|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **NATIONS UNIES** |  | **BES** |
|  |  | **IPBES**/8/11 |
|  | **Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques** | Distr. générale 8 juillet 2021Français Original : anglais |

**Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**

**Huitième session**

En ligne, 14-24 juin 2021

Rapport de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques sur les travaux de sa huitième session

 I. Ouverture de la session

1. La huitième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (la « Plateforme ») s’est tenue en ligne du 14 au 24 juin 2021.
2. Après une présentation vidéo illustrant les nombreuses réalisations de la Plateforme depuis la septième session de la Plénière, la session a été ouverte à 12 h 50 (TUC + 2) par la Présidente de la Plateforme, Mme Ana María Hernández Salgar, qui a souhaité la bienvenue aux participants. Elle a rappelé l’importance de la septième session de la Plénière, non seulement en raison de l’approbation du *Rapport d’évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques* et de l’adoption du programme de travail glissant pour la période allant jusqu’en 2030 lors de cette session, mais aussi parce qu’il s’agissait de la dernière réunion en présentiel de la Plénière. En dépit des difficultés posées par la pandémie de coronavirus (COVID-19), le secrétariat avait tout mis en œuvre pour assurer le succès du format en ligne de la huitième session de la Plénière.
3. Grâce à la détermination considérable dont ont fait preuve les membres et les experts de la Plateforme, il avait été possible de maintenir le calendrier de travail prévu pendant la pandémie, notamment les réunions des auteurs des évaluations en cours et l’élaboration des rapports de cadrage qui seraient présentés à la présente session, les réunions des équipes spéciales et l’organisation d’ateliers de renforcement des capacités. Des « Journées des parties prenantes » avaient été organisées durant la semaine qui précédait la présente session, rassemblant différentes voix de la science, de la société civile, de la jeunesse, des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que des entreprises, entre autres, de diverses régions du monde. Les membres de la Plateforme avaient également fourni un appui à la préparation de la présente session de la Plénière.
4. Lors de la présente session, deux rapports de cadrage seraient présentés : le premier relatif à l’évaluation thématique des liens d’interdépendance entre la biodiversité, l’eau, l’alimentation et la santé (évaluation des interactions), le second à l’évaluation thématique des causes profondes de la perte de biodiversité et des déterminants des changements transformateurs et les solutions pour réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité (évaluation des changements transformateurs). La Plénière serait invitée à lancer ces évaluations, les plans d’action pour la période intersessions 2021–2022 pour les cinq équipes spéciales seraient examinés, et les aspects financiers et budgétaires feraient l’objet de discussions. La Présidente a remercié par avance les participants pour leurs efforts constructifs lors de la présente session, qui guideraient et renforceraient les travaux futurs de la Plateforme.
5. Compte tenu de leur robustesse et de leur crédibilité, les travaux de la Plateforme avaient un impact à de nombreux niveaux. Toutes les évaluations produites par la Plateforme avaient rappelé à la communauté internationale non seulement la crise la plus grave à laquelle l’humanité n’ait jamais été confrontée, en raison du déclin rapide de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations, mais aussi la nécessité urgente de mettre en œuvre des changements structurels et de fournir des messages clairs, sur la base des meilleures données scientifiques, preuves et expériences disponibles.
6. À la suite de ces remarques, des déclarations liminaires ont été prononcées par la Directrice du Centre global de politiques sur la résilience des écosystèmes et la désertification (GC-RED) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Mme Anne Juepner, au nom des quatre organisations partenaires des Nations Unies qui soutiennent la Plateforme, à savoir le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE), l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), et par la Secrétaire exécutive de la Plateforme, Mme Anne Larigauderie.
7. La Directrice du Centre global de politiques du PNUD a rappelé que le Secrétaire général des Nations Unies, lors de son discours à l’Université Columbia, à New York, en décembre 2020, avait souligné que l’humanité était en train de faire la guerre à la nature, avertissant que « la nature riposte toujours – et elle le fait déjà avec une force et une fureur croissantes ». Le monde se trouvait à un moment décisif dans sa mission urgente de forger une nouvelle relation entre l’humanité et la nature, comme le reflétait le Programme de développement durable à l’horizon 2030 et comme le soulignait le rapport du PNUE intitulé « *Faire la paix avec la nature : un plan d’action scientifique pour faire face aux urgences en matière de climat, de biodiversité et de pollution* ».
8. L’humanité avait été confrontée à des défis sans précédent à la suite de la pandémie de COVID-19. Le rôle de la Plateforme dans la mobilisation des meilleures preuves et connaissances disponibles sur la biodiversité et les services écosystémiques était resté d’une grande valeur pour le travail des quatre partenaires des Nations Unies qui exploraient plus avant la meilleure façon de se remettre de la pandémie actuelle et de prévenir les pandémies futures. Depuis la publication du « *Rapport d’évaluation sur les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire*» en 2016, la Plateforme n’avait cessé de démontrer la dépendance profonde et intime existant entre le développement humain durable et la santé des écosystèmes, affirmant la nécessité d’agir de toute urgence, à la fois avec et pour la nature.
9. Alors que les effets dévastateurs de la pandémie se faisaient encore sentir dans le monde entier, la réponse à la crise mondiale avait offert une occasion historique de repenser la manière dont les ressources naturelles limitées de la planète étaient gérées, gouvernées, financées et utilisées, et de contribuer à orienter les pays et les sociétés sur des voies plus durables et inclusives. Les travaux de la Plateforme avaient fourni des orientations sur les moyens d’aider les pays à élaborer leurs plans de relance écologique et à mettre en œuvre leurs actions de transformation sur le terrain. Il avait été largement reconnu que les solutions devaient être interconnectées et que les agendas de la biodiversité, du climat, de la pollution, de l’alimentation et de la santé devaient se recouper pour développer une économie plus circulaire et équitable. Cette compréhension soulignait l’importance des évaluations des interactions et des évaluations thématiques.
10. La Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes avait été entamée en juin 2021 et la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique était tenue, lors de sa quinzième réunion, de définir un plan d’action décisif pour la prochaine décennie et au-delà. Il était donc essentiel que les connaissances, l’expertise et les capacités de la Plateforme soient partagées efficacement et utilisées pour atteindre les objectifs mondiaux en matière de biodiversité.
11. Les organisations compétentes des Nations Unies restaient déterminées à appuyer la mise en œuvre du programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu’en 2030 en évaluant les connaissances, en sensibilisant aux résultats de l’évaluation et en favorisant leur adoption, avec d’autres partenaires, en vue de la mission commune consistant à répondre à la crise du COVID‑19, à atténuer le risque de futures pandémies et à accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable.
12. En guise de conclusion, elle a exprimé sa gratitude aux donateurs pour leur généreux soutien financier aux activités de collaboration entre la Plateforme et ses partenaires des Nations Unies.
13. La Secrétaire exécutive, souhaitant la bienvenue aux participants, a rappelé que l’*Évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques*, approuvée par la Plénière à sa septième session, avait été extrêmement bien accueillie dans le monde entier. Elle avait fait l’objet de plus de 30 000 articles en ligne, publiés dans 160 pays et en 50 langues, et avait influencé un large éventail de décideurs, notamment les gouvernements et le secteur des entreprises, ainsi que des publics novices en matière de biodiversité, tels que les jeunes, les conseils municipaux, les militants, les acteurs et les artistes. Le secrétariat avait recensé plus de 200 exemples de l’incidence de l’évaluation mondiale dans sa base de données non exhaustive de suivi des incidences.
14. Les travaux avaient déjà commencé sur les trois nouveaux thèmes introduits dans le programme de travail pour la période allant jusqu’en 2030, y compris les deux rapports de cadrage – relatifs aux évaluations des interactions et des changements transformateurs – qui devaient être examinés lors de la présente session. Un rapport de cadrage sur l’incidence et la dépendance des entreprises à l’égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations était en cours d’élaboration et devrait être examiné par la Plénière lors de sa neuvième session.
15. Ces trois évaluations répondaient aux demandes de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, notamment lors de sa quatorzième réunion, et devraient apporter des contributions essentielles à la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l’après 2020 et du Programme de développement durable à l’horizon 2030.
16. Depuis la septième session de la Plénière, deux rapports d’atelier avaient été préparés et publiés : l’un sur la biodiversité et les pandémies, publié en 2020, et l’autre sur la biodiversité et les changements climatiques, publié en juin 2021, résultant de la première collaboration entre la Plateforme et le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC) et dédié à la mémoire de M. Bob Scholes, d’Afrique du Sud, qui avait été coprésident du comité scientifique directeur de l’atelier et coprésident du *Rapport d’évaluation sur la dégradation et la restauration des sols* de la Plateforme, décédé peu avant la publication du rapport de l’atelier. Les deux rapports d’atelier avaient été bien accueillis et avaient contribué à l’évaluation des interactions.
17. Les trois évaluations menées dans le cadre du premier programme de travail de la Plateforme respectaient toutes le calendrier prévu. Les évaluations des valeurs et de l’utilisation durable des espèces sauvages devraient être examinées lors de la neuvième session de la Plénière et l’évaluation des espèces exotiques envahissantes devrait être examinée lors de la dixième session.
18. Les experts, qui avaient continué à consacrer bénévolement leur temps et leurs efforts à la Plateforme, malgré les circonstances difficiles actuelles, restaient un atout important ; on estimait que leurs contributions en nature sur 2019 et 2020 avaient représenté 5 à 10 millions de dollars.
19. Elle a remercié tous les gouvernements et toutes les organisations qui avaient apporté des contributions financières et en nature à la Plateforme, les quatre organisations partenaires des Nations Unies pour leurs contributions, la communauté des parties prenantes de la Plateforme formidablement engagée et le Gouvernement allemand pour avoir accueilli le secrétariat et pour son soutien continu à la Plateforme.
20. Les représentants du Mexique, s’exprimant au nom du Groupe des États de l’Amérique latine et des Caraïbes ; de la Chine, s’exprimant au nom du Groupe des États d’Asie et du Pacifique ; de l’Afrique du Sud, s’exprimant au nom du Groupe des États d’Afrique ; de la Bosnie-Herzégovine, s’exprimant au nom du Groupe des États d’Europe orientale ; et du Portugal, s’exprimant au nom des États membres de l’Union européenne qui sont membres de la Plateforme ; et de l’Union européenne en tant qu’observateur bénéficiant d’une participation renforcée conformément à la décision IPBES-5/4 ; des États-Unis d’Amérique, du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique ; du Réseau ouvert des parties prenantes de la Plateforme (ONet) et des parties prenantes présentes lors des Journées des parties prenantes organisées en juin 2021 ; et le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité ont prononcé des déclarations générales dans lesquelles ils avaient évoqué les progrès de la Plateforme à ce jour, les activités de soutien à la Plateforme de leurs interlocuteurs et leurs attentes à l’égard de la session actuelle et des travaux futurs de la Plateforme.

 II. Questions d’organisation

 A. Adoption de l’ordre du jour et organisation des travaux

1. La Plénière a adopté l’ordre du jour ci-après sur la base de l’ordre du jour provisoire (IPBES/8/1) :

 1. Ouverture de la session.

 2. Questions d’organisation :

 a) Adoption de l’ordre du jour et organisation des travaux ;

 b) Composition de la Plateforme ;

 c) Élection des membres du Bureau.

 3. Admission d’observateurs.

 4. Vérification des pouvoirs des représentants.

 5. Rapport de la Secrétaire exécutive sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail glissant pour la période allant jusqu’en 2030.

 6. Dispositifs financiers et budgétaires pour la Plateforme.

 7. Évaluation des connaissances :

 a) Rapport de cadrage sur l’évaluation thématique des liens d’interdépendance entre la biodiversité, l’eau, l’alimentation et la santé ;

 b) Rapport de cadrage pour évaluer les causes profondes de l’érosion de la biodiversité et les déterminants des changements transformateurs (évaluation thématique) en vue de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité ;

 c) Travaux relatifs aux liens d’interdépendance entre la biodiversité et le changement climatique et collaboration avec le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat.

 8. Renforcement des capacités, consolidation de la base de connaissances et appui à l’élaboration des politiques.

 9. Renforcement de l’efficacité de la Plateforme.

 10. Organisation des travaux de la Plénière et date et lieu de ses futures sessions.

 11. Dispositions institutionnelles : disposition concernant les partenariats de collaboration des Nations Unies pour les travaux de la Plateforme et de son secrétariat.

 12. Adoption des décisions et du rapport sur les travaux de la session.

 13. Clôture de la session.

 B. Composition de la Plateforme

1. La Présidente a annoncé que, depuis la septième session de la Plénière, l’Italie, le Myanmar, la Serbie, la Sierra Leone et l’Ouzbékistan avaient rejoint la Plateforme qui, en conséquence, se composait des 137 membres suivants : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d’Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Eswatini, États-Unis d’Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Cook, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d’), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizstan, Lettonie, Libéria, Libye, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Monaco, Monténégro, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle‑Zélande, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Pays-Bas, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchad, Tchéquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

 C. Élection du Bureau

1. Présentant ce sous-point, la Présidente a rappelé qu’à sa sixième session, tenue à Medellín (Colombie) en mars 2018, la Plénière avait élu un Groupe d’experts multidisciplinaire composé de 25 membres, dont le mandat était de trois ans, conformément au paragraphe 1 de l’article 29 du Règlement intérieur. En outre, lors de sa septième session, qui s’est tenue à Paris en avril et mai 2019, la Plénière avait élu un Bureau composé d’un président, de quatre vice-présidents et de cinq autres membres, dont le mandat était de trois ans, conformément au paragraphe 3 de l’article 15 du Règlement intérieur. Toujours lors de sa septième session, la plénière avait décidé de programmer sa huitième session en janvier ou février 2021. Toutefois, en raison de la pandémie de COVID-19, cette session avait été reportée à juin 2021, de sorte que la durée totale des trois périodes intersessions suivant la Plénière au cours de laquelle des élections avaient eu lieu dépassait la durée du mandat de trois ans prévue par le Règlement intérieur.
2. La Plénière a examiné le projet de décision sur ce point selon lequel, nonobstant les articles 15 et 29 du Règlement intérieur, le mandat des membres actuels du Groupe d’experts multidisciplinaire serait prolongé jusqu’à la fin de la neuvième session de la Plénière, et le mandat des membres actuels du Bureau serait prolongé jusqu’à la fin de la dixième session de la Plénière, et a convenu d’examiner le projet de décision pour adoption.
3. Par la suite, la Plénière a adopté la décision IPBES-8/2 sur les mandats des membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaires, sur la base du projet de décision figurant dans le document IPBES/8/L.3.

 III. Admission d’observateurs

1. Présentant ce point, la Présidente a rappelé qu’à sa septième session, la Plénière avait décidé que la procédure provisoire régissant l’admission d’observateurs à ses sessions, décrite au paragraphe 22 du rapport sur les travaux de sa première session (IPBES/1/12) et qui avait été appliquée de sa deuxième à sa septième session, serait appliquée à sa huitième session. Conformément à cette procédure provisoire, les observateurs admis aux sessions précédentes de la Plénière, dont la liste figure dans la partie I de l’annexe du document IPBES/8/INF/1, figuraient parmi ceux qui avaient été admis à la présente session. La partie II de cette annexe contenait une liste de 31 organisations recommandées par le Bureau pour l’admission en tant que nouveaux observateurs à la huitième session actuelle de la Plénière, tandis que la partie III contenait une liste de deux candidatures non recommandées. La Plénière a convenu d’accueillir les nouveaux observateurs, tels que recommandés par le Bureau, à la huitième session de la Plénière.
2. La Présidente a également rappelé que, lors des sessions précédentes de la Plénière, des opinions divergentes avaient été exprimées concernant la procédure d’admission des observateurs, telle qu’elle figure aux paragraphes 14 et 16 du projet de politique et de procédures d’admission des observateurs figurant en annexe du document IPBES/8/10. Un représentant, s’exprimant au nom d’un groupe régional, a déclaré que pour que le processus d’admission soit totalement transparent, le droit d’approuver l’admission d’observateurs devrait être dévolu à la Plénière plutôt qu’au Bureau, et qu’il faudrait prévoir une procédure de vote si le maintien de la participation d’un observateur était remis en question. Deux autres représentants se sont opposés à cette proposition, déclarant que toutes les décisions de la Plateforme devraient continuer à être prises sur la base du consensus, et que la procédure provisoire actuelle pour l’admission des observateurs devrait continuer à être appliquée.
3. La Plénière a donc décidé que la procédure provisoire d’admission des observateurs aux sessions de la Plénière, telle que décrite au paragraphe 22 du rapport de la première session de la Plénière (IPBES/1/12), et appliquée de sa deuxième à sa huitième session, serait appliquée à sa neuvième session, étant entendu que les observateurs admis à sa première à sa huitième session seraient parmi ceux admis à sa neuvième session. La Plénière a également décidé qu’à sa neuvième session, elle examinerait à nouveau le projet de politique et de procédures pour l’admission d’observateurs.

 IV. Vérification des pouvoirs des représentants

1. Le Bureau, assisté du secrétariat, a examiné les pouvoirs des représentants des membres de la Plateforme soumis conformément à l’article 13 du Règlement intérieur.
2. Le Conseiller juridique a indiqué que le Bureau avait constaté que les 80 membres suivants avaient communiqué au secrétariat des informations concernant la désignation de leurs représentants à la huitième session de la Plénière, au moyen d’une copie scannée au format électronique des pouvoirs officiels signés par le chef d’État ou de gouvernement ou le ministre des Affaires étrangères, conformément à la politique et à la législation de chaque pays, ou au moyen d’une copie scannée d’une lettre ou d’une note verbale ou d’une autre forme de communication : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, Chili, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d’Amérique, Éthiopie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grenade, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d’), Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Maroc, Mexique, Monaco, Myanmar, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Pérou, Philippines, Portugal, République de Corée, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande‑Bretagne et d’Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Soudan, Suède, Suisse, Tchéquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du).
3. Le représentant d’un autre membre de la Plateforme a participé à la présente session sans pouvoirs valables. Ce membre a donc été considéré comme un observateur pendant la session en cours.
4. La Plénière a approuvé le rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs.

 V. Rapport de la Secrétaire exécutive sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail glissant pour la période allant jusqu’en 2030

1. Présentant ce point, la Présidente a rappelé que, dans sa décision IPBES-7/1, la Plénière avait adopté le programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu’en 2030. Dans la même décision, la Plénière avait prié la Secrétaire exécutive de lui présenter, à sa huitième session, un rapport sur les progrès accomplis dans l’exécution du programme de travail. Le rapport du Secrétaire exécutif figure dans le document IPBES/8/2.
2. Plusieurs représentants se sont félicités des efforts continus du secrétariat et des experts pour maintenir l’élan du programme de travail glissant dans les circonstances difficiles causées par la pandémie de COVID-19. Un représentant a déclaré que les enseignements tirés des modalités actuelles de travail en ligne pourraient contribuer à améliorer l’efficacité de la Plateforme à l’avenir, et s’est félicité de la réaction opportune du secrétariat qui avait organisé des ateliers en ligne sur la biodiversité et les pandémies et sur la biodiversité et les changements climatiques, ce dernier étant coparrainé par le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat. Il a également noté la valeur ajoutée par les experts ayant une expérience pertinente des politiques et des pratiques, et a encouragé les gouvernements et les parties prenantes à continuer de nommer et de faire intervenir de tels experts. Une autre représentante a déclaré que l’utilisation ultérieure des outils en ligne devrait être étudiée plus avant, en tenant compte des avantages et des inconvénients observés lors des expériences récentes de tenue de réunions en ligne ; que des efforts supplémentaires devraient être déployés pour veiller à ce que les postes vacants au sein du secrétariat soient pourvus afin d’assurer la pleine mise en œuvre du programme de travail glissant ; que la Plateforme devrait continuer à explorer les liens d’interdépendance entre la Plateforme et d’autres forums, notamment la Convention sur la diversité biologique, afin de promouvoir la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité ; et que le travail du groupe d’appui technique pour l’évaluation des espèces exotiques envahissantes méritait un soutien continu. Une autre représentante a déclaré qu’il était nécessaire de procéder à une évaluation beaucoup plus approfondie de ce qui avait été réalisé dans le cadre du programme de travail glissant et de ce qui restait à faire, et a suggéré que le secrétariat donne l’occasion de poursuivre le débat sur la question.
3. Le représentant du secrétariat et du Groupe d’experts du Mécanisme de notification et d’évaluation systématiques à l’échelle mondiale de l’état du milieu marin a fait une déclaration sur les activités du Mécanisme, notamment la publication récente de la deuxième évaluation mondiale de l’océan « *The Second World Ocean Assessment (World Ocean Assessment II)* », qui avait confirmé les conclusions de la première évaluation, à savoir que presque toutes les composantes de l’océan subissaient les effets du changement climatique et de l’activité humaine. Ces résultats rejoignaient les conclusions de la Plateforme selon lesquelles les altérations de la biodiversité portaient atteinte aux économies, aux moyens de subsistance, à la sécurité alimentaire, à la santé et à la qualité de vie dans le monde entier. Le troisième cycle du Mécanisme visait à combler le fossé entre la science et la politique en mettant en évidence les informations pertinentes pour la politique issues de la deuxième évaluation mondiale de l’océan, en procédant à des évaluations de l’environnement marin, y compris les aspects socioéconomiques, et en renforçant les capacités des États à consolider l’interface entre la science océanique et la politique. Il existait des possibilités de poursuivre une collaboration bénéfique entre la Plateforme et le Mécanisme.
4. Le représentant de l’Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a souligné l’importance des travaux menés dans le cadre du programme de travail glissant sur les espèces exotiques envahissantes, l’utilisation durable des espèces sauvages et les valeurs, qui avaient fait appel à l’expertise de l’UICN ; il a mis en garde contre l’adoption d’une approche trop large dans les documents de cadrage relatifs aux évaluations des interactions et des changements transformateurs, qui risqueraient de faire double emploi avec les mandats d’autres organes ; et il a souligné que l’engagement des parties prenantes était essentiel à la réussite de la mise en œuvre du programme de travail de la Plateforme.
5. La Plénière a pris note des informations fournies et a accueilli avec satisfaction le travail entrepris.
6. Par la suite, la Plénière a adopté la décision IPBES-8/1 sur la mise en œuvre du programme de travail glissant de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques pour la période allant jusqu’en 2030, sur la base du projet de décision figurant dans le document IPBES/8/L.2, qui contenait des sections relatives au rapport de la Secrétaire exécutive. Des informations plus détaillées figurent dans les annexes au présent rapport.

 VI. Dispositifs financiers et budgétaires pour la Plateforme

1. La Secrétaire exécutive a donné un aperçu des dispositifs financiers et budgétaires de la Plateforme, tels qu’ils figurent dans une note du secrétariat sur la question (IPBES/8/5) et dans un document d’information sur le coût détaillé de la mise en œuvre du programme de travail (IPBES/8/INF/24).
2. La Présidente a remercié les pays et les donateurs du secteur privé qui avaient contribué au fonds d’affectation spéciale et fourni un appui en nature ou autre à la Plateforme, ainsi que les nombreux experts du monde entier qui avaient consacré leur temps, gratuitement, aux travaux de la Plateforme. Notant le besoin urgent de financement pour 2021 et les années suivantes, elle a invité à des annonces de contributions supplémentaires au fonds d’affectation spéciale.
3. Les représentants ont salué le travail accompli par la Plateforme dans les circonstances difficiles entourant la pandémie, tout en notant les économies résultant du passage au travail en ligne. Plusieurs ont demandé des informations supplémentaires sur les économies réalisées en 2020 et prévues pour 2021 en raison de la pandémie. Plusieurs ont demandé au secrétariat d’évaluer les enseignements tirés de l’expérience des réunions virtuelles, en particulier à la lumière des défis de financement qui se profilaient à l’horizon, tout en reconnaissant la valeur des réunions en présentiel et la nécessité d’une approche équilibrée des modalités de réunion. Une représentante a présenté une proposition de texte sur la question à inclure dans le projet de décision. Un autre a suggéré d’envisager d’autres mesures d’économie, comme le report du lancement des évaluations des interactions et des changements transformateurs. Une autre a déclaré que ces évaluations ne devraient pas être reportées, car elles étaient déjà bien avancées, mais que le report des évaluations futures pourrait être une option, reconnaissant que cela soulagerait la charge du secrétariat et d’autres personnes.
4. Un certain nombre de représentants ont fourni des informations sur les contributions de leur pays. La représentante de la Belgique a annoncé que son gouvernement renouvellerait sa promesse de contribution annuelle de 66 000 euros pour 2021 et qu’il continuerait à soutenir la Plateforme par l’intermédiaire du réseau des points focaux nationaux d’Europe et d’Asie centrale (réseau ECA) et de ses consultations paneuropéennes avec les parties prenantes. Le représentant du Japon a indiqué que son gouvernement avait envoyé sa contribution de 193 000 dollars en mars 2021 et qu’il continuerait à soutenir la Plateforme, notamment le groupe d’appui technique pour l’évaluation des espèces exotiques envahissantes, qui était basé au Japon. La représentante de la Norvège a déclaré que son gouvernement contribuerait à hauteur de 359 000 dollars au fonds d’affectation spéciale pour 2021 et continuerait à financer le groupe d’appui technique pour l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités et à apporter d’autres contributions en nature. Le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord a déclaré que son pays contribuerait à hauteur de 480 000 livres sterling (680 000 dollars) en deux versements, pour 2021 et 2022, et le représentant des États-Unis a annoncé une promesse de contribution de 750 000 dollars pour 2021, tout en avertissant que la poursuite des contributions à ce niveau nécessiterait la démonstration d’une responsabilité financière.
5. La Plénière a créé un groupe de contact sur le budget, présidé par M. Vinod Mathur (Inde), pour examiner plus avant les dispositifs financiers et budgétaires de la Plateforme et préparer un projet de décision pour examen par la Plénière, sur la base du projet de décision figurant dans le document IPBES/8/1/Add.2.
6. Par la suite, le représentant du Japon a annoncé une promesse de contribution de 189 814 dollars pour 2022 et la poursuite de la contribution en nature du Japon au groupe d’appui technique pour l’évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes jusqu’à ce que le rapport d’évaluation soit finalisé, en 2023.
7. À la suite des travaux du groupe de contact sur le budget, son président a indiqué que le groupe était parvenu à un consensus sur toutes les questions en discussion.
8. Par la suite, la plénière a examiné un projet de décision sur la question (IPBES/8/L.5). La Secrétaire exécutive, présentant le projet de décision sur les dispositifs financiers et budgétaires figurant dans le document IPBES/8/L.5, a déclaré que, outre les informations déjà présentées dans la note du secrétariat sur les dispositifs financiers et budgétaires de la Plateforme (IPBES/8/5), le projet de décision permettrait la création de quatre nouveaux postes supplémentaires au sein du secrétariat. En complément des deux modifications du tableau d’effectifs détaillées dans la note, le budget prévoyait ainsi deux nouveaux postes d’agent des services généraux, à savoir un assistant de gestion de l’information et un assistant de gestion du programme, et, à partir de 2022, deux postes d’administrateur, à savoir un responsable de la gestion du programme et un responsable associé de la gestion du programme, pour la durée de l’évaluation des liens, afin de permettre au  secrétariat d’apporter un soutien technique à cette évaluation.
9. Ensuite, la Plénière a adopté la décision IPBES-8/4 sur les dispositifs financiers et budgétaires. Des informations plus détaillées figuraient dans les annexes au présent rapport.

 VII. Évaluation des connaissances

 A. Rapport de cadrage sur l’évaluation des liens d’interdépendance entre la biodiversité, l’eau, l’alimentation et la santé

 B. Rapport de cadrage pour évaluer les causes profondes de l’érosion de la biodiversité et les déterminants des changements transformateurs (évaluation thématique) en vue de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité

1. La Plénière a examiné ensemble les sous-points a) et b) du point 7 de l’ordre du jour.
2. Présentant les sous-points, la Présidente a rappelé que, à la suite de l’approbation par la Plénière du processus de cadrage pour une évaluation des interactions et une évaluation des changements transformateurs, les rapports de cadrage pour les deux évaluations avaient été préparés par un groupe d’experts sous la direction du Groupe d’experts multidisciplinaire.
3. Le coprésident du Groupe d’experts multidisciplinaire, M. Luthando Dziba, a présenté les rapports de cadrage pour l’évaluation des interactions (IPBES/8/3) et l’évaluation des changements transformateurs (IPBES/8/4) et a donné un aperçu du processus qui avait conduit à la version la plus récente des projets de rapports, comme indiqué dans les notes informelles du Président (IPBES/8/Other/1 et IPBES/8/Other/2), qui tenait compte des commentaires finaux reçus des gouvernements. Il a attiré l’attention sur les documents d’information contenant des informations supplémentaires sur les processus de cadrage (IPBES/8/INF/4 et IPBES/8/INF/6) et les présentations vidéo sur les rapports de cadrage (IPBES/8/Video/1 et Video/2). En outre, le cadrage de l’évaluation des interactions avait été exceptionnellement soutenu par un atelier sur la biodiversité et les pandémies et un autre sur la biodiversité et les changements climatiques ; les rapports des ateliers (IPBES/8/INF/5 et INF/20) et les vidéos correspondantes (IPBES/8/Video/13 et Video/14) étaient disponibles sur le site web de la session en cours.
4. La Plénière a convenu de créer un groupe de travail, coprésidé par M. Sebsebe Demissew (Éthiopie) et M. Douglas Beard (États-Unis), chargé d’examiner les rapports de cadrage tels qu’ils figurent dans les notes informelles du Président et de préparer un projet de décision pour examen par la Plénière, sur la base du projet de décision figurant dans le document IPBES/8/1/Add.2.
5. À la suite des travaux du groupe de travail, son coprésident a indiqué que le groupe avait achevé l’examen des rapports de cadrage des évaluations des interactions et des changements transformateurs figurant dans les documents IPBES/8/L.6 et IPBES/8/L.7.
6. Par la suite, la Plénière a examiné un projet de décision sur la mise en œuvre du programme de travail glissant de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques pour la période allant jusqu’en 2030, qui contenait des sections relatives aux rapports de cadrage (IPBES/8/L.2).
7. La Plénière a adopté la décision IPBES-8/1 sur la mise en œuvre du programme de travail glissant de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques pour la période allant jusqu’en 2030. Des informations plus détaillées figuraient dans les annexes au présent rapport.

 C. Travaux relatifs aux liens d’interdépendance entre la biodiversité et le changement climatique et collaboration avec le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat

1. Présentant ce point, la Présidente a rappelé que la Plénière, dans sa décision IPBES-7/1, avait prié la Secrétaire exécutive d’étudier, avec le secrétariat du GIEC, les possibilités d’activités conjointes sur la biodiversité et les changements climatiques, notamment la préparation d’un document technique sur la biodiversité et les changements climatiques.
2. Il n’avait pas été possible de préparer le document technique en raison de la charge de travail du GIEC ; ce dernier avait toutefois accepté de coparrainer un atelier sur la biodiversité et les changements climatiques, qui s’était tenu en décembre 2020 dans le cadre du cadrage de l’évaluation des interactions. Un rapport (IPBES/8/INF/20) et une vidéo (IPBES/8/Video/14) de l’atelier étaient disponibles sur le site web de la session en cours.
3. Le secrétariat avait préparé une note présentant des informations supplémentaires sur l’atelier coparrainé, ainsi que les résultats d’une étude théorique sur les options de collaboration avec le GIEC (IPBES/8/6). Le GIEC n’avait pas encore été consulté sur ces options, qui avaient été présentées pour l’information de la Plénière. Une présentation vidéo du document était également disponible (IPBES/8/Video/15) et un projet de décision connexe figurait dans le document IPBES/8/1/Add.2.
4. La Présidente a également rappelé que, dans la décision IPBES-7/1, la Plénière avait reconnu la nécessité d’une gestion adaptative permanente de la Plateforme et décidé d’envisager des ajustements au calendrier et à la liste des évaluations, le cas échéant. Elle a encouragé les membres à faciliter des consultations étroites au niveau national, selon les besoins, entre les points focaux de la Plateforme et du GIEC afin de garantir une coordination étroite des efforts de collaboration.
5. Des représentants, dont un s’exprimant au nom d’un groupe régional et également au nom d’un observateur bénéficiant d’une participation renforcée conformément à la décision IPBES-5/4, ont salué les travaux entrepris sur une éventuelle collaboration avec le GIEC, notamment l’atelier coparrainé sur la biodiversité et le changement climatique. Une représentante a déclaré qu’il serait important de veiller à ce que le rapport de l’atelier coparrainé soit utilisé dans l’élaboration des politiques avant de poursuivre les discussions sur une éventuelle collaboration ultérieure. Un autre représentant a exprimé son inquiétude quant à la manière dont l’atelier avait été mené, soulignant l’importance générale de respecter les mandats individuels des deux organes et de se conformer à leurs règlements intérieurs.
6. Plusieurs représentants, appuyés par d’autres, dont un s’exprimant au nom d’un groupe régional, ont appelé à la poursuite des discussions et des consultations avec les gouvernements sur les travaux à réaliser en collaboration avec le GIEC. Le représentant s’exprimant au nom d’un groupe régional et également au nom d’un observateur bénéficiant d’une participation renforcée conformément à la décision IPBES-5/4 a suggéré qu’il serait utile de réfléchir aux enseignements tirés à ce jour de la collaboration et, avec une autre représentante, a conseillé d’étudier plus avant les aspects procéduraux des travaux conjoints. Il a également suggéré que les décisions prises par les Plénières des deux organes en matière de procédure pourraient faciliter le renforcement de la collaboration.
7. À l’issue de la discussion, la Présidente a déclaré qu’une version révisée du projet de décision serait préparée, en tenant compte des observations formulées en plénière et reçus par écrit, pour examen et approbation éventuelle par la Plénière.
8. Par la suite, la Plénière a examiné un projet de décision sur la mise en œuvre du programme de travail glissant de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques pour la période allant jusqu’en 2030, qui contenait des sections sur les travaux relatifs aux liens d’interdépendance entre la biodiversité et le changement climatique et la  collaboration avec le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (IPBES/8/L.2).
9. La Plénière a adopté la décision IPBES-8/1 sur la mise en œuvre du programme de travail glissant de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques pour la période allant jusqu’en 2030. Des informations plus détaillées figuraient dans les annexes au présent rapport.

 VIII. Renforcement des capacités, consolidation de la base de connaissances et appui à l’élaboration des politiques

1. Présentant ce point, la Présidente a attiré l’attention sur la note du secrétariat à ce sujet (IPBES/8/7), dans laquelle la Plénière était invitée à examiner pour approbation les plans de travail provisoires pour la période intersessions 2021–2022 des cinq équipes spéciales travaillant respectivement sur le renforcement des capacités, les connaissances et les données, les systèmes de savoirs autochtones et locaux, les outils et méthodes d’appui à l’élaboration des politiques, et les scénarios et modèles pour la mise en œuvre des objectifs 2, 3 et 4 du programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu’en 2030 ; et, compte tenu des contraintes de temps qui pesaient sur la présente réunion en ligne, de reporter à sa neuvième session l’examen des résultats attendus pour ces objectifs.
2. La coprésidente du Groupe d’experts multidisciplinaire, Mme Marie Stenseke, a donné un aperçu du processus qui avait conduit à la version la plus récente des projets de plans de travail, comme repris dans une note informelle du Président (IPBES/8/Other/3), qui tenait compte des observations finales reçues des gouvernements. Elle a également attiré l’attention sur les notes du secrétariat concernant les travaux des équipes spéciales depuis la septième session de la Plénière (IPBES/8/INF/9 à 11 et IPBES/8/INF/13 et 14), ainsi que sur la politique de la Plateforme en matière de gestion des données préparée par l’équipe spéciale sur les connaissances et les données et approuvée par le Groupe et le Bureau à leurs quatorzièmes réunions (IPBES/8/INF/12). Des présentations vidéo décrivant ce travail et présentant chacun des cinq plans de travail proposés pourraient être accessibles sur le site web de la Plateforme. La Plénière a été invitée à se réjouir des progrès accomplis, à approuver les plans de travail provisoires pour la prochaine période intersessions et à décider d’examiner les résultats attendus lors de sa neuvième session.
3. Les deux intervenants ont remercié les équipes spéciales et tous les experts ayant participé à l’élaboration des plans de travail provisoires pour leur travail acharné et leur dévouement face à des difficultés sans précédent.
4. La Plénière a convenu de confier l’examen des plans de travail provisoires pour la période intersessions 2021–2022 au groupe de travail créé au point 7 de l’ordre du jour, qui fonderait ses délibérations sur la note informelle du Président (IPBES/8/Other/3) et le projet de décision sur la mise en œuvre du programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu’en 2030 (IPBES/8/1/Add.2).
5. À la suite des travaux du groupe de travail, son coprésident a indiqué que le groupe avait achevé l’examen des plans de travail provisoires de l’équipe spéciale figurant dans les documents IPBES/8/L.8 et IPBES/8/L.12.
6. Par la suite, la Plénière a examiné un projet de décision sur la mise en œuvre du programme de travail glissant de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques pour la période allant jusqu’en 2030, qui contenait des sections relatives au renforcement des capacités, à la consolidation de la base de connaissances et à l’appui à l’élaboration des politiques (IPBES/8/L.2).
7. La Plénière a adopté la décision IPBES-8/1 sur la mise en œuvre du programme de travail glissant de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques pour la période allant jusqu’en 2030. Des informations plus détaillées figuraient dans les annexes au présent rapport.

 IX. Renforcement de l’efficacité de la Plateforme

1. Présentant ce point, la Présidente a attiré l’attention sur le rapport du Bureau, du Groupe d’experts multidisciplinaire et de la Secrétaire exécutive sur les progrès réalisés pour répondre, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu’en 2030, aux recommandations du groupe d’experts qui avait procédé à l’examen de la Plateforme à la fin de son premier programme de travail (IPBES/8/8) ; à un aperçu des réponses du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire à chaque recommandation (IPBES/8/INF/21) ; et à un bref résumé vidéo du rapport et de l’aperçu disponible sur le site web de la Plateforme (IPBES/8/Video/17). Compte tenu des contraintes de temps de la présente session en ligne, la Plénière a été invitée à envisager d’adopter le projet de décision figurant dans le document IPBES/8/1/Add.2, combiné à la décision proposée de piloter un examen supplémentaire par les gouvernements du résumé à l’intention des décideurs du rapport sur l’évaluation méthodologique concernant les diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques (IPBES/8/1/Add.2), et de reporter l’examen complet de ce point à sa neuvième session.
2. Au cours de la discussion qui a suivi, les réponses aux recommandations du groupe d’examen, telles qu’elles figurent dans les documents, avaient été généralement appréciées, un représentant soulignant l’importance de comprendre à la fois le processus et les décisions prises, ce qui permettrait d’éviter toute redondance des travaux. Une représentante a souligné que des évaluations régulières de la Plateforme étaient essentielles pour que celle-ci conserve son efficacité et sa pertinence et un autre représentant, s’exprimant au nom d’un groupe régional et également au nom d’une observatrice bénéficiant d’une participation renforcée conformément à la décision IPBES-5/4, s’est félicité en particulier des progrès accomplis dans l’élaboration d’orientations sur les rôles des points focaux nationaux et les bonnes pratiques, ainsi que dans la communication des enseignements tirés et des conseils des auteurs des évaluations achevées – et des autres contributeurs à ces évaluations – à ceux qui entreprennent les évaluations futures.
3. Plusieurs représentants, dont un s’exprimant au nom d’un groupe régional et également au nom d’une observatrice bénéficiant d’une participation renforcée conformément à la décision IPBES-5/4, ont attiré l’attention sur une série de questions qui n’avaient pas été pleinement traitées, telles que la lenteur des progrès accomplis dans la rationalisation des procédures administratives, qui entravait les efforts visant à améliorer l’efficacité du secrétariat, et la nécessité permanente de diversifier les sources de financement et de mobiliser davantage de contributions financières des membres. Une représentante, appuyée par deux autres représentants, s’est dite particulièrement préoccupée par le manque d’importance accordée à la recherche de nouvelles méthodes de travail permettant de renforcer la participation des peuples autochtones et des communautés locales aux processus de la Plateforme, comme l’examen de la note du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire sur l’utilisation et l’impact du cadre conceptuel de la Plateforme.
4. Plusieurs représentants se sont réjouis de l’accent mis par le projet de décision sur un examen supplémentaire du résumé de l’évaluation des valeurs à l’intention des décideurs politiques. Une représentante a déclaré que l’examen servirait à améliorer la pertinence de l’évaluation pour les politiques, ajoutant que l’utilité pour les décideurs des évaluations de la Plateforme en général serait accrue par la publication de directives claires à l’intention des auteurs pour qu’ils restent concis ; un autre a suggéré d’associer plus étroitement les décideurs à la rédaction des évaluations ; et un troisième a déclaré que l’adoption par les gouvernements serait améliorée si les projets de résumés étaient disponibles pour examen dans les six langues officielles de l’Organisation des Nations Unies.
5. De nombreux représentants ont demandé des amendements à la décision, qui refléteraient la nécessité, entre autres : d’associer les peuples autochtones et les communautés locales à l’élaboration du projet de note du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire sur l’utilisation et les impacts du cadre conceptuel ; de prolonger les délais pour que les gouvernements et les autres parties prenantes soumettent des commentaires sur la note qui, selon une représentante, serait essentielle pour orienter le débat ultérieur et le développement des produits de la Plateforme ; d’analyser l’efficacité des méthodes de travail en ligne, recenser les enseignements tirés et développer la capacité à impliquer les parties prenantes ; de revoir la procédure de sélection des experts du groupe en s’attachant à combler les lacunes dans son expertise en ouvrant la procédure aux praticiens de terrain, y compris les peuples autochtones et les communautés locales ; et de mettre en évidence des mécanismes et des processus visant à collecter, à normaliser et à permettre un accès facile à des données et des connaissances bien organisées, pour une utilisation dans les évaluations et dans l’élaboration des politiques, afin de soutenir la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l’après 2020. Un certain nombre d’autres représentantes ont déclaré qu’elles soumettraient d’autres propositions d’amendements par écrit.
6. À l’issue de la discussion, la Présidente a déclaré qu’une version révisée du projet de décision serait préparée, sur la base du projet de décision figurant dans le document IPBES/8/1/Add.2, en tenant compte des observations formulées en séance plénière et reçues par écrit, pour examen et adoption éventuelle par la Plénière.
7. Par la suite, la Plénière a examiné un projet de décision sur la mise en œuvre du programme de travail glissant de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques pour la période allant jusqu’en 2030, qui contenait des sections relatives à l’amélioration de l’efficacité de la plateforme (IPBES/8/L.2).
8. La Plénière a adopté la décision IPBES-8/1 sur la mise en œuvre du programme de travail glissant de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques pour la période allant jusqu’en 2030. Des informations plus détaillées figuraient dans les annexes au présent rapport.

 X. Organisation des travaux de la Plénière et date et lieu de ses futures sessions

1. Présentant ce point, la représentante du secrétariat a attiré l’attention sur les informations relatives aux dates, lieux et projets d’ordre du jour provisoire des neuvième et dixième sessions de la Plénière figurant dans le document IPBES/8/9, soulignant qu’aucune proposition n’avait été reçue de membres souhaitant accueillir la première session et que les États-Unis avaient proposé d’accueillir la seconde. La Plénière a été invitée à décider de la date et du lieu de la neuvième session, ainsi qu’à envisager une décision concernant la dixième, de manière à faciliter les préparatifs des deux sessions, y compris le temps supplémentaire rendu nécessaire par la pandémie de COVID-19 en cours. La Plénière a également été invitée à demander au Bureau de décider des modalités de la neuvième session, y compris des options pour la tenir en ligne si les circonstances actuelles empêchent la plénière de se réunir en présentiel.
2. La Présidente a invité les gouvernements souhaitant accueillir la neuvième ou la dixième session à contacter le secrétariat dès que possible. Toutes les propositions reçues seraient examinées au cours de la présente session.
3. Le représentant des États-Unis a fait part de la proposition de son gouvernement d’accueillir la dixième session de la Plénière, en 2023. La Plénière a accepté l’offre, étant entendu que la session se tiendrait à Madison, dans le Wisconsin, fin avril ou début mai 2023.
4. Ensuite, la Plénière a examiné un projet de décision sur l’organisation de la Plénière et les dates et lieux de ses futures sessions (IPBES/8/L.4).
5. La Plénière a adopté la décision IPBES-8/3 sur l’organisation de la Plénière et les dates et lieux de ses futures sessions. Des informations plus détaillées figuraient dans les annexes au présent rapport.

 XI. Dispositions institutionnelles : disposition concernant les partenariats de collaboration des Nations Unies pour les travaux de la Plateforme et de son secrétariat

1. Présentant ce point, la Présidente a attiré l’attention sur le rapport d’activité relatif aux partenariats de collaboration des Nations Unies (IPBES/8/INF/23) et sur la présentation vidéo faite au nom des quatre organisations partenaires concernées — PNUE, UNESCO, FAO, PNUD — par Mme Anne Juepner, Directrice du Centre global de politique sur la résilience des écosystèmes et la désertification du PNUD (IPBES/8/Video/18), qui a remercié ces organisations pour le soutien inestimable qu’elles apportaient à la Plateforme dans la mise en œuvre de son programme de travail.

 XII. Adoption des décisions et du rapport de la session

1. La Plénière a adopté les décisions IPBES-8/1-IPBES-8/4, telles qu’elles figurent dans l’annexe au présent rapport.
2. La Plénière a adopté le présent rapport sur la base du projet de rapport figurant dans le document IPBES/8/L.1, étant entendu que le rapport serait finalisé par le secrétariat sous la supervision du Bureau.
3. Lors de l’examen de la section II de la décision IPBES-8/1 relative à l’évaluation des connaissances, plusieurs représentants ont déclaré que le titre du Rapport de cadrage sur l’évaluation des liens d’interdépendance entre la biodiversité, l’eau, l’alimentation et la santé (IPBES/8/L.6) devrait être élargi pour inclure une référence aux changements climatiques, en reconnaissance de l’importance de cette question pour l’évaluation, comme en témoignait le contenu du rapport de cadrage. Plusieurs autres représentants se sont opposés à toute révision du titre au stade actuel, citant des discussions antérieures qui avaient abouti à une décision sur le titre actuel. Un représentant a déclaré que la réouverture de la discussion sur le mandat de la Plénière concernant un rapport de cadrage ne créerait pas un bon précédent. La Plénière a décidé de conserver le titre actuel, sur l’assurance d’un expert que le texte du rapport de cadrage donnait une indication complète de l’importance à accorder à la question des changements climatiques dans l’évaluation thématique. Un représentant a déclaré que l’évaluation thématique devrait également prendre en compte la question du commerce international.
4. Toujours lors de l’examen de la section II de la décision IPBES-8/1 sur l’évaluation des connaissances, un débat approfondi a eu lieu sur la formulation à appliquer pour reconnaître les rapports de l’atelier sur la biodiversité et les pandémies et de l’atelier sur la biodiversité et les changements climatiques. Plusieurs représentants ont déclaré que les rapports avaient été établis conformément aux procédures de la Plateforme et qu’ils représentaient d’importantes sources de connaissances en raison de la contribution des experts, et qu’ils devaient donc être accueillis favorablement par la Plénière. D’autres représentants ont déclaré que, si la valeur des rapports était reconnue, les procédures d’organisation des ateliers et de préparation des produits n’avaient pas été entièrement conformes aux dispositions de la décision IPBES-3/3, et qu’il n’y avait pas eu suffisamment de temps pour que les rapports soient examinés par les membres de la Plateforme, et qu’il serait donc plus approprié de prendre note des rapports. Un certain nombre de représentants ont proposé une formulation de compromis. La Présidente a convoqué un groupe d’amis du Président pour discuter plus avant de la question. La Plénière a accepté la formulation de compromis proposée par le groupe, telle que reflétée dans la décision IPBES-8/1.
5. Lors de l’examen de la section III de la décision IPBES-8/1 sur le renforcement des capacités, un représentant a déclaré que le plan de travail provisoire de l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités pour la période intersessions 2021-2022 (IPBES/8/L.8) devrait accorder une plus grande attention au renforcement des capacités des communautés autochtones et locales, et à la mise à profit de leurs connaissances au cours du dialogue interscientifique. Certains représentants ont déclaré que des travaux sur cette question étaient déjà entrepris par la Plateforme. Un autre représentant a déclaré qu’il faudrait également envisager de créer des capacités là où il n’y en a pas.
6. Lors de l’examen de la décision IPBES-8/3 relative à l’organisation de la Plénière et aux dates et lieux de ses futures sessions, un représentant, s’exprimant au nom d’un groupe régional et également au nom d’un observateur bénéficiant d’une participation renforcée conformément à la décision IPBES-5/4 et demandant que sa déclaration soit consignée dans le présent rapport, en ce qui concerne le sous-point 8 b) de l’ordre du jour provisoire de la neuvième session, a exprimé la volonté de discuter mais de ne pas approuver le Cadre sur l’avenir de la nature à cette session.

 XIII. Clôture de la session

1. Après l’échange habituel de courtoisies et l’expression générale de sa reconnaissance aux experts, aux auteurs et aux autres personnes qui avaient continué à contribuer aux travaux de la Plateforme face à une pandémie mondiale, ainsi qu’à tous ceux qui avaient participé à l’organisation de la présente session en ligne, la Présidente a déclaré la session close le jeudi 24 juin 2021 à 18 heures (TUC + 2).

Annexe

Décisions adoptées par la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

IPBES-8/1 : Mise en œuvre du programme de travail glissant pour la période allant jusqu’en 2030 de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

IPBES-8/2 : Mandats des membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire

IPBES-8/3 : Organisation des travaux de la Plénière et date et lieu de ses futures sessions

IPBES-8/4 : Dispositifs financiers et budgétaires

 Décision IPBES-8/1 : Mise en œuvre du programme de travail glissant de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques pour la période allant jusqu’en 2030

 *La Plénière,*

 *Accueillant avec satisfaction* le rapport de la Secrétaire exécutive sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail glissant pour la période allant jusqu’en 2030,[[1]](#footnote-2)

 *Se félicitant* des contributions remarquables apportées par tous les experts associés à ce jour à la mise en œuvre du programme de travail et remerciant ces derniers de leur dévouement sans faille,

**I**

**Mise en œuvre du programme de travail glissant de la Plateforme
pour la période allant jusqu’en 2030**

 1. *Décide* de procéder à la mise en œuvre du programme de travail conformément aux décisions adoptées lors de ses précédentes sessions, à la présente décision et au budget approuvé, qui figure dans la décision IPBES-8/4 ;

 2. *Encourage* les gouvernements et les parties prenantes à participer activement à la mise en œuvre du programme de travail, en particulier par l’examen des projets de produits et la nomination équilibrée d’experts, y compris d’experts ayant une expérience directe de l’élaboration et de la mise en œuvre des politiques et d’experts participant à d’autres processus d’évaluation pertinents, le cas échéant ;

 3. *Prie* la Secrétaire exécutive de lui présenter, à sa neuvième session, un rapport sur les progrès accomplis dans l’exécution du programme de travail ;

**II**

**Évaluation des connaissances**

 1. *Approuve* la réalisation d’une évaluation thématique des liens d’interdépendance entre la biodiversité, l’eau, l’alimentation et la santé, conformément aux procédures d’établissement des produits de la Plateforme[[2]](#footnote-3) et comme indiqué dans le rapport de cadrage de l’évaluation figurant dans l’annexe I de la présente décision, pour qu’elle l’examine à sa onzième session ;

 2. *Invite* le Comité de gestion à envisager de réduire le nombre de chapitres de l’évaluation visée au paragraphe 1 de la section II de la présente décision, sans modifier le contenu sous-jacent de chaque chapitre, en particulier en ce qui concerne les possibilités d’action évaluées, à temps pour la sélection finale des auteurs, et en veillant à ce que chaque secteur soit représenté dans la direction générale de l’évaluation, et à faire rapport à ce sujet à la Plénière à sa neuvième session ;

 3. *Approuve* la réalisation d’une évaluation thématique des causes profondes de l’érosion de la biodiversité et des déterminants des changements transformateurs et des solutions pour réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité, conformément aux procédures d’établissement des produits de la Plateforme[[3]](#footnote-4) et comme indiqué dans le rapport de cadrage de l’évaluation figurant dans l’annexe II de la présente décision, pour qu’elle l’examine à sa onzième session ;

 4. *Remercie* les organisateurs et les participants de l’atelier de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques consacré à la biodiversité et aux pandémies[[4]](#footnote-5), apprécie les efforts considérables qui ont été consacrés à l’élaboration du rapport, et invite les experts qui prépareront l’évaluation thématique des liens d’interdépendance entre la biodiversité, l’eau, l’alimentation et la santé et l’évaluation thématique des causes profondes de l’érosion de la biodiversité, des déterminants des changements transformateurs et des solutions pour réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité, à prendre en compte le rapport, le cas échéant, lors de la réalisation de ces évaluations, conformément aux procédures d’établissement des produits de la Plateforme[[5]](#footnote-6) ;

 5. *Remercie* les organisateurs et les participants de l’atelier consacré à la biodiversité et aux changements climatiques[[6]](#footnote-7), coparrainé par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et par le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat, apprécie les efforts considérables qui ont été consacrés à l’élaboration du rapport, et invite les experts qui prépareront l’évaluation thématique des liens d’interdépendance entre la biodiversité, l’eau, l’alimentation et la santé et l’évaluation thématique des causes profondes de l’érosion de la biodiversité, des déterminants des changements transformateurs et des solutions pour réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité, à prendre en compte le rapport, le cas échéant, lors de la réalisation de ces évaluations, conformément aux procédures d’établissement des produits de la Plateforme[[7]](#footnote-8) ;

 6. *Prie* le Bureau, en consultation avec le Groupe d’experts multidisciplinaire, d’examiner les processus de cadrage dans d’autres organes tels que le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat, en vue de faire des propositions pour rationaliser les futurs processus de cadrage dans le cadre de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ;

 7. *Décide*, conformément à la nécessité d’une gestion adaptative permanente, comme indiqué au paragraphe 12 de la section II de la décision IPBES-7/1, qu’avec l’achèvement du rapport de l’atelier sur la biodiversité et les changements climatiques, un document technique sur la biodiversité et les changements climatiques, dont l’élaboration avait été convenue au paragraphe 6 de la section II de la décision IPBES-7/1, n’est plus nécessaire ;

 8. *Se félicite* de la note du secrétariat sur les travaux sur la biodiversité et les changements climatiques et de la collaboration avec le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat[[8]](#footnote-9) ;

 9. *Invite* le Bureau de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et sa Secrétaire exécutive à continuer d’explorer avec le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat des approches pour de futures activités conjointes entre le Groupe et la Plateforme, y compris celles décrites dans la section II de la note du secrétariat sur les travaux relatifs à la biodiversité et aux changements climatiques, en tenant compte de la nécessité d’assurer la transparence de toute activité conjointe, conformément aux décisions du Groupe et de la Plateforme et à leurs politiques et procédures respectives, et prie la Secrétaire exécutive de faire rapport à la Plénière, à sa neuvième session, sur les progrès accomplis à cet égard ;

 10. *Prie* la Secrétaire exécutive d’inviter les membres à soumettre des suggestions de questions thématiques ou méthodologiques liées à la biodiversité et aux changements climatiques qui bénéficieraient d’une collaboration entre le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat et la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, et prie la Secrétaire exécutive de mettre une compilation de ces soumissions à la disposition de la Plénière à sa neuvième session ;

 11. *Décide*, nonobstant la section 3.1 et les dispositions connexes des procédures d’établissement des produits de la Plateforme[[9]](#footnote-10), de permettre aux gouvernements d’entreprendre :

a) Un examen supplémentaire du résumé à l’intention des décideurs du rapport d’évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, en octobre 2021 ;

 b) Un examen supplémentaire du résumé à l’intention des décideurs du rapport d’évaluation sur l’utilisation durable des espèces sauvages plus tard en 2021, si le Groupe d’experts multidisciplinaire et les coprésidents de l’évaluation le jugent nécessaire et faisable après examen des commentaires reçus lors du deuxième examen externe de l’évaluation ;

**III**

**Renforcement des capacités**

 1. *Se félicite* des progrès accomplis par l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités dans la réalisation des objectifs 2 a), 2 b) et 2 c) du programme de travail de la Plateforme pour la période allant jusqu’à 2030 ;

 2. *Approuve* le plan de travail provisoire de l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités pour la période intersessions 2021–2022, qui figure dans l’annexe III de la présente décision ;

 3. *Se félicite* des progrès accomplis dans l’établissement des produits à l’appui des objectifs 2 a), 2 b) et 2 c) et des trois sujets prioritaires initiaux du programme de travail de la Plateforme pour la période allant jusqu’en 2030[[10]](#footnote-11), et décide d’examiner ces produits à sa neuvième session ;

**IV**

**Consolidation de la base de connaissances**

 1. *Se félicite* des progrès accomplis par l’équipe spéciale sur les connaissances et les données dans la réalisation de l’objectif 3 a) du programme de travail de la Plateforme pour la période allant jusqu’en 2030 ;

 2. *Prend note de* la politique de la Plateforme en matière de gestion des données ;[[11]](#footnote-12)

 3. *Approuve* le plan de travail provisoire de l’équipe spéciale sur les connaissances et les données pour la période intersessions 2021–2022, qui figure dans l’annexe IV de la présente décision ;

 4. *Se félicite* des progrès accomplis par l’équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux dans la réalisation de l’objectif 3 b) du programme de travail de la Plateforme pour la période allant jusqu’en 2030 ;

 5. *Approuve* le plan de travail provisoire de l’équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux pour la période intersessions 2021–2022, qui figure dans l’annexe V de la présente décision ;

 6. *Se félicite* des progrès accomplis dans l’établissement des produits à l’appui des objectifs 3 a) et 3 b) et des trois sujets prioritaires initiaux du programme de travail de la Plateforme pour la période allant jusqu’en 2030,[[12]](#footnote-13) et décide d’examiner ces produits à de sa neuvième session ;

**V**

**Appui à l’élaboration des politiques**

 1. *Se félicite* des progrès accomplis par l’équipe spéciale sur les outils et méthodes d’élaboration des politiques dans la réalisation de l’objectif 4 a) du programme de travail de la Plateforme pour la période allant jusqu’en 2030 ;

 2. *Approuve* le plan de travail provisoire de l’équipe spéciale sur les outils et méthodes d’élaboration des politiques pour la période intersessions 2021-2022, qui figure dans l’annexe VI de la présente décision ;

 3. *Se félicite* des progrès accomplis par l’équipe spéciale sur les scénarios et les modèles dans la réalisation de l’objectif 4 b) du programme de travail de la Plateforme pour la période allant jusqu’en 2030 ;

 4. *Approuve* le plan de travail provisoire de l’équipe spéciale sur les scénarios et modèles pour la période intersessions 2021–2022, qui figure dans l’annexe VII de la présente décision ;

 5. *Se félicite* des progrès accomplis dans l’établissement des produits à l’appui des objectifs 4 a) et 4 b) et des trois sujets prioritaires initiaux du programme de travail de la Plateforme pour la période allant jusqu’en 2030[[13]](#footnote-14), et décide d’examiner ces produits à sa neuvième session ;

**VI**

**Examen de l’efficacité**

 1. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Bureau, du Groupe d’experts multidisciplinaire et de la Secrétaire exécutive sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport sur l’examen de la Plateforme à l’issue de son premier programme de travail[[14]](#footnote-15) ;

 2. *Prie* le Bureau, le Groupe d’experts multidisciplinaire et la Secrétaire exécutive, conformément à leurs mandats respectifs, de continuer à tenir compte des recommandations formulées par la commission d’examen dans la mise en œuvre du programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu’en 2030 et de lui faire rapport à sa neuvième session, et à ses sessions ultérieures, sur les progrès accomplis, y compris sur les solutions et questions supplémentaires ;

 3. *Prie* la Secrétaire exécutive de consulter le Groupe d’experts multidisciplinaire sur les aspects liés à l’examen de l’efficacité de la Plateforme dans le cadre de la demande adressée à la Secrétaire exécutive au paragraphe 6 de la décision IPBES-8/4 sur les dispositifs financiers et budgétaires ;

 4. *Prie* le Bureau, le Groupe d’experts multidisciplinaire et la Secrétaire exécutive, conformément à leurs mandats respectifs, de procéder à un examen critique du processus de nomination et de sélection des experts, y compris la mise en œuvre de l’approche visant à combler les lacunes en matière d’expertise et d’équilibre entre les disciplines, les régions et les sexes, pour le cadrage et la préparation des évaluations et des équipes spéciales, figurant à l’annexe I de la décision IPBES-4/3, notamment en vue d’accroître la participation des praticiens au processus d’évaluation, et de faire rapport à la Plénière à sa neuvième session sur les progrès réalisés à cet égard ;

 5. *Accueille avec satisfaction* la note du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire sur l’application de leurs rôles respectifs dans la pratique[[15]](#footnote-16) ;

 6. *Accueille également avec satisfaction* les progrès réalisés par le Bureau et le Groupe d’experts multidisciplinaire dans l’élaboration d’une note sur l’utilisation et les effets du cadre conceptuel de la Plateforme et invite les membres, les observateurs et les autres parties prenantes à faire part de leurs observations sur le projet de note au secrétariat avant le 30 septembre 2021 ;

**VII**

**Appui technique au programme de travail**

 *Prie* le secrétariat de mettre en place, en consultation avec le Bureau et dans les limites du budget approuvé figurant dans l’annexe de la décision IPBES-8/4, les dispositions institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre de l’appui technique requis pour le programme de travail.

 Annexe I de la décision IPBES-8/1

 Rapport de cadrage sur l’évaluation des liens d’interdépendance entre la biodiversité, l’eau, l’alimentation et la santé

 I. Portée, calendrier et couverture géographique, cadre d’action et approche méthodologique

 A. Portée

1. Le présent document a été établi pour donner suite à la décision IPBES-7/1, dans laquelle la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (la « Plateforme ») a approuvé un processus de cadrage, pour examen à sa huitième session, en vue d’une évaluation thématique des liens d’interdépendance entre la biodiversité, l’eau, l’alimentation et la santé. L’évaluation porte sur les liens d’interdépendance entre la biodiversité, les changements climatiques, l’atténuation des changements climatiques et l’adaptation à ceux-ci, y compris les aspects pertinents du système énergétique, de l’eau, de l’alimentation et de la santé, et envisagera des approches holistiques fondées sur différents systèmes de connaissances.
2. L’évaluation tiendra pleinement compte du cadre conceptuel de la Plateforme, tel qu’il est défini dans l’annexe de la décision IPBES-2/4, notamment en abordant tous les éléments et interactions du cadre conceptuel de la Plateforme, et en reconnaissant et en prenant pleinement en considération les différentes visions du monde et les différents systèmes de connaissances, y compris la science et les systèmes de savoirs autochtones et locaux.
3. Le rapport évaluera l’état des connaissances, y compris les savoirs autochtones et locaux, sur les tendances passées, présentes et futures possibles de ces interdépendances à plusieurs échelles, en mettant l’accent sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations, afin d’éclairer l’élaboration des politiques et des actions. Il existe de fortes corrélations et interdépendances entre les objectifs convenus au niveau mondial en ce qui concerne les composantes du lien. La complémentarité et les compromis entre ces accords et cadres seront évalués dans le contexte de l’approche par lien d’interaction.
4. L’évaluation mettra en évidence les limites, les réactions et la résilience observées dans le cadre des interactions, ainsi que les opportunités, les synergies et les compromis entre les différentes solutions possibles L’évaluation examinera les synergies et les compromis en termes de répercussions définies au sens large sur les plans, économiques et environnementaux. L’accent sera mis sur les solutions qui tiennent compte de ces éléments d’interaction et de leurs différentes dimensions, y compris les limites et les garanties nécessaires pour la réalisation de ces solutions.
5. L’évaluation, pour tous les éléments des interactions, portera sur le rôle des principaux facteurs de changement indirects (valeurs sociétales, modes de production et de consommation, démographie, technologie, culture et gouvernance) et directs (changement d’affectation des terres et des mers, exploitation directe d’organismes, changements climatiques, pollution et espèces envahissantes)[[16]](#footnote-17), le rôle des institutions formelles et informelles et les incidences des modes de production, d’approvisionnement et de consommation (y compris le télécouplage) sur la nature, les contributions de la nature aux populations et une bonne qualité de vie.
6. Le processus d’évaluation et ses résultats seront soutenus par les quatre fonctions de la Plateforme et y contribueront[[17]](#footnote-18).

 **B. Calendrier et couverture géographique**

1. Cette évaluation aura une portée mondiale, mais mettra en évidence et interprétera les similitudes et les différences régionales et sous-régionales, et visera notamment les systèmes terrestres, d’eau douce et marins.
2. Le calendrier des analyses couvrira le passé (les 50 dernières années, depuis la révolution industrielle, depuis environ 1 500 ou aussi loin dans le passé que nécessaire, lorsque des données ou des informations sont disponibles ou qu’elles sont clairement pertinentes pour les solutions possibles futures ou pour comprendre l’état et les tendances actuels) et les projections futures plausibles jusqu’en 2050, en mettant l’accent sur diverses périodes jusqu’en 2050 qui couvrent les dates cibles clés liées au cadre mondial de la biodiversité pour l’après 2020[[18]](#footnote-19) et aux objectifs de développement durable. Des échéances plus lointaines, jusqu’à 2100, seront envisagées si elles permettent d’acquérir des connaissances utiles sur les conséquences des interactions à long terme ou sur la résilience à long terme des solutions possibles.
3. L’évaluation sera menée sur une période de trois ans à compter du début initial de l’évaluation.

 **C. Cadre d’action**

1. L’évaluation contribuera à l’élaboration d’une base de connaissances renforcée à l’intention des décideurs, pour une prise de décision éclairée fondée sur des données scientifiques, dans le contexte de la Vision 2050 pour la biodiversité, du cadre mondial de la biodiversité pour l’après 2020 et de ses objectifs, ainsi que des stratégies et plans d’action nationaux pour la biodiversité, et des contributions déterminées au niveau national et des stratégies à long terme conformément à l’Accord de Paris adopté au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (pour les questions liées aux liens entre la biodiversité et le changement climatique) et du Programme de développement durable à l’horizon 2030.
2. Les utilisateurs visés sont les gouvernements, les accords multilatéraux relatifs à l’environnement, d’autres organisations multilatérales, des organisations universitaires, le secteur privé et la société civile, y compris les peuples autochtones, les communautés locales et les organisations non gouvernementales. L’évaluation devrait également servir de base à d’autres politiques nationales, régionales et mondiales relatives à la préservation et à l’utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes et à leurs contributions aux populations. L’évaluation délivrera également des conseils sur le renforcement de la résilience face aux pandémies, en soulignant la fonction de la biodiversité et la nécessité de rétablir le rôle que jouent les écosystèmes pour les prévenir.

 **D. Approche méthodologique**

1. L’évaluation sera effectuée par un groupe d’experts conformément aux procédures d’établissement des produits de la Plateforme. Elle comprendra un résumé à l’intention des décideurs politiques et un ensemble de chapitres, soumis respectivement à l’approbation et à l’acceptation de la Plénière.
2. Aux fins de l’évaluation, la biodiversité est définie comme : « la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques, et les complexes écologiques dont ils font partie. Cela comprend la variation des attributs génétiques, phénotypiques, phylogénétiques et fonctionnels, ainsi que les changements d’abondance et de distribution dans le temps et l’espace, dans et entre les espèces, les communautés biologiques et les écosystèmes[[19]](#footnote-20). » le climat comprend le système climatique mondial et ses interactions avec les activités humaines, comprenant les changements climatiques, l’adaptation à et l’atténuation de ces changements climatiques, y compris les aspects pertinents du système énergétique ; l’eau comprend toutes les formes d’eau de surface et d’eau souterraine ainsi que les processus et systèmes biophysiques et humains qui en régulent sa qualité, sa quantité, sa distribution et son utilisation ; l’alimentation comprend la chaîne de valeur complète de tous les aliments cultivés et sauvages, les fibres, les aliments pour animaux, le bois d’œuvre et les matières premières industrielles, de la production à la consommation et à l’élimination ; et la santé comprend la santé physique et mentale des populations et leur bien-être, la manière dont les maladies infectieuses émergent de la nature, y compris le rôle de l’activité humaine dans leur propagation et les systèmes liés à la prévention, au traitement et à la gestion des maladies, et est abordée à l’aide de cadres tels que l’initiative « Une seule santé » et d’autres approches holistiques.
3. L’évaluation se voudra crédible, légitime, fondée sur la science et sur de nombreuses preuves. Le résumé à l’intention des décideurs mettra en évidence les principaux résultats utiles pour l’élaboration des politiques et des possibilités d’action non contraignantes pour un large éventail d’utilisateurs finaux, dont certains sont mentionnés ci-dessus, et tiendra compte de l’analyse complète de l’état actuel des connaissances scientifiques et autres systèmes de connaissances (y compris les savoirs autochtones et locaux) effectuée dans les chapitres et résumera les lacunes en matière de connaissances et les besoins de recherches supplémentaires.
4. L’évaluation sera fondée sur les preuves existantes : données (notamment nationales, le cas échéant), documentation scientifique et grise et autres formes de connaissances ou documents dans d’autres langues (dans la mesure du possible), y compris les savoirs autochtones et locaux, conformément aux procédures applicables de la Plateforme.
5. L’évaluation mettra à profit et complétera des travaux antérieurs et en cours de la Plateforme, notamment ses évaluations (méthodologiques, thématiques, régionales et mondiales). Les rapports de l’atelier de la Plateforme sur la biodiversité et les pandémies[[20]](#footnote-21) et de l’atelier sur la biodiversité et les changements climatiques coparrainé par la Plateforme et le GIEC[[21]](#footnote-22) seront considérés comme des documents complémentaires aux fins de la préparation de l’évaluation. L’évaluation s’appuiera également sur des données et informations dont disposent les institutions mondiales, régionales, sous régionales et nationales, y compris mais pas uniquement, les accords multilatéraux relatifs à l’environnement et les organisations intergouvernementales compétentes. L’évaluation exploitera les scénarios et modèles existants ainsi que les nouveaux scénarios et modèles dont la production peut être favorisée dans le cadre du suivi de l’évaluation de la Plateforme concernant les scénarios et modèles relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques[[22]](#footnote-23).
6. L’évaluation recensera les principales lacunes dans les connaissances et les domaines dans lesquels il est nécessaire de générer des connaissances relatives aux capacités, aux politiques et aux outils d’appui stratégique, et proposera des options et des solutions pour y remédier aux niveaux appropriés.
7. L’équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux appuiera la mise en œuvre de l’approche visant à reconnaître et à utiliser les savoirs autochtones et locaux au sein de la Plateforme dans le cadre de l’évaluation. L’équipe spéciale sur les connaissances et les données soutiendra les travaux liés aux données et aux connaissances, comme précisé dans la section III ci-dessous. L’équipe spéciale sur les scénarios et les modèles contribuera au travail des auteurs, et en particulier ceux du chapitre 4. L’équipe spéciale sur les outils et méthodes d’appui à l’élaboration des politiques s’attachera à accroître l’intérêt stratégique de l’évaluation et à généraliser son utilisation dans la prise de décision, une fois approuvée. Enfin, l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités supervisera la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités, comme indiqué dans la section IV ci-dessous.
8. Compte tenu des liens d’interdépendance potentiellement étroits entre l’évaluation des interactions que la Plateforme prévoit de mener et l’évaluation des changements transformateurs (évaluation thématique des causes profondes de l’érosion de la biodiversité et des déterminants des changements transformateurs en vue de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité), une coordination étroite et facilitée entre les deux processus d’évaluation sera assurée au cours de leur déroulement afin de permettre complémentarité et synergies et d’éviter la redondance de la portée et des travaux. Les deux évaluations seront complémentaires, l’évaluation des changements transformateurs étant axée sur les déterminants des changements transformateurs, et l’évaluation des interactions étant axée sur les solutions permettant de surmonter les compromis et de favoriser les synergies entre la biodiversité, l’eau, l’alimentation et la santé.

 II Aperçu des chapitres

1. L’évaluation sera divisée en deux parties, la première partie étant consacrée à la définition des interactions et la deuxième partie aux voies vers un avenir durable fondé sur différents systèmes de connaissances. La première partie comptera quatre chapitres et la partie II huit, chacun contenant un résumé analytique.

**Partie I. Définition des interactions**

1. **Chapitre 1 : Présentation des interactions.** Lechapitre 1 présentera le cadre général de l’évaluation et sa relation avec l’évaluation sur les changements transformateurs, définira les éléments d’interaction, y compris leurs aspects sociaux, économiques et environnementaux, et décrit les liens d’interdépendance entre les éléments à différentes échelles et dans différentes régions géographiques et écosystèmes. Le chapitre 1 expliquera l’intérêt stratégique de l’évaluation, fournira une feuille de route et les raisons globales de l’ordre des chapitres de l’évaluation et dressera la liste des principales questions pertinentes pour l’évaluation. Ce chapitre définira la base théorique de l’évaluation des interactions par rapport au cadre conceptuel de la Plateforme, y compris les liens avec les contributions de la nature aux populations et une bonne qualité de vie. Il abordera également l’importance des indicateurs dans le cadre des interactions, ainsi que l’efficacité des systèmes de suivi établis par le cadre mondial de la biodiversité pour l’après 2020 et par le Programme 2030 pour bien rendre compte des interactions.
2. **Chapitre 2 : Tendances passées et état des relations de base relevant des interactions.** Lechapitre 2 examinera les tendances mondiales et régionales et l’état actuel des aspects clés des relations bidirectionnelles entre la biodiversité et chaque élément d’interaction. Le chapitre traitera chaque interaction bidirectionnelle dans une section distincte : a) biodiversité et changement climatique, atténuation et adaptation, y compris les aspects pertinents du système énergétique ; b) biodiversité et eau ; c) biodiversité et alimentation ; d) biodiversité et santé.
3. Dans chaque section, les relations seront décrites et évaluées, sur le plan quantitatif dans la mesure du possible, en termes de coûts et bénéfices environnementaux, sociaux et économiques. Chaque section résumera les idées générales susceptibles d’améliorer la prise de décision et associera aux facteurs (directs et indirects) les tendances passées des relations importantes, en précisant les mesures, décisions, politiques ou institutions passées qui ont ou n’ont pas fait progresser les éléments d’interaction par rapport aux objectifs de développement durable à différentes échelles. Dans chaque section, l’analyse et la synthèse décriront le rôle des institutions officielles et informelles (par exemple, les règles, valeurs, coutumes et pratiques culturelles communes) associé à l’un ou l’autre des systèmes en jeu dans les interactions. En plus d’une évaluation approfondie des relations bidirectionnelles, chaque section indiquera brièvement les principales relations passées et actuelles les plus complexes (au moins tridirectionnelles) mobilisant chaque paire, lesquelles seront examinées plus en détail au chapitre 3. Les écosystèmes terrestres, d’eau douce et marins seront étudiés.
4. **Chapitre 3 : Tendances passées et état des relations complexes relevant des interactions.** Lechapitre 3 évaluera les tendances mondiales et régionales et l’état actuel des perspectives intégrées et des relations les plus complexes des interactions. Dans le prolongement du chapitre 2, qui aborde ces interactions sous l’angle de relations bidirectionnelles propres au système, ce chapitre met l’accent sur les relations au moins tridirectionnelles (par exemple, biodiversité – alimentation – santé, biodiversité – climat - eau). Comprendre ces interactions est complexe, mais essentiel pour gérer efficacement les questions de biodiversité et de développement. Ce chapitre associera aux facteurs (directs et indirects) les tendances passées des relations importantes, en précisant quelles actions, décisions, politiques ou institutions passées ont eu une incidence sur les éléments d’interaction par rapport aux objectifs de développement durable. Ce chapitre évaluera les synergies et les compromis potentiels entre ces multiples dimensions des interactions et déterminera les possibilités et les méthodes qui permettront de les considérer de manière globale plutôt qu’à travers le prisme d’un seul système à la fois. Le chapitre décrira comment les interactions ont été classées par ordre de priorité dans le cadre de l’analyse et ne tentera pas d’évaluer toutes les interactions d’ordre supérieur possibles. Il visera plutôt à définir et à privilégier un sous-ensemble de relations qui sont susceptibles d’être les plus puissantes pour former des interactions et les plus utiles pour mettre au point des solutions. Ce faisant, il définira un ensemble de relations prioritaires qui pourront être explorées de façon méthodique à l’aide des scénarios présentés au chapitre 4.
5. **Chapitre 4 : Relations futures dans le cadre de l’interaction.** Lechapitre 4 évaluera différents types de scénarios (exploratoires, d’étude des options en matière de politiques et d’analyses ciblées, définis conformément à l’analyse méthodologique des scénarios et des modèles de la Plateforme), y compris des scénarios qualitatifs et divers points de vue sur les projections futures de la bonne qualité de vie, qui représentent des avenirs plausibles pour les questions d’interaction abordées dans cette évaluation. Ce chapitre se concentrera sur les scénarios qui tiennent compte, de manière intégrée, des multiples interactions en jeu et la réponse qu’ils apportent aux principaux facteurs de changement (par exemple, la croissance démographique et économique), mis en évidence au chapitre 3 comme étant les plus puissants et les plus utiles pour mettre au point des solutions. Bien que ce chapitre couvre une série de scénarios exploratoires desquels pourraient découler de potentiels effets positifs et négatifs sur la biodiversité, une attention accrue y sera portée sur l’analyse et la comparaison de scénarios prévoyant un avenir durable, ouvrant ainsi la voie aux chapitres 5 à 11. Le calendrier de l’analyse se concentrera sur des scénarios couvrant la période allant de l’année en cours à 2050 (en lien avec les objectifs stratégiques pertinents tels que les objectifs de développement durable et la Vision 2050 pour la biodiversité), mais des échéances plus lointaines, soit jusqu’en 2100, seront envisagées si elles permettent d’acquérir des connaissances utiles sur les conséquences des interactions à long terme ou sur les possibilités d’adaptation à long terme offertes par les solutions possibles. Les études de scénarios passant d’une échelle mondiale à une échelle nationale (et infranationale le cas échéant), qu’elles soient quantitatives ou qualitatives, seront prises en considération.
6. Le chapitre couvrira un large éventail de facteurs directs et indirects de changement de la biodiversité (voir paragraphe 5) qui sont pris en considération dans les scénarios qui ont une incidence sur les interactions ou les forment, y compris la façon dont ces facteurs évoluent dans le temps. Le chapitre tiendra également compte des autres visions du monde et de l’avenir, y compris celles qui font partie intégrante des savoirs autochtones et locaux. Le chapitre comprendra des analyses visant à déterminer quelles interactions ont le plus d’influence sur la manière dont les multiples objectifs stratégiques définis au niveau international peuvent être atteints, tout en minimisant les compromis. Il montrera quelles solutions mènent aux résultats les plus proches et les plus éloignés de ces objectifs stratégiques. Enfin, il examinera les incertitudes et les limites liées aux scénarios et aux modèles actuellement disponibles, en se concentrant sur l’analyse qu’ils font des interactions.

 Partie II. Solutions pour un avenir durable

1. La deuxième partie de l’évaluation portera sur les solutions possibles permettant de garantir un avenir durable[[23]](#footnote-24).
2. Le chapitre 5 analysera les solutions stratégiques et sociopolitiques permettant de mettre en œuvre des changements pour un avenir durable. En tirant parti des analyses proposées dans la première partie, les chapitres 6 à 11 adopteront une vision multisectorielle et multidimensionnelle globale pour étudier la possibilité pour différents groupes d’acteurs de créer les changements énumérés au chapitre 5. Les chapitres évalueront les possibilités d’action pour les acteurs dont les travaux sont axés sur l’eau (chapitre 6), la mise en œuvre d’approches durables du changement climatique, de l’adaptation à et de l’atténuation de celui-ci, y compris les aspects pertinents du système énergétique (chapitre 7), l’alimentation (chapitre 8), la santé (chapitre 9), les finances (chapitre 10) la biodiversité (chapitre 11), et qui travaillent en synergie les uns avec les autres, conformément à l’approche fondée sur les interactions.
3. Chaque chapitre examinera :
	1. Les solutions possibles sous forme d’actions individuelles et collectives (par exemple, de la part des autorités locales à nationales, des organisations internationales, du secteur privé, des jeunes, des organisations confessionnelles, des peuples autochtones et des communautés locales, des institutions financières, des organisations à but non lucratif et des instituts de recherche) pour modifier ou changer les politiques et les réglementations, les instruments financiers, les structures de gouvernance, les technologies, les pratiques commerciales et les comportements et permettre des conditions favorables pour faire avancer les changements énumérés au chapitre 5 ;
	2. Les solutions possibles qui nécessitent une action conjointe de plusieurs secteurs, en précisant la mesure dans laquelle chaque secteur contribuerait à ces actions conjointes ;
	3. Le potentiel des solutions fondées sur la nature[[24]](#footnote-25), des approches écosystémiques et d’autres solutions possibles ;
	4. Les coûts et avantages (effets positifs et négatifs) écologiques (par exemple, la biodiversité, le climat, les écosystèmes, les contributions de la nature aux populations dans les écosystèmes terrestres, d’eau douce et marins), sociaux (par exemple, l’équité de genre, les valeurs culturelles, la charge de morbidité, la sécurité alimentaire, la sécurité hydrique, le risque de catastrophe) et économiques (par exemple, l’emploi, les différents moyens de subsistance, le revenu, l’accès au capital) des solutions qui peuvent faire progresser les changements mis en évidence au chapitre 5. Ces évaluations seront quantitatives dans la mesure du possible, indiqueront les moyens de hiérarchiser les actions et prendront en compte les impacts environnementaux, sociaux et économiques de l’inaction ou d’une action différée, en tenant compte de multiples systèmes de valeurs ;
	5. Quels sont les indicateurs utilisés pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des cibles, y compris dans le contexte du suivi du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 et du Programme 2030 ? Sont-ils efficaces pour rendre compte des interactions et de l’intégration holistique ? Quels sont les progrès accomplis par rapport à ces indicateurs ? Quelles sont les possibilités de les améliorer ou de les compléter ?
	6. Le manque de connaissances relatives aux solutions possibles pour le secteur donné, y compris les limites de l’utilisation de modèles de simulation numériques et basés sur les processus pour l’exploration des interactions ;
	7. Le cas échéant, des études de cas de réussites et d’échecs à différentes échelles.
4. **Chapitre 5 : Solutions stratégiques et sociopolitiques pour l’ensemble des interactions, qui pourraient faciliter et accélérer la transition vers diverses formes d’avenir durable.** Lechapitre 5 définira le terme changement dans le contexte des interactions actuelles et évaluera l’utilité de différents cadres théoriques et pratiques pour mettre en œuvre des modalités de gestion durable, grâce à un changement transformateur ou en déterminant d’autres modalités de gestion (solutions stratégiques et sociopolitiques). Les changements susceptibles de faciliter la durabilité dans le cadre des six éléments d’interaction agissant les uns sur les autres, et dans le contexte plus large de la Vision 2050 pour la biodiversité, du cadre mondial de la biodiversité pour l’après 2020 et de ses objectifs, ainsi que des stratégies et plans d’action nationaux pour la biodiversité, des contributions déterminées au niveau national et des stratégies à long terme de l’Accord de Paris adopté dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, seront explorés. Ce chapitre évaluera les facteurs, notamment économiques et financiers, techniques et technologiques, sociaux, institutionnels, culturels et comportementaux, qui pourraient faciliter ou entraver les changements nécessaires à un avenir durable, et écartera les mesures qui pourraient être inadaptées à long terme. Plus précisément, le chapitre 5 recensera et évaluera les questions transversales/de haut niveau qui sont importantes pour tous les éléments d’interaction, y compris les outils d’intégration, par exemple, les questions sociales telles que la pauvreté, l’emploi, le genre, la cohésion, l’éducation, la sécurité alimentaire, l’équité et la justice, et la démographie ; les questions économiques et de financement telles que la richesse inclusive, les subventions, les externalités, les revenus, la croissance, le rapport coût efficacité ; et les questions politiques telles que la gouvernance polycentrique et l’inclusion. Le chapitre déterminera comment les systèmes économiques, de financement et de gouvernance peuvent évoluer, et évaluera le potentiel de la planification et de la gestion intersectorielles dans la création de méthodes durables de gestion des éléments d’interaction. Ce chapitre examinera également le rôle de la technologie, des savoirs autochtones et locaux, des différentes perceptions d’une bonne qualité de vie et des valeurs et conditions structurelles qui influencent le comportement individuel et collectif en lien avec les interactions. L’efficacité potentielle d’une série d’interventions et de leviers à divers niveaux de gouvernance sera évaluée. Le chapitre examinera et évaluera les types de mesures qui rendent compte de changements transformateurs et d’autres modalités durables de prise de décision, notamment les mesures qui ne sont pas transformatrices en soi mais qui conduisent à la transformation et désignera succinctement les types de mesures sectorielles qui sont progressives, mais très importantes, tout en expliquant les synergies et les compromis en lien avec tous les éléments d’interaction. Enfin, le chapitre 5 comprendra une section sur les perspectives globales des éléments d’interaction, incluant différentes visions du monde, telles que celles des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que diverses conceptualisations du monde, le cas échéant. Les valeurs intrinsèques de la nature et les mécanismes permettant de soutenir les approches globales autochtones devraient être prises en considération.
5. **Chapitre 6 : Possibilités de mise en œuvre d’approches durables de l’eau.** Lechapitre 6 étudiera les solutions qui peuvent être mises en œuvre par les acteurs des secteurs de l’eau douce et de l’eau de mer pour créer les changements décrits au chapitre 5. Des solutions telles que des politiques de l’eau ou la gestion de la demande qui assurent un approvisionnement sûr, adéquat et équitable pour les différents utilisateurs et usages seront identifiées et évaluées au niveau du bassin versant et à d’autres échelles appropriées. Ce chapitre évaluera également les solutions stratégiques dont disposent les gestionnaires publics et privés des services d’approvisionnement en eau, telles que la gestion participative, les utilisations adaptées des systèmes hydriques, le régime d’utilisation de l’eau, la gestion intégrée des bassins versants, la réutilisation de l’eau, les mesures d’atténuation des effets du développement des infrastructures hydriques et les solutions fondées sur la nature, les écosystèmes et autres qui contribuent à la protection et à la gestion de la biodiversité et des écosystèmes. Ce chapitre adoptera une démarche globale intégrée, tout en cherchant également à tenir compte des difficultés liées à la mise en œuvre des solutions stratégiques, y compris au niveau transfrontalier. Il examinera les interactions entre les écosystèmes d’eau douce, terrestres et marins. Il intégrera la biodiversité et la contribution de la nature aux populations dans les réponses stratégiques actuelles, les engagements, les mesures incitatives et les circuits de financement, ainsi que la gestion de l’eau pour atténuer les effets des changements climatiques et s’y adapter, et la prévention et la gestion des espèces exotiques envahissantes. Il étudiera également l’utilité de concepts transdisciplinaires pertinents, qui peuvent permettre de découvrir des interventions politiques innovantes.
6. **Chapitre 7 : Possibilités de mise en œuvre d’approches durables de la biodiversité pour atténuer les effets des changements climatiques et s’y adapter, y compris les aspects pertinents du système énergétique.** Lechapitre 7 étudiera les solutions liées à la biodiversité pour atténuer les effets des changements climatiques et s’y adapter, y compris les aspects pertinents de la production, de la distribution et de la consommation d’énergie, notamment celles qui peuvent être mises en œuvre dans les écosystèmes terrestres, d’eau douce et marins, afin de créer les changements décrits au chapitre 5. Les solutions envisagées pourront être axées sur l’intégration des considérations relatives à la biodiversité dans les aspects pertinents du système énergétique. Le chapitre examinera les politiques et les procédures liées à la gouvernance des changements climatiques, des stratégies pour atténuer les effets des changements climatiques et s’y adapter, y compris les aspects pertinents du système énergétique. En outre, le chapitre examinera les solutions de financement et les mesures incitatives pour atténuer les effets des changements climatiques et s’y adapter, tout en conservant, restaurant et utilisant durablement la biodiversité, et en atteignant les objectifs mondiaux pertinents en matière d’alimentation, d’eau et de santé.
7. **Chapitre 8 : Possibilités de mise en œuvre d’approches durables du système alimentaire.** Lechapitre 8 étudiera les solutions qui peuvent être mises en œuvre par les acteurs du système alimentaire pour créer les changements décrits au chapitre 5. Les solutions envisagées peuvent consister à mettre en œuvre, à toute échelle, des politiques et des procédures liées au système alimentaire (par exemple, les chaînes de valeur complètes des ressources terrestres, d’eau douce ou marine récoltées à l’état sauvage, des cultures, des matières premières, des fibres, du bétail, de l’aquaculture, de l’agroforesterie et de la foresterie). Il peut également s’agir de solutions liées à la gouvernance, au financement, aux régimes réglementaires, au commerce, ainsi qu’aux systèmes et pratiques de gestion. Le chapitre examinera également le recours à des pratiques agricoles efficaces, notamment les pratiques agroécologiques, l’agriculture biologique, la lutte intégrée contre les ravageurs et la biotechnologie, qui intègrent des solutions innovantes comme voies possibles vers la durabilité, y compris les compromis. En outre, le chapitre examinera comment assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la salubrité des aliments, et comment réduire les pertes et gaspillages de denrées alimentaires. D’autres composantes du système alimentaire, telles que la modification de la transformation, du conditionnement, de la distribution, du commerce et de la commercialisation des aliments, seront prises en considération dans le cadre de l’analyse. Le chapitre examinera les savoirs autochtones et locaux relatifs aux systèmes alimentaires ; il étudiera comment modifier la demande et la consommation alimentaires et comment accroître la diversité de la consommation alimentaire pour garantir un accès équitable à des régimes alimentaires sains. Il pourrait également s’agir de solutions qui contribuent à la sécurité hydrique et au développement des systèmes d’eau douce ; qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre ; qui augmentent l’efficacité des systèmes de production ou de récolte existants (par exemple, en ce qui concerne les besoins en superficies cultivées, les apports en eau et en produits chimiques, la santé des sols) ; et améliorent la santé (par exemple, la dénutrition et la suralimentation ; la qualité de l’air ; la prévention des pandémies) afin de favoriser des améliorations concernant tous les éléments d’interaction.
8. **Chapitre 9 : Possibilités de mise en œuvre d’approches durables de la santé.** Lechapitre 9 étudiera les solutions qui peuvent être mises en œuvre par les acteurs du secteur sanitaire pour créer les changements décrits au chapitre 5. Il examinera notamment les solutions consistant à mettre en œuvre des politiques et des procédures liées à la valorisation des contributions de la biodiversité à la santé humaine (y compris les plantes médicinales, les contributions à la nutrition et à la santé mentale). Le chapitre examinera les progrès réalisés en matière d’équité dans l’accès aux avantages liés à la santé (y compris pour les peuples autochtones et les communautés locales, les groupes communautaires, les femmes et les filles) ; de gouvernance des droits de propriété intellectuelle ; de gestion des facteurs environnementaux des maladies, ou des effets du système de santé sur la biodiversité. La solution peut consister à prendre des mesures orientées vers la santé qui bénéficient à la santé et à la biodiversité, ainsi qu’à d’autres éléments d’interaction, et qui peuvent nécessiter une collaboration intersectorielle (par exemple, assainissement et traitement des eaux usées ; diversification du régime alimentaire de sorte qu’il préserve la diversité génétique des cultures et améliore la nutrition ; mesures de santé procréative qui favorisent la santé maternelle et infantile, réduisent la demande de ressources environnementales et maximisent les avantages et la gouvernance intersectoriels ; prise en considération du principe « Une seule santé » dans un environnement que se partagent les personnes, les animaux et les plantes ; mesures de relance pour l’après-COVID 19 qui réduisent le risque de nouvelles pandémies et atténuent les changements climatiques ou renforcent la sécurité alimentaire)[[25]](#footnote-26). Des politiques et des procédures qui adoptent des cadres permettant d’explorer des stratégies pour une planète saine, en maximisant les avantages et la gouvernance intersectoriels, pourraient être envisagées. Il pourra par ailleurs s’agir de solutions qui gèrent les liens entre la biodiversité et la prévention des maladies, y compris les liens avec les facteurs anthropiques de l’émergence et de la propagation des maladies infectieuses (notamment celles qui présentent un potentiel pandémique comme le SARS-CoV2, le SARS, le Nipah, le VIH/sida, l’Ebola), comme les changements d’affectation des terres, les changements climatiques, la consommation et le commerce des espèces sauvages et l’intensification de l’élevage[[26]](#footnote-27).
9. **Chapitre 10 : Possibilités de mise en œuvre d’approches durables des finances publiques et privées pour des composantes des interactions liées à la biodiversité.** Lechapitre 10 étudiera les solutions qui peuvent être mises en œuvre par les acteurs du secteur financier pour créer les changements décrits au chapitre 5. Le chapitre examinera le rôle des financeurs publics et privés, internationaux et nationaux, dans le financement des progrès vers les options recensées dans les chapitres précédents. Le chapitre examinera les solutions liées aux budgets nationaux, aux fondations philanthropiques, à la coopération internationale en matière d’aide, aux investisseurs et prêteurs privés, aux organisations multilatérales et aux agences de coopération au développement. En outre, ce chapitre évaluera les progrès accomplis dans la mobilisation des financements, convenus dans le cadre de conventions internationales, nécessaires pour réaliser les changements mis en évidence au chapitre 5, notamment ceux qui permettront d’atteindre les objectifs de développement durable. Le chapitre pourra envisager différents mécanismes, approches et instruments économiques marchands et non marchands permettant de renforcer les interactions et les approches globales dans le contexte des paradigmes économiques en évolution explorés au chapitre 5.
10. **Chapitre 11 : Possibilités de mise en œuvre d’approches durables de la préservation, de la restauration et de l’utilisation durable de la biodiversité.** Lechapitre 11 étudiera les solutions qui peuvent être mises en œuvre par les acteurs de la protection ou de la préservation de l’environnement pour créer les changements décrits au chapitre 5. Il pourrait notamment s’agir de solutions fondées sur la nature, d’approches fondées sur les écosystèmes et d’autres solutions telles que les approches fondées sur les droits de la Terre Mère, des espaces urbains verts et bleus, de l’aménagement de l’espace terrestre, d’eau douce et marin, de la création et de la gestion efficace et durable de réseaux de zones protégées terrestres et de corridors écologiques, d’autres mesures de conservation efficaces par zone pour maximiser la conservation et améliorer la connectivité écologique, de la restauration environnementale des écosystèmes dégradés et de la réhabilitation environnementale. Les solutions pourraient également prendre la forme de réglementation de l’environnement (concernant par exemple le développement d’infrastructures, la gestion de l’eau, l’aquaculture et la gestion des pêches, l’utilisation de produits chimiques dans l’agriculture et la pollution), et de normes volontaires ou d’accords de gouvernance officiels liés à la disponibilité et à la gestion des ressources naturelles. Les solutions envisagées tiendront compte de la recherche, du suivi, de la sensibilisation et de l’éducation du public en matière d’environnement nécessaires pour soutenir les changements identifiés au chapitre 5.
11. **Chapitre 12 : Résumé et synthèse des solutions, des lacunes en matière de connaissances et de technologies et renforcement des capacités.** Lechapitre 12 résumera les possibilités d’action pour une série de responsables politiques, de décideurs et d’acteurs à tous les niveaux, y compris les organismes des Nations Unies concernés, les organes directeurs des accords sur les interactions entre la biodiversité, le climat (y compris les aspects pertinents du système énergétique), l’alimentation, l’eau ou la santé et d’autres accords pertinents, le cas échéant et conformément à leurs mandats respectifs, les législateurs, les acteurs du secteur privé, les planificateurs financiers, la société civile, les institutions universitaires et de recherche et les peuples autochtones et les communautés locales, les jeunes, les femmes et les autres parties prenantes qui sont liés à tout système opérant dans le cadre des interactions. Des perspectives plus globales des éléments des interactions, y compris celles des peuples autochtones et des communautés locales, seront également présentées dans ce chapitre. Ce résumé comprendra également une synthèse des coûts de l’action et de l’inaction identifiés aux chapitres 6 à 11, et aboutira à une conclusion sur ce qui les lie les uns aux autres. Une place importante sera accordée à un récapitulatif des opportunités de transformation qui peuvent être menées le plus efficacement par les acteurs d’un secteur donné, et celles qui nécessiteront une action collaborative entre plusieurs secteurs et acteurs civils. L’attention sera également portée sur les compromis susceptibles de persister en lien avec les interactions, et sur ce qui peut être fait pour les atténuer et soutenir les groupes sociaux les plus vulnérables.
12. Le chapitre résumera les conclusions sur les forces et les faiblesses des cadres de suivi du cadre mondial de la biodiversité pour l’après 2020 et du Programme de développement durable à l’horizon 2030 dans le contexte du lien et proposera des options pour les compléter. Enfin, le chapitre synthétisera les lacunes dans les connaissances, y compris en ce qui concerne la gouvernance, et les besoins en matière de future recherche qui auront été recensés tout au long de l’évaluation. Une attention particulière sera accordée aux possibilités de synergies pour combler les lacunes dans les connaissances et les capacités en lien avec l’ensemble des éléments d’interaction.

 III. Données et informations

1. L’évaluation des interactions s’appuiera sur des données et des informations provenant de divers systèmes de connaissances et établies dans d’autres langues, y compris des publications scientifiques et les savoirs autochtones et locaux, en abordant toutes les composantes du cadre conceptuel de la Plateforme afin d’explorer les relations entre la nature, les contributions de la nature aux populations, les facteurs, les institutions et la gouvernance, et une bonne qualité de vie.
2. Conformément à la politique de gestion des données de la Plateforme, on veillera à garantir l’accès aux métadonnées et, dans la mesure du possible, aux données sous-jacentes correspondantes, au moyen d’un processus localisable, accessible, interopérable et réutilisable (FAIR) qui permettra de comparer les évaluations. En outre, l’équipe spéciale sur les connaissances et les données veillera à ce que les résultats (obtenus grâce aux connaissances et aux métadonnées) de l’évaluation des interactions soient largement diffusés pour pouvoir servir, entre autres, aux futures évaluations de la Plateforme et d’autres utilisations.
3. L’évaluation cherchera également à trouver les voies d’accès aux sources de données et d’informations utiles qui peuvent exister ou apparaître aux niveaux mondial et régional. Les sources potentielles de données comprennent notamment les institutions et organisations mondiales, régionales et nationales, les publications scientifiques, la documentation grise et les savoirs autochtones et locaux. Les besoins du processus d’évaluation seront largement communiqués afin de définir et d’encourager le partage de données et d’informations utiles.
4. L’équipe spéciale sur les connaissances et les données soutiendra les travaux sur la qualité des données et des informations, la confiance, les variables et indicateurs essentiels de la biodiversité, les bases de référence et la représentativité, selon les besoins. Elle aidera également les experts à identifier les lacunes en matière de connaissances et, par la suite, encouragera la production de connaissances pour combler les lacunes identifiées.
5. La prise en considération et l’utilisation des savoirs autochtones et locaux dans l’évaluation seront conformes à l’approche de la Plateforme retenue par la Plénière dans la décision IPBES-5/1 et aux orientations pertinentes concernant sa mise en œuvre, élaborées par l’équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux.

 IV. Renforcement et développement des capacités

1. Les activités de renforcement des capacités contribueront à soutenir l’élaboration et l’adoption de l’évaluation. Les activités seront conçues conformément à l’objectif 2 du programme de travail de la Plateforme pour la période allant jusqu’en 2030, relatif au renforcement des capacités, et au plan glissant en matière de renforcement des capacités, sous la direction de l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités. Sous réserve de la disponibilité de ressources, les activités comprendront le programme de bourses de la Plateforme ; le programme de formation et de familiarisation ; des dialogues science-politique ; et un soutien aux activités organisées par d’autres organisations à l’appui de l’adoption et de l’utilisation des résultats de l’évaluation dans les différents secteurs et du renforcement de l’interface science-politique aux niveaux (sous-)régional et national.

 V. Communication et sensibilisation

1. Le rapport d’évaluation des interactions et son résumé à l’intention des décideurs seront publiés sous forme électronique, mis à disposition sur le site web de la Plateforme et diffusés sur ses médias sociaux. Le résumé à l’intention des décideurs sera disponible dans toutes les langues officielles de l’Organisation des Nations Unies et sera imprimé sur demande, si les ressources le permettent. La sensibilisation d’un large éventail de parties prenantes, y compris le public plus large des décideurs, sera basée sur la stratégie et le budget de la Plateforme en matière de communication et de sensibilisation.
2. La communication et la sensibilisation seront assurées dès le début de l’évaluation et tout au long de son déroulement afin de susciter l’engagement de la communauté scientifique au sens large, des autres détenteurs de connaissances et des utilisateurs finaux de l’évaluation. La mobilisation des utilisateurs, dans tous les secteurs, aidera à définir le type et la gamme de produits de communication et d’outils d’appui stratégique dans plusieurs langues (selon les besoins et en fonction des capacités disponibles), qui seront développés dans le cadre de l’évaluation.

 VI. Appui technique

1. L’appui technique pour l’évaluation des interactions sera assuré par un groupe d’appui technique, composé de plusieurs membres du personnel professionnel et administratif à temps plein. Ce groupe travaillera en étroite collaboration avec les groupes d’experts produisant d’autres évaluations de la Plateforme et avec les équipes spéciales de la Plateforme, ainsi qu’avec les équipes spéciales de la Plateforme et leurs groupes d’appui technique respectifs.

 VII. Processus et calendrier

| *Date* | *Actions et dispositions institutionnelles*  |
| --- | --- |
| **2021** |
| Deuxième trimestre | La Plénière, à sa huitième session, a approuvé la réalisation de l’évaluation des interactions et a demandé au secrétariat de prendre les dispositions institutionnelles nécessaires pour mettre en œuvre l’appui technique requis pour l’évaluation |
| Le Groupe d’experts multidisciplinaire demande, par l’intermédiaire du secrétariat, la nomination d’experts de gouvernements et d’autres parties prenantes  |
| Troisième trimestre | Le Groupe d’experts multidisciplinaire désigne les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les éditeurs-réviseurs de l’évaluation conformément aux procédures d’établissement des produits de la Plateforme, notamment en mettant en œuvre la procédure pour combler les lacunes en matière d’expertise |
| Quatrième trimestre | La décision de sélection est communiquée aux candidats |
| Réunion du comité de gestion (coprésidents, membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire chargés de l’évaluation par ces organes) pour organiser la première réunion des auteurs |
| **2022** |
| Premier trimestre | Première réunion des auteurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux, les éditeurs-réviseurs et les membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l’évaluation |
| Premier au troisième trimestre | Élaboration des avant-projets de document et des versions préliminaires des chapitres  |
| Début du quatrième trimestre  | Premier examen externe (6 semaines) – projets de chapitre mis à disposition pour examen par les experts  |
| Quatrième trimestre | Deuxième réunion des auteurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux, les éditeurs-réviseurs et les membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l’évaluationImmédiatement après la deuxième réunion des auteurs : réunion pour faire progresser la mise au point du résumé à l’intention des décideurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l’évaluation |
| **2023** |
| Premier au troisième trimestre | Élaboration de la deuxième version préliminaire des chapitres et de la version préliminaire du résumé à l’intention des décideurs |
| Deuxième trimestre  | Atelier de rédaction pour faire avancer l’élaboration du résumé à l’intention des décideurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l’évaluation |
| Troisième trimestre  | Deuxième examen externe (8 semaines) – projets de chapitre et projet de résumé à l’intention des décideurs mis à disposition pour examen par les gouvernements et les experts  |
| Quatrième trimestre | Troisième réunion des auteurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux, les éditeurs-réviseurs et les membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l’évaluationImmédiatement après la troisième réunion des auteurs : Réunion pour faire progresser la mise au point du résumé à l’intention les décideurs avec les coprésidents, les auteurs principaux chargés de la coordination et les membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l’évaluation |
| **2024** |
| Premier trimestre | Atelier de rédaction en ligne pour faire avancer l’élaboration du résumé à l’intention des décideurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l’évaluation |
| Troisième trimestre  | Examen final (6 semaines) – versions finales des projets de chapitre et du projet de résumé à l’intention des décideurs mises à disposition pour examen par les gouvernements  |
| Début du quatrième trimestre  | Examen par la Plénière, à sa onzième session, du résumé à l’intention des décideurs pour approbation et des chapitres pour acceptation |
| Quatrième trimestre | Activités de communication en lien avec l’évaluation |

 Annexe II de la décision IPBES-8/1

 Rapport de cadrage pour évaluer les causes profondes de l’érosion de la biodiversité et les déterminants des changements transformateurs et des options (évaluation thématique) en vue de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité (évaluation des changements transformateurs)

 I. Portée, calendrier et couverture géographique, cadre d’action, questions fondamentales et approche méthodologique

 A. Portée

1. Aux fins de l’évaluation et dans la lignée des précédents travaux de la Plateforme approuvés par la Plénière de cette dernière, les changements transformateurs sont définis comme une réorganisation en profondeur[[27]](#footnote-28) à l’échelle du système de l’ensemble des facteurs technologiques, économiques et sociaux, y compris des paradigmes, des objectifs et des valeurs[[28]](#footnote-29), nécessaire à la conservation et à l’utilisation durable de la biodiversité, au bien-être humain à long terme et au développement durable. La nécessité et la possibilité de changements transformateurs rapides sont devenues apparentes au cours de la pandémie de COVID-19.
2. L’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de la Plateforme a conclu qu’il existait des voies possibles pour concrétiser la Vision 2050 pour la biodiversité parallèlement aux principaux objectifs de développement humain. Toutefois, ces voies exigent des changements fondamentaux au niveau des paradigmes du développement et des dynamiques socioécologiques, ce qui entraîne des transformations de la société, en prenant en compte les inégalités et la gouvernance, en utilisant les terres, l’eau, l’énergie et les matériaux de façon bien plus durable ainsi qu’en repensant et modifiant de manière appropriée les habitudes de consommation, les systèmes alimentaires et les chaînes de valeur mondiales. L’évaluation éclairera les décideurs sur les options pour mettre en œuvre des changements transformateurs en vue de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité et les objectifs de développement durable.
3. L’évaluation tiendra pleinement compte du cadre conceptuel de la Plateforme, tel qu’il est défini dans la décision IPBES-2/4, notamment en abordant tous les éléments et interactions du cadre conceptuel de la Plateforme, et en reconnaissant et en prenant pleinement en considération les différentes visions du monde et les différents systèmes de connaissances, y compris la science et les systèmes de savoirs autochtones et locaux.
4. Le rapport de l’évaluation examinera et comparera différentes visions, scénarios et voies vers un monde durable, conformément à la Vision 2050 pour la biodiversité et dans le contexte du Programme de développement durable à l’horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable, y compris des visions de populations autochtones et de communautés locales. De plus, le rapport évaluera les déterminants des changements transformateurs, la façon dont ils interviennent et les obstacles qu’ils peuvent rencontrer. Enfin, et surtout, le rapport évaluera les possibilités d’action concrète qui existent pour favoriser, accélérer et maintenir les changements transformateurs en vue des visions, scénarios et voies d’un monde durable, les mesures nécessaires pour réaliser ces visions et la manière dont les progrès sur la voie des changements transformateurs peuvent être mis en évidence et suivis.
5. L’évaluation vise à déterminer et comprendre les facteurs dans la société humaine, au niveau tant individuel que collectif et du niveau local au niveau mondial, qui peuvent être mobilisés pour amener des changements transformateurs afin d’aider à réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité et les objectifs de développement durable. Ces facteurs couvrent des dimensions psychologiques, comportementales, sociales, culturelles, économiques, politiques, de gouvernance, institutionnelles, démographiques, techniques et technologiques, correspondant aux facteurs indirects de changement dans la biodiversité, qui sont au cœur du cadre conceptuel pour la Plateforme[[29]](#footnote-30). Ils comprennent le rôle des institutions formelles et informelles ainsi que les incidences des modes de production, d’approvisionnement et de consommation sur la nature, les contributions de la nature aux populations et la qualité de vie. Une meilleure compréhension de la manière dont ces facteurs interdépendants peuvent être modifiés ou modulés peut éclairer l’élaboration de politiques et de mesures pour provoquer des changements transformateurs afin de maintenir et de promouvoir la biodiversité ainsi que les contributions de la nature aux populations et en vue de la durabilité et d’une bonne qualité de vie, conformément à la Vision 2050 pour la biodiversité et dans le contexte des objectifs de développement durable.
6. L’évaluation examinera l’importance des facteurs indirects mentionnés ci-dessus à la lumière de leur incidence sur les facteurs directs de changement les plus importants (par exemple, changements d’utilisation des terres et des mers, exploitation directe des organismes, changements climatiques, pollution et invasion d’espèces exotiques)[[30]](#footnote-31) dans l’ensemble des biomes.
7. L’évaluation tiendra compte de la diversité des valeurs et comportements qui sous-tendent les facteurs indirects de changement et évoluent avec ces derniers, c’est-à-dire les raisons des grands changements et transitions sociétaux, afin d’éclairer la conception de politiques pertinentes, les campagnes de communication et de mobilisation et d’autres mesures. En conséquence, elle prendra en compte, entre autres : a) les valeurs (intrinsèques, relationnelles, utilitaires, etc.), la manière dont celles-ci influencent les comportements et la façon dont la situation diffère entre les régions et les sous-régions et entre les niveaux de développement, en s’appuyant sur l’évaluation des valeurs de la Plateforme et en complétant celle-ci, une fois finalisée (l’évaluation méthodologique concernant les diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques) ; b) les notions de bonne qualité de vie, les visions du monde et les cultures, les modèles d’interactions entre les populations et la nature ainsi que les récits sociaux ; c) le rôle des systèmes de gouvernance, des normes et des réglementations, de l’éducation et de la communication, des incitations économiques et non économiques ainsi que des institutions financières et autres pour susciter des changements comportementaux chez les individus, les entreprises, les communautés et les sociétés ; d) le rôle des technologies et de l’évaluation des technologies ; e) le rôle de l’action individuelle et collective ; f) le rôle des concepts et des outils issus des études des systèmes complexes et de la théorie de la transformation et des transitions ; g) les obstacles à la réalisation des changements transformateurs ; h) l’équité et la nécessité de « transitions justes », en intégrant des aspects concernant l’égalité des sexes ; i) les enseignements tirés de transitions, crises et transformations précédentes[[31]](#footnote-32).
8. Le processus d’évaluation et ses produits seront appuyés par les quatre fonctions de la Plateforme et y contribueront[[32]](#footnote-33).

 **B. Calendrier et couverture géographique**

1. La présente évaluation aura une portée mondiale. Elle mettra également en lumière les similarités et les différences entre les régions et les sous-régions et entre les pays à différents stades de développement, entre les questions terrestres, d’eau douce et marines, et comprendra des exemples locaux ainsi que des questions transsectorielles. Elle couvrira des périodes passées et futures ainsi que des étapes de changement transformateur, selon que de besoin.
2. L’évaluation sera menée sur trois ans, ce qui la place en bonne position pour éclairer et faciliter l’examen des progrès accomplis en vue de la mise en œuvre de la Vision 2050 pour la biodiversité, du Programme de développement durable à l’horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable, y compris les visions des peuples autochtones et des communautés locales.

 **C. Cadre d’action**

1. Les utilisateurs visés par l’évaluation comprennent, sans s’y limiter : les gouvernements ; les organisations régionales ; les organes directeurs des accords multilatéraux sur l’environnement ; les décideurs au sein des cadres politiques mondiaux, les gouvernements infranationaux et les autorités locales ; les scientifiques ; les systèmes d’éducation et les médias ; le secteur privé et la société civile, y compris les populations autochtones et les communautés locales, les jeunes, les femmes et les organisations non gouvernementales.
2. Cette évaluation renforcera la base de connaissances pour prendre des décisions étayées et fondées sur des données factuelles, dans le contexte de la Vision 2050 pour la biodiversité, du Programme de développement durable à l’horizon 2030 et de ses objectifs, y compris les visions des populations autochtones et des communautés locales. L’évaluation vise également à éclairer d’autres processus pertinents dans le cadre d’accords multilatéraux sur l’environnement, d’autres conventions, accords et organisations s’intéressant à la biodiversité et aux questions environnementales ainsi que des accords et processus multilatéraux sectoriels et régionaux pertinents relatifs à l’environnement.
3. L’évaluation devrait également éclairer des politiques infranationales, nationales, régionales et mondiales, qui incluent tous les secteurs et toutes les parties prenantes concernées par la préservation, la restauration et l’utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes, des ressources naturelles et des contributions de la nature aux populations.

 **D. Questions fondamentales**

1. L’évaluation visera à répondre aux questions suivantes qui sont importantes pour les décideurs et d’autres parties prenantes traitant de problématiques liées aux changements transformateurs en vue de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité et les objectifs de développement durable et d’autres objectifs pertinents liés à la biodiversité que l’on trouve dans d’autres accords et processus multilatéraux (désignés ci-dessous, pour éviter les répétitions, par l’expression « objectifs mondiaux ») :
	1. Que sont les changements transformateurs et comment sont-ils liés aux approches actuelles de la gestion de la biodiversité, des services écosystémiques et des contributions de la nature aux populations ?
	2. Quelle est la relation entre les changements transformateurs et les changements transitoires et que faut-il faire pour s’assurer que les changements transformateurs garantissent des « transitions justes » ?
	3. Comment les changements transformateurs sont-ils liés à la relation entre les causes profondes et les moteurs directs responsables de l’érosion et de la dégradation de la biodiversité ?
	4. Quels indicateurs permettent de caractériser et de réaliser un suivi des changements transformateurs ?
	5. Comment des changements transformateurs intentionnels et émergents peuvent être utilisés pour réaliser les objectifs mondiaux susmentionnés ?
	6. Comment différents groupes conçoivent-ils un monde durable dans le contexte de la Vision 2050 pour la biodiversité, du cadre mondial de la biodiversité pour l’après 2020 et de ses objectifs, ainsi que des stratégies et plans d’action nationaux pour la biodiversité, et des contributions déterminées au niveau national et des stratégies à long terme de l’Accord de Paris, adopté dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (pour les questions liées aux liens entre la biodiversité et le changement climatique), et du Programme de développement durable à l’horizon 2030 ?
	7. Qu’impliquent ces visions et les valeurs qui les sous-tendent pour les changements transformateurs dans l’ensemble des secteurs et des systèmes ?
	8. Quels scénarios et voies futurs pourraient mener aux transformations nécessaires pour réaliser les objectifs mondiaux susmentionnés ? Quels moyens d’action et politiques sont essentiels dans ces scénarios et voies pour permettre les transformations nécessaires ?
	9. Quels éléments permettent et accélèrent les changements transformateurs vers des avenirs durables et que peuvent faire concrètement les responsables politiques, les décideurs, les gestionnaires, les parties prenantes, les scientifiques, les citoyens ainsi que les entreprises et les organisations pour utiliser et renforcer les changements transformateurs afin d’atteindre les objectifs pertinents fixés aux niveaux local, national et international d’une manière équitable, juste et participative en ne laissant personne de côté ?
	10. Quels obstacles et défis entravent des changements transformateurs en vue d’un monde durable, comment pourraient-ils évoluer au fil du temps et en fonction de l’échelle et du contexte et comment peuvent-ils être surmontés ?
	11. Comment les inégalités politiques, sociales et économiques entre les pays et à l’intérieur de ceux-ci affectent-elles la réalisation des changements transformateurs ?
	12. Quelles options ont les responsables politiques, les décideurs, les gestionnaires, les parties prenantes, les citoyens ainsi que les entreprises et les organisations et quel rôle peuvent-ils jouer pour favoriser des changements en vue de la réalisation des objectifs mondiaux susmentionnés et comment ces options et rôles peuvent-ils évoluer au fil du temps et en fonction du contexte ?
	13. Comment des options peuvent-elles être combinées pour permettre la réalisation des objectifs mondiaux susmentionnés ?
	14. Quelles sont les lacunes les plus importantes qu’il conviendrait de combler en matière de connaissances concernant les causes profondes de l’érosion de la biodiversité afin de réaliser les changements transformateurs et les objectifs mondiaux susmentionnés et comment ces lacunes peuvent-elles être comblées ?
	15. Quelles stratégies de communication, d’éducation et autres peuvent être utilisées afin d’éduquer les utilisateurs visés par l’évaluation sur les changements transformateurs en vue d’un monde durable ?

 **E. Approche méthodologique**

1. L’évaluation sera conduite par un groupe diversifié d’experts, notamment des scientifiques, des experts des savoirs autochtones et locaux et des praticiens, et des efforts seront consentis pour associer également les praticiens à l’examen des projets d’évaluation, conformément aux procédures d’établissement des produits de la Plateforme. Elle comprendra un résumé à l’intention des décideurs et un ensemble de chapitres, soumis respectivement à l’approbation et à l’acceptation de la Plénière, et résumera les lacunes en matière de connaissances et les besoins de recherches supplémentaires.
2. L’évaluation se voudra crédible, légitime et fondée sur de nombreuses preuves. Le résumé à l’intention des décideurs mettra en évidence les principaux résultats pertinents pour les politiques et les possibilités d’action non prescriptives pour un large éventail d’utilisateurs finaux, dont certains sont mentionnés ci-dessus, et reflétera l’analyse complète de l’état actuel des connaissances scientifiques et des autres systèmes de connaissances (y compris les savoirs autochtones et locaux) effectuée dans les chapitres.
3. L’évaluation sera fondée sur les preuves existantes, à savoir des données (notamment nationales, le cas échéant), la littérature scientifique et grise ainsi que d’autres formes de connaissances et documents dans d’autres langues (dans la mesure du possible), conformément aux procédures applicables de la Plateforme.
4. L’évaluation mettra à profit et complètera des travaux antérieurs et en cours de la Plateforme, notamment ses évaluations (méthodologiques, thématiques, régionales et mondiales) et les rapports de ses ateliers, ainsi que d’autres processus et évaluations pertinents qui utilisent les cadres conceptuels et méthodologiques de la Plateforme. L’évaluation s’appuiera également sur des données et informations dont disposent les institutions mondiales, régionales, sous régionales et nationales, y compris mais pas uniquement, les accords multilatéraux relatifs à l’environnement et les organisations intergouvernementales compétentes. L’évaluation exploitera les scénarios et modèles existants ainsi que les nouveaux scénarios et modèles dont la production peut être favorisée dans le cadre du suivi de l’évaluation de la Plateforme concernant les scénarios et modèles relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques[[33]](#footnote-34).
5. L’évaluation déterminera les principales lacunes en matière d’informations et de connaissances ainsi que les domaines dans lesquels un renforcement des capacités et l’élaboration de politiques et d’outils politiques pourraient faciliter la mise en œuvre des possibilités d’action présentées dans l’évaluation. L’évaluation fournirait des options et des solutions pour combler ces lacunes aux niveaux pertinents.
6. L’équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux appuiera la mise en œuvre de l’approche visant à reconnaître et à utiliser les savoirs autochtones et locaux au sein de la Plateforme[[34]](#footnote-35) dans le cadre de l’évaluation. L’équipe spéciale sur les connaissances et les données soutiendra les travaux liés aux données et aux connaissances, comme précisé dans la section III ci-dessous. L’équipe spéciale sur l’appui à l’élaboration des politiques effectuera des travaux visant à améliorer la pertinence de l’évaluation en vue de l’élaboration de politiques ainsi que son utilisation dans la prise de décisions, une fois approuvée. L’équipe spéciale sur les scénarios et les modèles appuiera les travaux liés aux scénarios et aux modèles, comme décrit dans la section III. Enfin, l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités supervisera la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités définies dans la section IV. L’ensemble des équipes spéciales de la Plateforme apporteront leur appui à l’évaluation conformément à leurs mandats respectifs.
7. Compte tenu des liens d’interdépendance potentiellement étroits entre l’évaluation des changements transformateurs prévue par la Plateforme et l’évaluation des interactions (l’évaluation thématique des liens d’interdépendance entre la biodiversité, l’eau, l’alimentation et la santé), une coordination étroite et facilitée entre les deux processus d’évaluation sera assurée afin de permettre des synergies et une complémentarité et d’éviter les doubles emplois au niveau de la portée et des travaux. Les deux évaluations seront complémentaires, l’évaluation des changements transformateurs étant axée sur les déterminants des changements transformateurs, et l’évaluation des interactions étant axée sur les solutions permettant de surmonter les compromis et de favoriser les synergies entre la biodiversité, l’eau, l’alimentation et la santé.

 **II. Aperçu des chapitres**

1. Dans ses chapitres, l’évaluation mettra en lumière la nature même des changements transformateurs ainsi que les multiples valeurs, les systèmes de connaissances, les institutions et les choix en cause. Dans la mesure où l’évaluation est destinée à un public large et varié et reconnait la nécessité de faire participer un large éventail d’acteurs et de communautés aux changements transformateurs, chaque chapitre comprendra une évaluation d’un grand nombre de valeurs, des perspectives disciplinaires pertinentes, des systèmes de connaissances, des voies de développement et des rôles des différents acteurs. Les changements transformateurs impliquent également des arbitrages, des choix, des synergies, des incidences sur l’équité et des tensions, dont l’évaluation traitera. Elle présentera des connaissances utiles dans la pratique et des possibilités d’action qui ouvrent des voies vers un avenir durable et équitable.
2. **Chapitre 1 : Changements transformateurs et un monde durable.** Le chapitre 1 présentera des données factuelles concernant la nécessité des changements transformateurs, expliquera ce qu’on entend par changements transformateurs, si et de quelle manière ils diffèrent des changements graduels, quels paramètres caractérisent et mesurent les changements transformateurs et quels types de changements transformateurs pourraient favoriser la réalisation des objectifs mondiaux définis dans la section D ci-dessus. Le chapitre examinera également les conséquences de l’absence de changements transformateurs. Il présentera un énoncé du problème fondé sur des données factuelles ainsi que des appels provenant d’évaluations déjà réalisées par la Plateforme et d’évaluations et de rapports pertinents élaborés par d’autres, notamment dans le cadre d’accords multilatéraux sur l’environnement. Le chapitre étudiera la manière dont il convient de traiter, dans le contexte des changements transformateurs, les facteurs directs et indirects de l’érosion de la biodiversité et de la détérioration de la nature, y compris les changements climatiques ainsi que les inégalités en matière de développement et d’environnement, et d’inverser l’érosion de la biodiversité et de restaurer la nature ainsi que ses contributions aux populations. Le chapitre examinera les incidences des systèmes de production et de consommation, de l’utilisation et de l’extraction des ressources, des flux commerciaux et financiers, de la pollution, de l’héritage colonial, de la dynamique démographique et des pratiques sociales liées à la nature ainsi que la répartition des avantages matériels et non matériels en résultant, de la dégradation de la nature et des vulnérabilités des sociétés du monde entier aux différentes échelles. À partir de cet énoncé du problème, le chapitre :
	1. **Dressera un état des lieux** en présentant des informations sur les différentes demandes, les conceptualisations et les conceptions concernant les changements transformateurs émanant des forums politiques internationaux et des groupes de pays, des décideurs en général, des communautés scientifiques, du secteur privé et de la société civile, y compris les populations autochtones et les communautés locales, les jeunes, les femmes et les organisations non gouvernementales ;
	2. **Expliquera les fondements de l’évaluation** en présentant son approche méthodologique et la façon dont elle aborde les défis tels que la nature complexe et les incertitudes intrinsèques des relations entre la nature et les populations, les relations entre les moteurs indirects du changement, la pluralité des valeurs et des systèmes de connaissances ainsi que les lacunes en matière de connaissances ;
	3. **Reconnaîtra les arbitrages et les synergies associés aux différentes demandes de changements transformateurs** et la façon dont les valeurs d’inclusion, de justice et d’équité sont prises en compte, notamment des aspects liés à l’égalité des sexes, à l’âge et au statut socioéconomique. Le chapitre étudiera également l’importance des savoirs autochtones et locaux pour gérer et préserver la nature du niveau local au niveau mondial, ainsi que leurs contributions aux réflexions concernant les changements transformateurs. Le chapitre examinera également l’importance de l’accès aux connaissances et aux technologies qui pourraient permettre des solutions novatrices aux fins de changements transformateurs ;
	4. **Identifiera la manière dont les échelles spatiales et temporelles, les conditions historiques et les niveaux d’organisation humaine représentent des défis et offrent des possibilités en termes de changements transformateurs** du niveau local au niveau mondial ainsi que la façon dont des mesures à court terme peuvent avoir des effets cumulatifs et nouveaux facilitant ou entravant les changements transformateurs ;
	5. **Se penchera sur les défis et possibilités liés aux changements transformateurs** en évaluant les arbitrages et les synergies, la relation intrinsèque avec la représentation et la légitimité politiques, les dimensions socioéconomiques de la vulnérabilité et du pouvoir ainsi que les valeurs profondément ancrées, les visions du monde, les récits et les pratiques. Le chapitre reconnaîtra les implications éventuelles des changements transformateurs pour différents groupes de pays et secteurs de la société, en soulignant qu’il pourrait être nécessaire de faire des choix difficiles et de surmonter des résistances et des obstacles, mais qu’il recèle aussi un potentiel d’opportunités, notamment en matière d’équité. Le chapitre mettra également en évidence des possibilités et des incitations que des changements transformateurs peuvent créer à différents niveaux ;
	6. Enfin, le chapitre **fournira un cadre et une feuille de route** pour l’évaluation.
3. **Chapitre 2 : Visions d’un monde durable pour la nature et les populations**. Le chapitre 2 évaluera la manière dont les changements transformateurs pour la nature et les populations présentent des défis spécifiques, impliquant la prise en compte de connaissances fondées sur la science, ainsi que celles fondées sur les savoirs autochtones et locaux, concernant la biodiversité et les contributions de la nature aux populations ainsi que de l’éthique normative, de différentes visions du monde et de valeurs collectives concernant les visions d’un avenir durable. Le chapitre étudiera des mécanismes d’inclusion, de délibération et de collaboration afin de prendre ces aspects en considération de façon simultanée. Il contiendra des exemples de bonnes pratiques, de technologies et de connaissances applicables et abordables ainsi que des récits, des histoires, des médias, des scénarios et des visualisations à différentes échelles qui illustrent les visions d’un monde durable, pouvant fournir des scénarios et des voies potentiels pour les changements transformateurs fondés sur différentes visions du monde.
4. Le chapitre évaluera les différents valeurs, visions et scénarios réalisables pour un monde durable, en cohérence avec les objectifs mondiaux définis dans la section D ci-dessus, y compris leurs liens avec des scénarios existants (par exemple, scénarios climatiques existants). Le chapitre examinera ensuite les implications des différentes visions pour les secteurs et les sous-systèmes (marché/économique, financier, politique, juridique/judiciaire, éducation, systèmes autochtones et locaux et écosystèmes) ainsi que les interactions entre celles-ci, à diverses échelles spatiales et entre ces dernières. Le chapitre étudiera les voies permettant de réaliser ces visions, notamment par la reconnaissance et la modification des flux intersectoriels au sein d’une économie, en tenant compte des façons dont les divers acteurs intègrent les mesures visant des changements transformateurs selon leurs priorités perçues, intérêts, relations de pouvoir, valeurs culturelles, bien-être et politiques, y compris au travers du prisme du genre. Le chapitre évaluera l’état des connaissances concernant les visions collectives et les scénarios pour l’avenir (en tenant compte des travaux pertinents réalisés dans le cadre de l’évaluation des interactions) et les types d’institutions politiques, de mécanismes de gouvernance et de processus de délibération (visualisations et analyses de scénarios, notamment) qui peuvent faciliter des changements transformateurs dans différents contextes et face à diverses valeurs, en s’appuyant sur l’évaluation de la Plateforme sur les valeurs et en complétant celle-ci, une fois finalisée. Le chapitre fera fond sur des analyses de scénarios et de voies ainsi que sur des études documentaires pour évaluer la faisabilité et les éléments communs des voies durables envisagées. Ces démarches peuvent permettre un processus rétrospectif pour comprendre les conditions nécessaires devant être en place à différentes étapes avant 2030 et éventuellement examiner le potentiel transformateur d’occurrences telles que la pandémie de COVID-19 ou des mouvements récents de la société civile. Le modèle « leviers et points d’application » de l’évaluation mondiale de la Plateforme fournit un point de départ pour développer et relier les analyses des façons dont les changements interviennent d’un point de vue dynamique mais également pour déterminer les travaux supplémentaires à effectuer.
5. **Chapitre 3 : Comment interviennent les changements transformateurs**. Lechapitre 3 examinera la manière dont les changements transformateurs interviennent, en accordant une attention particulière aux changements qui peuvent être intentionnellement favorisés, accélérés et calibrés afin de parvenir à un monde durable dans lequel la biodiversité peut s’épanouir. Le chapitre étudiera des théories et des cadres pour comprendre les changements transformateurs délibérés ou émergents et mettra en lumière les conditions et les processus permettant de générer et d’orienter de tels changements. La relation entre paradigmes, politiques et pratiques sera évaluée, en mettant l’accent sur la manière dont ces éléments contribuent aux stratégies qui améliorent, maintiennent ou restaurent des relations saines avec la nature. Il peut s’agir d’une évaluation des dimensions techniques du dialogue entre les perspectives transdisciplinaires, et du rôle des activités de recherche et de développement pour trouver des solutions novatrices aux fins de changements transformateurs en vue d’un monde plus durable. Le chapitre examinera également des approches pour permettre des changements transformateurs à différentes échelles, fournir des informations sur la manière dont des changements transformateurs peuvent avoir un impact positif sur la biodiversité mondiale et évaluer les dimensions normatives, éthiques et politiques pertinentes. Des cas passés et des exemples de transformations qui sont intervenues à différents endroits et moments, y compris ceux qui ont eu un impact positif ou négatif sur la biodiversité, seront évalués. Le chapitre fournira des exemples issus de la littérature universitaire, politique et pratique, notamment des références aux systèmes de savoirs autochtones et locaux ainsi que des mesures locales revêtant une importance particulière. Le chapitre mettra en évidence des perspectives intégrées et globales concernant les sujets décrits ci-dessus en comprenant :
	1. Une comparaison, une synthèse et une évaluation des théories et des cadres des changements transformateurs et la manière dont ceux-ci sont liés à différents modèles, stratégies, politiques et pratiques. Cela mettra en lumière les multiples perspectives théoriques concernant la manière dont les changements transformateurs intentionnels interviennent au sein de systèmes complexes ;
	2. Une évaluation des façons dont les normes sociales et culturelles, les valeurs, les visions du monde, les croyances et les paradigmes influencent les stratégies et les approches en matière de changements transformateurs, en mettant l’accent sur la manière dont ceux-ci sont liés à des vues divergentes concernant les relations entre les êtres humains et la nature ; des diverses compréhensions concernant les rôles et les types de pouvoirs et d’actions (par exemple, action individuelle, action collective, action politique, action non humaine) ; des différents arrangements en matière de gouvernance ; et du rôle de l’éthique et des valeurs environnementales, comme l’équité et la justice, dans les changements transformateurs. Le chapitre mettra en évidence la façon dont les subjectivités influencent différentes approches en matière de changements transformateurs ainsi que la résistance aux changements structurels ;
	3. Une évaluation des possibilités d’intégration des processus de changements transformateurs au sein du cadre conceptuel de la Plateforme. Il s’agira notamment d’évaluer la manière dont les approches fondées sur l’équité, les droits et les responsabilités, le genre, les capacités et les valeurs peuvent contribuer à des relations durables entre les populations et la nature ;
	4. Une évaluation d’une sélection d’exemples passés représentatifs et d’études de cas de changements transformateurs qui mettent en évidence les possibilités ainsi que les défis liés à la réalisation d’un monde durable, y compris le rôle de multiples facteurs de stress et les interactions entre ces derniers (par exemple, changements climatiques, extrême inégalité, crises économiques, dynamique démographique, pandémies). Des points clés des débats concernant les théories, les cadres, les croyances, les normes, les valeurs, les visions du monde et les paradigmes dans les sections précédentes seront mis en lumière dans des exemples. Les exemples illustreront des acteurs, des conditions, des capacités et des politiques qui contribuent à des changements transformateurs, notamment l’apprentissage et l’éducation, la santé, l’équité et la justice, la créativité et l’innovation, les actions, l’autonomisation, le leadership et les relations de pouvoir. Cela permettra de définir les bases du chapitre 4 portant sur la manière dont il convient de surmonter les défis liés aux changements transformateurs et les résistances à ceux-ci.
6. **Chapitre 4 : Surmonter les défis liés aux changements transformateurs en vue d’un monde durable.** Reconnaissant que les efforts visant à traiter les causes profondes de l’érosion de la biodiversité n’ont, pour la plupart, pas porté leurs fruits, le chapitre 4 évaluera un large éventail de défis et d’obstacles qui entravent les changements transformateurs en vue d’un monde durable pour la nature et les populations, en accordant une attention particulière aux stratégies visant à surmonter ceux-ci afin de promouvoir les visions mondiales, régionales et locales d’un monde durable pour la nature et les populations.
7. Compte tenu des systèmes de connaissances, des systèmes de valeurs, des actions, des habitudes, des valeurs sous-jacentes et des intérêts des divers acteurs et institutions concernés, ce chapitre traitera une série de contraintes et de défis qui se présentent dans et entre des systèmes politiques, juridiques, technologiques, physiques (par exemple, infrastructures), économiques/financiers et autres systèmes sociaux et le fonctionnement des écosystèmes, ainsi que la façon dont ces défis pourraient être surmontés. Parmi les défis que l’évaluation traitera figurent :
	1. Ceux associés à l’élaboration, la mise en œuvre et la cohérence des politiques, notamment la représentation et la prise en compte des visions du monde et des vues divergentes, le couplage des processus politiques et les conséquences politiques imprévues ;
	2. L’opposition découlant d’intérêts publics et privés, facilitée par des institutions faibles manquant de capacités d’application en raison d’un état de droit, d’une transparence et d’une responsabilisation insuffisants ;
	3. Les changements démographiques ;
	4. L’inertie, notamment au niveau personnel (habitudes, mentalités), social/culturel (normes) et systémique (défaillances de marché, règles, institutions, capacités de surveillance et d’application) ;
	5. Un manque d’amélioration des politiques en raison d’un manque d’informations ou d’une réactivité insuffisante aux informations ;
	6. Les arbitrages entre les coûts et les avantages à court et à long terme ainsi que la répartition connexe des inégalités ;
	7. Un manque de communication adéquate ;
	8. Les capacités et le financement, à toutes les échelles (y compris la pauvreté et les défaillances en matière d’éducation) ;
	9. Les inégalités politiques, sociales et économiques parmi et au sein des pays ;
	10. L’influence des paradigmes de la croissance économique.
8. Le chapitre s’appuiera sur une vaste littérature, notamment des scénarios et des modèles ainsi que des études de cas illustrant la mesure dans laquelle différents défis liés aux changements transformateurs ont été surmontés. Les cas étudiés couvriront une grande variété d’échelles et de contextes dans différents groupes sociaux, secteurs, régions, niveaux de développement, géographies physiques, contextes culturels et autres. L’analyse des cas examinera également la manière dont les changements transformateurs – même ceux qui produisent des résultats largement positifs pour beaucoup – peuvent générer des pertes pour certains groupes, notamment les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les populations autochtones et locales et les personnes vulnérables, ainsi que pour certains pays et certaines régions. Les cas examinés comprendront des efforts intentionnels visant à traiter une série de facteurs indirects de l’érosion de la biodiversité et de la dégradation des services écosystémiques, notamment en élaborant des politiques concernant le développement économique et la population humaine, en internalisant les externalités environnementales, en réformant les subventions néfastes, en modifiant les indicateurs ou les mesures de progrès économique, sociaux et environnementaux, et en modifiant les cadres juridiques et sectoriels en matière d’environnement.
9. **Chapitre 5 : Réaliser un monde durable pour la nature et les populations : stratégies transformatrices, mesures et rôle de chacun.** Compte tenu de la nécessité de changements transformateurs permettant différentes visions pour un monde durable, ce chapitre évaluera des options concernant les institutions, les instruments, l’évaluation et les voies pour réaliser ces visions :
	1. **Institutions.** Une évaluation de la conception, de l’émergence, de l’évolution et du fonctionnement des institutions pour gérer le caractère continu, dynamique et imprévisible des changements transformateurs, notamment par la production de connaissances, la recherche scientifique, l’expérimentation et l’apprentissage sociaux, ainsi que les pratiques de gestion et de gouvernance (par exemple, approches en matière de coconception, de participation et de dialogue). L’ensemble des stratégies et des mesures (y compris celles figurant ci-après) seront évaluées dans le contexte de systèmes, d’institutions et des valeurs qu’elles énoncent, aux niveaux mondial, régional, national et local. Les rôles de tous les acteurs clés seront déterminés ;
	2. **Instruments.** Une synthèse et une évaluation d’une série de politiques, d’outils, de méthodes, de campagnes, de cadres, d’instruments financiers, d’options et de mesures permettant et encourageant des changements transformateurs à toutes les échelles en vue d’un monde durable. Elles concerneront un large éventail de pratiques appliquées par le passé et nouvelles en matière de transformation, y compris des approches et des combinaisons de politiques, des modèles d’entreprise, des instruments juridiques et réglementaires, des standards, des cadres de gouvernance, des systèmes d’éducation et de connaissances, des approches de conservation et de restauration, la coordination ainsi que des actions civiques, politiques et communautaires. L’analyse traitera des interactions entre les instruments nécessaires pour obtenir des résultats transformateurs et présentera des instruments adaptés à tous les acteurs clés ;
	3. **Évaluation.** Une évaluation des moyens permettant de suivre et d’évaluer de manière adaptative les progrès en vue de changements transformateurs et d’un monde durable, en reconnaissant le caractère imprévisible des objectifs évolutifs et le fait que les cadres d’évaluation existants peuvent omettre d’importantes mesures participatives, inclusives et axées sur les processus visant des changements nécessaires à l’échelle du système aux fins d’une réalisation cohérente de l’ensemble des objectifs pertinents ;
	4. **Scénarios et voies de synthèse** (intégrant les éléments figurant dans les paragraphes a) à c) ci-dessus). Une identification et une évaluation des scénarios et des voies transitionnelles d’options et de mesures à court (jusqu’à dix ans), moyen (10-20 ans) et long terme (20-50 ans) depuis le début de l’évaluation à différentes échelles spatiales, et comment ils se comparent aux scénarios de maintien du statu quo. Les voies comprendront des cascades de mesures prises par différents acteurs ainsi que diverses approches descendantes et ascendantes et leur calibrage. Il s’agira notamment d’évaluer les principales caractéristiques clés du succès, notamment les mesures, les ressources et les capacités, le respect de critères particuliers, les moyens de calibrage ainsi que les combinaisons et la planification de mesures.
10. Ces éléments devraient être mis en rapport avec le cadre conceptuel de la Plateforme mentionné au chapitre 3 et les défis énoncés au chapitre 4. Chacune des interventions et voies potentielles sera également évaluée afin de déterminer l’efficacité, la légitimité, les retombées positives, les lacunes, les défaillances et les défis qui restent à relever, tout en accordant une attention particulière à la justice, à l’équité, à la légalité et au pouvoir, au capital social, au droit international et aux principes convenus au niveau international. Pour tout ce qui précède, des exemples seront fournis, illustrant les variations en fonction des périodes, des échelles, des groupes, des secteurs, des régions, du niveau de développement ainsi que des contextes géographiques et culturels, et mettant en évidence le rôle de ces variations au sein des cas et entre ceux-ci.

 **III. Données et informations**

1. L’évaluation s’appuiera sur des données et des informations provenant de divers systèmes de connaissances et établies dans d’autres langues, notamment de la littérature scientifique ainsi que des savoirs autochtones et locaux, traitant toutes les composantes du cadre conceptuel de la Plateforme afin d’étudier les liens d’interdépendance entre la nature, les contributions de la nature aux populations, les facteurs, les institutions, la gouvernance et une bonne qualité de vie.
2. Conformément à la politique de gestion des données de la Plateforme, on veillera à garantir l’accès aux métadonnées et, dans la mesure du possible, aux données sous-jacentes correspondantes, au moyen d’un processus localisable, accessible, interopérable et réutilisable (FAIR) qui permettra de comparer les évaluations. De plus, l’équipe spéciale sur les connaissances et les données s’emploiera à veiller à ce que les résultats (à savoir les produits de connaissance et de métadonnées) de l’évaluation des changements transformateurs soient largement disponibles pour les futures évaluations de la Plateforme et d’autres utilisations.
3. L’évaluation cherchera également à trouver les voies d’accès aux sources de données et d’informations utiles qui peuvent exister ou apparaître aux niveaux mondial et régional. Parmi les sources de données potentielles figurent les institutions et les organisations mondiales, régionales et nationales, la littérature scientifique ainsi que les savoirs autochtones et locaux. Les besoins du processus d’évaluation seront largement communiqués afin de définir et d’encourager le partage de données et d’informations utiles.
4. L’équipe spéciale sur les connaissances et les données soutiendra les travaux sur la qualité des données et des informations, la confiance, les variables et indicateurs essentiels de la biodiversité, les bases de référence et la représentativité, selon les besoins. L’évaluation utilisera, selon qu’il convient, des indicateurs existants utiles pour la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 et du Programme de développement durable à l’horizon 2030.
5. L’équipe spéciale sur les scénarios et les modèles appuiera les travaux liés aux scénarios et aux modèles en fournissant des conseils pour l’évaluation et en mobilisant des contributions concernant les scénarios et les modèles. Lorsque cela s’avèrera utile et approprié, l’évaluation se fondera sur le cadre pour l’élaboration des scénarios et les méthodologies formulées par l’équipe spéciale sur les scénarios et les modèles, afin d’évaluer les visions, les voies et les scénarios pertinents pour ses chapitres. les produits de l’équipe spéciale sur les scénarios et les modèles sont particulièrement utiles pour l’évaluation, dans la mesure où ils cherchent à faciliter le processus de création d’une compréhension commune et d’un engagement partagé pour provoquer des changements transformateurs en vue de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité. Afin d’appuyer l’évaluation dans le cadre de la compréhension et de la détermination de l’impact de tels scénarios sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations, l’équipe spéciale fournira des ressources pertinentes et partagera avec l’évaluation les dernières avancées de ses travaux.
6. L’évaluation reconnaitra et utilisera les savoirs autochtones et locaux conformément à l’approche de la Plateforme adoptée par la Plénière dans la décision IPBES-5/1 et aux orientations pertinentes concernant sa mise en œuvre élaborées par l’équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux.

 **IV. Renforcement des capacités**

1. Les activités de renforcement des capacités, informées et assistées par l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités, contribueront à soutenir l’élaboration et l’utilisation de l’évaluation. Les activités seront conçues conformément à l’objectif 2 du programme de travail de la Plateforme pour la période allant jusqu’en 2030, relatif au renforcement des capacités, et au plan glissant en matière de renforcement des capacités, sous la direction de l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités. Sous réserve de la disponibilité de ressources, les activités comprendront le programme de bourses de la Plateforme ; le programme de formation et de familiarisation ; des dialogues science‑politique ; et un soutien aux activités organisées par d’autres organisations à l’appui de l’adoption et de l’utilisation des résultats de l’évaluation dans les différents secteurs et du renforcement de l’interface science-politique aux niveaux (sous-)régional et national.

 **V. Communication et sensibilisation**

1. Le rapport d’évaluation des changements transformateurs et son résumé à l’intention des décideurs seront publiés sous forme électronique, mis à disposition sur le site web de la Plateforme et promus sur les médias sociaux de la Plateforme. Le résumé à l’intention des décideurs sera disponible dans toutes les langues officielles de l’Organisation des Nations Unies et imprimé sur demande, sous réserve des ressources disponibles. La sensibilisation d’un large éventail de parties prenantes, notamment le public plus large des décideurs, sera basée sur la stratégie et le budget de la Plateforme en matière de communication et de sensibilisation.
2. Les activités de communication et de sensibilisation seront entreprises dès le début de l’évaluation afin de mobiliser l’ensemble de la communauté scientifique, d’autres détenteurs de connaissances et les utilisateurs finaux de l’évaluation. un dialogue avec les utilisateurs, dans tous les secteurs, aidera à définir le type et la gamme des produits de communication et des outils d’appui aux politiques en plusieurs langues (selon les besoins et sous réserve de la disponibilité des ressources) qui seront élaborés dans le cadre de l’évaluation.

 **VI. Appui technique**

1. Un appui technique pour l’évaluation des changements transformateurs sera fourni par un groupe d’appui technique, composé de plusieurs administrateurs et membres du personnel administratif à temps plein. Ce groupe travaillera en étroite collaboration avec les groupes d’experts qui produisent les évaluations de la Plateforme et avec les équipes spéciales de la Plateforme et leurs groupes d’appui technique respectifs.

 VII. Processus et calendrier

| *Date* | *Actions et dispositions institutionnelles*  |
| --- | --- |
| **2021** |
| Deuxième trimestre | La Plénière a approuvé, à sa huitième session, la réalisation de l’évaluation des changements transformateurs et a prié le secrétariat de mettre en place les dispositions institutionnelles nécessaires pour mettre en œuvre l’appui technique requis pour l’évaluation. |
| Le Groupe d’experts multidisciplinaire demande, par l’intermédiaire du secrétariat, la nomination d’experts de gouvernements et d’autres parties prenantes  |
| Troisième trimestre | Le Groupe d’experts multidisciplinaire désigne les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les éditeurs-réviseurs de l’évaluation conformément aux procédures d’établissement des produits de la Plateforme, notamment en mettant en œuvre la procédure pour combler les lacunes en matière d’expertise |
| Quatrième trimestre | La décision de sélection est communiquée aux candidats |
| Réunion du comité de gestion (coprésidents, membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire chargés de l’évaluation par ces organes) pour organiser la première réunion des auteurs |
| **2022** |
| Premier trimestre | Première réunion des auteurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux, les éditeurs-réviseurs et les membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l’évaluation |
| Premier au troisième trimestre | Élaboration des avant-projets de document et des versions préliminaires des chapitres  |
| Quatrième trimestre  | Premier examen externe (6 semaines) – projets de chapitre mis à disposition pour examen par les experts  |
| **2023** |
| Début du premier trimestre | Deuxième réunion des auteurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux, les éditeurs-réviseurs et les membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l’évaluationImmédiatement après la deuxième réunion des auteurs : réunion pour faire avancer l’élaboration du résumé à l’intention des décideurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l’évaluation |
| Premier au troisième trimestre | Élaboration de la deuxième version préliminaire des chapitres et de la version préliminaire du résumé à l’intention des décideurs |
| Deuxième trimestre  | Atelier de rédaction pour faire avancer l’élaboration du résumé à l’intention des décideurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l’évaluation |
| Fin du troisième trimestre | Deuxième examen externe (huit semaines) – projets de chapitre et projet de résumé à l’intention des décideurs mis à disposition pour examen par les gouvernements et les experts  |
| Quatrième trimestre | Troisième réunion des auteurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux, les éditeurs-réviseurs et les membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l’évaluationImmédiatement après la troisième réunion des auteurs : réunion pour faire avancer l’élaboration du résumé à l’intention des décideurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l’évaluation |
| **2024** |
| Premier trimestre | Atelier de rédaction en ligne pour faire avancer l’élaboration du résumé à l’intention des décideurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l’évaluation |
| Troisième trimestre  | Examen final (six semaines) – versions finales des projets de chapitre et du projet de résumé à l’intention des décideurs mises à disposition pour examen par les gouvernements  |
| Début du quatrième trimestre  | Examen par la Plénière, à sa onzième session, du résumé à l’intention des décideurs pour approbation et des chapitres pour acceptation |
| Quatrième trimestre | Activités de communication en lien avec l’évaluation |

 Annexe III de la décision IPBES-8/1

 Renforcement des capacités (objectif 2 du programme de travail) : Plan de travail provisoire pour l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités pour la période
intersessions 2021–2022

 **I. Objectif 2 a) : apprentissage et engagement améliorés**

1. Les activités destinées à mettre en œuvre le programme de bourses de recherche comprendront :
	1. Pour les évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs :
		1. La publication d’un appel à nomination de candidats par les gouvernements et organisations et la sélection d’un maximum de 12 boursiers pour chaque évaluation, par les comités de direction pertinents[[35]](#footnote-36) ;
		2. L’organisation d’une « journée d’initiation » pour les boursiers des évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs ;
		3. La participation des boursiers aux premières réunions d’auteurs des évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs ;
	2. Pour les évaluations des valeurs, de l’utilisation durable et des espèces exotiques envahissantes : la participation des boursiers à la troisième réunion d’auteurs de l’évaluation ;
	3. L’organisation d’un atelier annuel de formation pour les boursiers ;
	4. La fourniture d’un appui au réseau d’anciens et de boursiers de la Plateforme ;
2. Des activités spécifiques de formation et de familiarisation pour les experts de la Plateforme et d’autres personnes prenant part à l’interface science-politiques, et l’élaboration et la promotion de webinaires et d’autres approches en ligne qui comprendront :
	1. L’élaboration et la promotion de webinaires, d’outils en ligne et de vidéos[[36]](#footnote-37), par exemple pour introduire des orientations concernant la préparation des évaluations de la Plateforme pour les nouveaux experts de cette dernière et d’autres personnes prenant part à l’interface science‑politiques ;
	2. La fourniture d’un appui aux activités de formation pertinentes facilitées par la Plateforme et mises au point par d’autres organisations et institutions (par exemple, matériel imprimé ou électronique, retour d’information sur les projets d’ordre du jour ou coordonnées des experts de la Plateforme).
3. Les prochaines réunions du dialogue science-politiques avec des points focaux nationaux pour renforcer les capacités et accroître la participation du gouvernement à la production et à l’adoption des produits et processus de la Plateforme seront organisées :
	1. Lors de la période d’examen du rapport de cadrage de l’évaluation des entreprises et de la biodiversité (prévue sous forme de réunion en ligne) ;
	2. Lors de la période d’examen du cadre sur l’avenir de la nature en cours d’élaboration par l’équipe spéciale sur les scénarios et les modèles (prévue sous forme de réunion en ligne) ;
	3. Lors du deuxième examen externe de l’évaluation des espèces exotiques envahissantes (prévu sous forme de réunion en présentiel).
4. Un atelier pour les jeunes visant à renforcer la participation des jeunes aux travaux de l’IPBES et de soutenir la réalisation des évaluations parmi les jeunes, d’autres personnes et d’organisations sera organisé[[37]](#footnote-38).

 **II. Objectif 2 b) : accès facilité aux compétences d’experts et à l’information**

1. Les activités de soutien à la réalisation d’évaluations approuvées et d’autres produits comprendront :
	1. La diffusion de l’appel à candidatures destiné aux experts et aux boursiers pour les évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs au moyen de réseaux pertinents afin d’encourager les candidatures d’experts des savoirs autochtones et locaux et d’experts en savoirs autochtones et locaux ; la fourniture d’une assistance au Groupe d’experts multidisciplinaire pour la mise en œuvre du processus visant à combler les lacunes concernant l’expertise de ces groupes d’experts chargés des évaluations, le cas échéant ;
	2. La publication d’un appel à contributions pour soutenir la réalisation d’évaluations et d’autres produits de la Plateforme ;
	3. La fourniture d’un appui pour la réalisation des activités pour les produits de la Plateforme organisées par d’autres organisations (par exemple, matériel imprimé ou électronique, retour d’information sur les projets d’ordre du jour ou coordonnées des experts de la Plateforme).
2. Les activités visant à promouvoir les communautés de praticiens comprendront :
	1. L’élaboration d’un guide sur la manière dont les communautés de praticiens[[38]](#footnote-39) peuvent participer à la Plateforme ;
	2. L’encouragement des communautés de praticiens existantes pour qu’elles facilitent l’accès à l’expertise et aux informations pertinentes pour la Plateforme.
3. Une cinquième réunion du forum sur le renforcement des capacités sera convoquée pour favoriser le dialogue ainsi que la mise en place et le renforcement d’une collaboration avec d’autres organisations et institutions aux fins de la mise en œuvre du plan glissant de renforcement des capacités de la Plateforme. Le sujet spécifique de la réunion du forum sera défini par l’équipe spéciale et approuvé par le Bureau.

 **III. Objectif 2 c) : capacités nationales et régionales renforcées**

1. L’équipe spéciale encouragera la mise en place de plateformes, de réseaux et d’évaluations science-politiques pour la biodiversité et les services écosystémiques aux niveaux national, sous‑régional et régional, en particulier en facilitant l’échange de connaissances et de compétences entre les principaux acteurs des plateformes science-politiques existantes et ceux qui souhaitent créer une nouvelle plateforme, sur la manière d’appuyer les travaux de la Plateforme et de diffuser et promouvoir des exemples de bonnes pratiques. Dans le cadre de ce travail, un atelier de dialogue en ligne sera organisé.

 Annexe IV de la décision IPBES-8/1

**Travaux avancés sur les connaissances et les données (objectif 3 a) du programme de travail) : Plan de travail provisoire pour l’équipe spéciale sur les connaissances et les données pour la période intersessions 2021–2022**

1. La présente section présente les activités relevant de l’objectif 3 a), travaux avancés sur les connaissances et les données. Les activités seront réalisées par l’équipe spéciale sur les connaissances et les données, divisée en deux sous-groupes, l’un sur la catalyse de la production de connaissances et l’autre sur la gestion des données, afin de mettre en œuvre les deux axes de travail de l’objectif 3 a).

 **I. Travaux avancés sur la catalyse de la production de connaissances**

1. L’équipe spéciale examinera et poursuivra la mise au point du processus visant à catalyser la production de nouvelles connaissances, les orientations évolutives et le modèle destiné à soutenir les auteurs des évaluations dans le recensement des lacunes en matière de connaissances, sur la base des enseignements tirés des évaluations en cours.
2. Les activités destinées à fournir un soutien aux auteurs des évaluations dans le cadre du processus de recensement des lacunes en matière de connaissances, notamment par l’établissement d’une liste de lacunes liées aux connaissances dans le cadre des évaluations, en utilisant les orientations et le modèle, comprendront :
	1. Des séances en ligne ou en personne relatives aux évaluations des valeurs, de l’utilisation durable et des espèces exotiques envahissantes ;
	2. Des séances en ligne ou en personne relatives aux premières réunions des auteurs des évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs.
3. Les activités visant à promouvoir la prise en considération des lacunes recensées en matière de connaissances par les organisations et initiatives externes pertinentes comprendront :
	1. Des dialogues régionaux en ligne ou en personne avec les programmeurs et les bailleurs de fonds sur la production de nouvelles connaissances, principalement axés sur les lacunes recensées dans l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de la Plateforme et, lorsque de telles lacunes ont été recensées, sur les évaluations régionales. Les dialogues seront également l’occasion de présenter séparément les lacunes identifiées dans les résultats de l’atelier de la Plateforme sur la biodiversité et les pandémies (IPBES/8/INF/5) et de l’atelier coparrainé par la Plateforme et le GIEC sur la biodiversité et le changement climatique (IPBES/8/INF/20), en utilisant les clauses de non-responsabilité appropriées ;
	2. Des échanges d’informations avec les programmeurs et les bailleurs de fonds sur les projets lancés sur la base des lacunes recensées dans les évaluations achevées.
4. Le suivi de l’incidence des efforts en matière de catalyse de la production de connaissances pour combler efficacement les lacunes recensées comprendra :
	1. La mise en œuvre d’un plan de suivi relatif à la catalyse de la production de nouvelles connaissances sur la base des lacunes recensées dans les évaluations de la Plateforme ;
	2. Une mise à jour du plan de suivi fondée sur les enseignements tirés, si nécessaire.

 **II. Travaux avancés sur la gestion des données**

1. Les activités liées à la politique de gestion des données et à la vision à long terme de la gestion des données comprendront :
	1. L’examen et la poursuite de la mise en œuvre de la politique de gestion des données de la Plateforme ;
	2. Un soutien et un suivi de sa mise en œuvre dans tous les objectifs de la Plateforme ;
	3. Une élaboration d’une vision à long terme de la gestion des données.
2. Les activités visant à soutenir les évaluations des valeurs, de l’utilisation durable, des espèces exotiques envahissantes, des questions interdépendantes et des changements transformateurs sur les aspects liés à la politique de gestion des données et à la production, à la gestion, au traitement et à la livraison des produits de la Plateforme comprendront :
	1. Un soutien continu concernant la mise en œuvre de la politique de gestion des données, notamment l’élaboration de rapports de gestion des données ;
	2. Un soutien continu[[39]](#footnote-40) concernant l’accès et le traitement d’un large éventail d’ensembles de données externes[[40]](#footnote-41) ;
	3. Un soutien continu concernant la technologie avancée des données pour favoriser le processus d’évaluation.

 Annexe V de la décision IPBES-8/1

 Reconnaissance et utilisation améliorées des systèmes de savoirs autochtones et locaux (objectif 3 b) du programme de travail) : Plan de travail provisoire pour l’équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux pour la période intersessions 2021–2022

1. Les activités relatives à la mise en œuvre de l’approche de la Plateforme concernant la reconnaissance et l’utilisation des savoirs autochtones et locaux comprendront :
	1. La création de groupes d’experts pour les évaluations :

 La diffusion de l’appel à candidatures destiné aux experts et aux boursiers pour les évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs au moyen de réseaux pertinents afin d’encourager les candidatures d’experts des savoirs autochtones et locaux et d’experts en savoirs autochtones et locaux ; la fourniture d’une assistance au Groupe d’experts multidisciplinaire pour la mise en œuvre du processus visant à combler les lacunes concernant l’expertise de ces groupes d’experts chargés des évaluations, le cas échéant ;

* 1. Un appui aux groupes de liaison sur les savoirs autochtones et locaux pour les évaluations :
		1. La création de groupes de liaison sur les savoirs autochtones et locaux pour les évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs ;
		2. La fourniture d’un soutien aux groupes de liaison sur les savoirs autochtones et locaux pour les évaluations des valeurs, de l’utilisation durable, des espèces exotiques envahissantes, des questions d’interdépendance et des changements transformateurs, notamment en assurant l’interprétation dans d’autres langues officielles de l’Organisation des Nations Unies pendant les sessions de travail, le cas échéant et sous réserve de la disponibilité des ressources ;
		3. Une aide aux évaluations en cours par le recours à plusieurs types de preuves sur les savoirs autochtones et locaux ;
	2. Des appels à contributions sur les savoirs autochtones et locaux pour les évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs afin d’améliorer davantage la bibliothèque et le fichier d’experts en matière de savoirs autochtones et locaux de la Plateforme ;
	3. Des ateliers de dialogue avec des experts en savoirs autochtones et locaux et des membres des peuples autochtones et des communautés locales :
		1. Un atelier de dialogue en ligne concernant le processus de cadrage de l’évaluation sur les entreprises et la biodiversité, en veillant à prendre en compte, dans la mesure du possible, les limitations de la participation dues aux barrières linguistiques et aux problèmes de connectivité avec les populations autochtones rurales et les communautés locales ;
		2. Des ateliers de dialogue en personne visant à formuler des questions clés sur les savoirs autochtones et locaux pour les évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs ;
		3. Un atelier de dialogue en personne pour l’examen de la deuxième version des projets de chapitre et de la première version du projet de résumé à l’intention des décideurs de l’évaluation des espèces exotiques envahissantes ;
	4. Un examen par les pairs des évaluations :
		1. Un examen par les pairs réalisé par l’équipe spéciale chargée du projet de document de cadrage de l’évaluation sur les entreprises et la biodiversité et la diffusion de l’invitation à l’examen au moyen de réseaux pertinents ;
		2. Un examen par les pairs réalisé par l’équipe spéciale chargée de la deuxième version des projets de chapitre et de la première version du projet de résumé à l’intention des décideurs de l’évaluation des espèces exotiques envahissantes et la diffusion de l’invitation à l’examen au moyen de réseaux pertinents ;
	5. Un mécanisme participatif :
		1. Une collaboration avec les peuples autochtones et les communautés locales dans le cadre d’événements parallèles lors de réunions pertinentes ;
		2. Un suivi des processus nationaux et locaux autour des résultats des évaluations, qui incluent les décideurs politiques et les peuples autochtones et les communautés locales, et l’élaboration d’une note soulignant les impacts des travaux de la Plateforme sur les savoirs autochtones et locaux aux niveaux national et local ;
		3. La poursuite de l’élaboration de la section du site web de la Plateforme consacrée aux savoirs autochtones et locaux, traduite dans d’autres langues officielles des Nations Unies, le cas échéant et sous réserve de la disponibilité des ressources, afin d’améliorer la convivialité et l’affichage des informations ;
		4. La poursuite de l’élaboration d’une stratégie de communication et de mobilisation pour les partenaires stratégiques et les partenaires appuyant l’initiative (par exemple, le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et les services écosystémiques) ;
		5. Le suivi de la participation des experts en savoirs autochtones et locaux et des experts des savoirs autochtones et locaux aux processus de la Plateforme ;
		6. Un examen, avec l’équipe spéciale sur les données, des options permettant de rendre la bibliothèque de documents sur les savoirs autochtones et locaux de la Plateforme accessible au public.
		7. Un soutien à la participation équilibrée des peuples autochtones et des communautés locales de toutes les régions à l’examen de l’utilisation et de l’incidence du cadre conceptuel, selon les besoins et sous réserve de la disponibilité des ressources ;
		8. La fourniture d’une assistance technique pour l’examen des projets d’évaluation de la Plateforme, chapitre par chapitre, afin de formuler des recommandations fondées sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux, selon les besoins et sous réserve de la disponibilité des ressources ;
		9. Le développement et le renforcement des réseaux régionaux et nationaux de participation des populations autochtones et des communautés locales aux produits de la Plateforme, selon les besoins et sous réserve de la disponibilité des ressources ;
		10. La promotion du dialogue interscientifique entre la science universitaire et les savoirs traditionnels et locaux, selon les besoins et sous réserve de la disponibilité des ressources ;
		11. La fourniture d’un soutien pour le fonctionnement et le renforcement du mécanisme participatif, selon les besoins et sous réserve de la disponibilité des ressources.
	6. La fourniture d’un soutien aux travaux d’autres équipes spéciales concernant les aspects liés aux savoirs autochtones et locaux, notamment l’organisation d’un atelier de consultation relatif au cadre sur l’avenir de la nature du point de vue des savoirs autochtones et locaux.
1. L’équipe spéciale poursuivra la mise au point des orientations méthodologiques sur la mise en œuvre de l’approche de la Plateforme concernant la reconnaissance et l’utilisation des savoirs autochtones et locaux, comme l’exigent les évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs.

 Annexe VI de la décision IPBES-8/1

 Travaux avancés sur les moyens d’action et les outils et méthodes d’appui à l’élaboration des politiques (objectif 4 a) du programme de travail) : Plan de travail provisoire pour l’équipe spéciale sur les outils et méthodes d’appui à l’élaboration des politiques pour la période intersessions 2021–2022

1. Les activités relatives à la promotion et à l’appui de l’utilisation des conclusions des évaluations de la Plateforme dans la prise de décision comprendront :
	1. L’organisation d’un maximum de quatre ateliers de dialogue avec les acteurs de l’interface science-politiques pour promouvoir l’utilisation des conclusions des évaluations thématiques, régionales et mondiales achevées de la Plateforme dans la prise de décision, notamment l’interaction avec des plateformes et des réseaux existants. Les ateliers de dialogue se tiendront en ligne ou en personne, dans la mesure du possible, dans le cadre d’une réunion régionale ou sous‑régionale existante ou parallèlement à celle-ci ;
	2. Une contribution des apports liés à l’appui à l’élaboration des politiques dans les activités de renforcement des capacités, notamment celles liées aux plateformes ou aux réseaux scientifiques et politiques nationaux, sous-régionaux ou régionaux ou aux évaluations nationales des écosystèmes ;
	3. La fourniture d’un soutien pour renforcer la base de données de suivi des incidences de la Plateforme (TRACK, disponible à l’adresse https://ipbes.net/fr/track), notamment en envisageant d’élaborer des études de cas illustrant l’utilisation des évaluations de la Plateforme achevées dans la prise de décision ;
	4. L’exploration des possibilités et des modalités éventuelles visant à accroître l’utilisation des produits de la Plateforme au moyen de processus intergouvernementaux à l’échelle mondiale, régionale et sous-régionale ;
	5. Le repérage de possibilités d’activités visant à renforcer l’utilisation des évaluations de la Plateforme dans la prise de décision, en s’appuyant sur les résultats de l’analyse des réponses à l’enquête sur l’utilisation des évaluations de la Plateforme dans l’élaboration des politiques à l’échelle infranationale ou nationale (voir IPBES/8/INF/13).
	6. La fourniture d’un soutien aux décideurs par l’équipe spéciale, avec des services concrets résultant des activités énoncées aux paragraphes 1 a) à e) de ce plan de travail ainsi que des travaux antérieurs de cette équipe spéciale.
2. Les activités visant à accroître l’utilité des évaluations de la Plateforme pour l’élaboration des politiques comprendront :
	1. La mise au point d’une stratégie visant à accroître davantage la participation des praticiens au processus d’évaluation ;
	2. La diffusion de l’appel à candidatures destiné aux auteurs et aux boursiers pour les évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs au moyen de réseaux pertinents afin d’encourager l’intégration d’experts dans les scénarios et les modèles ;
	3. Un examen par les pairs réalisé par les membres de l’équipe spéciale chargée du projet de rapport de cadrage pour une évaluation des entreprises et de la biodiversité ;
	4. Un examen par les pairs réalisé par les membres de l’équipe spéciale chargée de la deuxième version des projets de chapitre et de la première version du projet de résumé à l’intention des décideurs de l’évaluation des espèces exotiques envahissantes.
3. Les activités visant à fournir un soutien aux auteurs des chapitres politiques dans les évaluations de la Plateforme comprendront :
	1. L’organisation de webinaires pour les auteurs des évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs sur la base des orientations méthodologiques concernant l’évaluation des moyens d’action et la promotion de l’utilisation d’outils et de méthodes d’appui à l’élaboration des politiques grâce aux évaluations de la Plateforme ;
	2. La fourniture d’un soutien pour le recensement des lacunes en matière de connaissances liées aux politiques dans les évaluations de la Plateforme grâce au processus dirigé par l’équipe spéciale sur les connaissances et les données.
4. L’équipe spéciale entretiendra le portail d’aide à l’élaboration des politiques en tant que centre documentaire pour les produits de la Plateforme.

 Annexe VII de la décision IPBES-8/1

 Travaux avancés sur les scénarios et modèles de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques (objectif 4 b) du programme de travail) : Plan de travail provisoire pour l’équipe spéciale sur les scénarios et les modèles pour la période intersessions 2021–2022

1. Dans le cadre de son mandat visant à fournir un soutien aux évaluations de la Plateforme en matière de scénarios et de modèles, l’équipe spéciale sur les scénarios et les modèles aura pour objectif de mobiliser des experts pour les évaluations à venir et de fournir une contribution aux évaluations sur les scénarios et les modèles. Les activités comprendront :
	1. La diffusion de l’appel à candidatures destiné aux auteurs et aux boursiers pour les évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs au moyen de réseaux pertinents afin d’encourager l’intégration d’experts dans les scénarios et les modèles. La fourniture d’une assistance au Groupe d’experts multidisciplinaire pour la mise en œuvre du processus visant à combler les lacunes concernant l’expertise de ces groupes d’experts chargés des évaluations, le cas échéant ;
	2. L’organisation de webinaires pour les auteurs des évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs afin de soutenir l’établissement de chapitres de scénarios pour ces évaluations sur la base de l’*évaluation méthodologique des scénarios et des modèles* ;
	3. Un examen par les pairs réalisé par l’équipe spéciale chargée du projet de document de cadrage de l’évaluation sur les entreprises et la biodiversité et la diffusion de l’invitation à l’examen au moyen de réseaux pertinents ;
	4. Un examen par les pairs réalisé par l’équipe spéciale chargée de la deuxième version des projets de chapitre et de la première version du projet de résumé à l’intention des décideurs de l’évaluation des espèces exotiques envahissantes et la diffusion de l’invitation à l’examen au moyen de réseaux pertinents ;
	5. La publication d’articles dans des revues évaluées par des pairs pour stimuler l’établissement de scénarios et de modèles adaptés aux évaluations de la Plateforme, et pour tester la mise en œuvre du projet de cadre sur l’avenir de la nature et des méthodes d’établissement de scénarios narratifs, le cas échéant ;
	6. La fourniture d’un soutien à toutes les évaluations de la Plateforme en cours concernant l’utilisation des scénarios actuellement disponibles, y compris ceux élaborés par les évaluations à l’échelle mondiale précédentes et le cadre des voies socioéconomiques partagées (SSP) évalué par le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat.
2. Dans le cadre de son mandat visant à favoriser l’élaboration de scénarios et de modèles pour les futures évaluations de la Plateforme, l’équipe spéciale sur les scénarios et les modèles aura pour objectif de présenter les fondements du cadre sur l’avenir de la nature à la Plénière lors de sa neuvième session et continuera à mener de larges consultations sur cet outil, notamment avec les communautés scientifiques, politiques et de praticiens au-delà de la Plateforme. Les activités comprendront :
	1. La poursuite de l’élaboration du cadre sur l’avenir de la nature afin de stimuler l’élaboration de la prochaine génération de scénarios pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques en vue de soumettre à la Plénière, pour ses nouvelles orientations lors de sa neuvième session, les fondements du cadre sur l’avenir de la nature et, soumettre à la Plénière lors de sa dixième session, un rapport sur les travaux ultérieurs ainsi que, pour son information, les orientations méthodologiques connexes ;
	2. Le processus de développement ultérieur comprendra un examen externe destiné aux gouvernements et aux experts, ainsi que des consultations concernant le projet de cadre sur l’avenir de la nature et les orientations méthodologiques, en particulier :
		1. L’organisation d’un atelier de dialogue science-politiques en ligne avec les points focaux nationaux ;
		2. L’organisation d’un atelier de dialogue en ligne avec la communauté scientifique au sens large, y compris les experts en approches narratives des sciences humaines et sociales ;
		3. Des ateliers de dialogue en ligne avec des experts en savoirs autochtones et locaux et des membres des peuples autochtones et des communautés locales :
	3. La fourniture continue d’un soutien aux études de cas menées par des groupes de modélisation afin de tester la mise en œuvre du projet de cadre sur l’avenir de la nature pour suivre la première partie de l’atelier de modélisation tenu en janvier 2021 et en vue de sa deuxième partie prévue pour 2022 ;
	4. La poursuite du perfectionnement des exemples à l’appui de l’avenir de la nature (appelés « textes explicatifs ») pour présenter à la communauté scientifique au sens large des moyens possibles d’utiliser le cadre sur l’avenir de la nature pour imaginer un nouvel avenir souhaitable pour la nature.

 Décision IPBES-8/2 : Mandats des membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire

 *La Plénière,*

 *Rappelant* la décision IPBES-7/3 sur l’organisation de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et la date et le lieu de ses futures sessions,

 1. *Décide*, nonobstant l’article 15 du Règlement intérieur de ses sessions, que le mandat des membres actuels du Bureau sera prolongé jusqu’à la fin de sa dixième session, au cours de laquelle leurs successeurs seront élus ;

 2. *Décide* *également*, nonobstant l’article 29 du Règlement intérieur de ses sessions, que le mandat des membres actuels du Groupe d’experts multidisciplinaire sera prolongé jusqu’à la fin de sa neuvième session, au cours de laquelle leurs successeurs seront élus.

 Décision IPBES-8/3 : Organisation des travaux de la Plénière et date et lieu de ses futures sessions

 *La Plénière,*

 1. *Décide* que sa neuvième session se tiendra en 2022 et prie le Bureau d’arrêter les dates de cette session, compte tenu du calendrier des réunions intergouvernementales ;

 2. *Prie* le Bureau de décider où se tiendra sa neuvième session ;

 3. *Prie* *également* le Bureau de décider des modalités de sa neuvième session, y compris la possibilité de tenir la réunion en ligne si les circonstances ne permettent pas d’organiser une réunion en présentiel ;

 4. *Décide* que sa dixième session se tiendra en avril ou mai 2023 ;

 5. *Décide* d’accepter avec gratitude l’offre du Gouvernement des États-Unis d’Amérique d’accueillir sa dixième session à Madison, dans le Wisconsin, sous réserve qu’un accord soit conclu à cet effet avec le pays hôte ;

 6. *Prie* la Secrétaire exécutive de conclure et signer dès que possible un accord avec le Gouvernement des États-Unis d’Amérique en vue de l’organisation de sa dixième session, conformément aux règles et procédures applicables de l’ONU ;

 7. *Prend note* des projets d’ordre du jour provisoire de ses neuvième et dixième sessions, qui figurent dans l’annexe de la présente décision ;

 8. *Prie* la Secrétaire exécutive d’inviter les membres et les observateurs qui sont l’objet du mécanisme de participation renforcée prévu dans la décision IPBES-5/4 à communiquer par écrit des observations sur le projet d’organisation des travaux de sa neuvième session ;

 9. *Prie* *également* la Secrétaire exécutive d’établir la version finale du projet d’organisation des travaux de sa neuvième session à la lumière des observations reçues pendant sa huitième session et des observations reçues par écrit comme suite à l’invitation visée au paragraphe 8 de la présente décision.

 Annexe de la décision IPBES-8/3

 I. Projet d’ordre du jour provisoire de la neuvième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

 1. Ouverture de la session.

 2. Questions d’organisation :

 a) Adoption de l’ordre du jour et organisation des travaux ;

 b) Composition de la Plateforme ;

 c) Élection des membres du Bureau.

 3. Admission d’observateurs à la neuvième session de la Plénière de la Plateforme.

 4. Vérification des pouvoirs des représentants.

 5. Rapport de la Secrétaire exécutive sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail glissant pour la période allant jusqu’en 2030.

 6. Dispositifs financiers et budgétaires pour la Plateforme.

 7. Évaluation des connaissances :

 a) Évaluation thématique de l’utilisation durable des espèces sauvages ;

 b) Évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques ;

 c) Rapport de cadrage pour une évaluation méthodologique de l’impact et de la dépendance des entreprises à l’égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations ;

 d) Travaux concernant les liens d’interdépendance entre la biodiversité et les changements climatiques et collaboration avec le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat.

 8. Renforcement des capacités, consolidation de la base de connaissances et appui à l’élaboration des politiques :

 a) Produits du programme de travail et plans de travail de l’équipe spéciale ;

 b) Cadre pour l’avenir de la nature élaboré par l’équipe spéciale sur les scénarios et les modèles.

 9. Renforcement de l’efficacité de la Plateforme.

 10. Demandes, contributions et suggestions d’éléments additionnels au programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu’en 2030.

 11. Organisation des travaux de la Plénière et date et lieu de ses futures sessions.

 12. Adoption des décisions et du rapport sur les travaux de la session.

 13. Clôture de la session.

 II. Projet d’ordre du jour de la dixième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

1. Ouverture de la session.

2. Questions d’organisation :

 a) Adoption de l’ordre du jour et organisation des travaux ;

 b) Composition de la Plateforme ;

 c) Élection des membres du Bureau.

 3. Admission d’observateurs à la dixième session de la Plénière de la Plateforme.

4. Vérification des pouvoirs des représentants.

5. Rapport de la Secrétaire exécutive sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail glissant pour la période allant jusqu’en 2030.

6. Dispositifs financiers et budgétaires pour la Plateforme.

7. Évaluation des connaissances :

 a) Évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes ;

 b) Travaux concernant les liens d’interdépendance entre la biodiversité et les changements climatiques et collaboration avec le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat.

8. Renforcement des capacités, consolidation de la base de connaissances et appui à l’élaboration des politiques.

 9. Renforcement de l’efficacité de la Plateforme.

10. Demandes, contributions et suggestions d’éléments additionnels au programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu’en 2030.

11. Organisation des travaux de la Plénière et date et lieu de ses futures sessions.

12. Adoption des décisions et du rapport sur les travaux de la session.

13. Clôture de la session.

 Décision IPBES-8/4 : Dispositifs financiers et budgétaires

 *La Plénière,*

 *Reconnaissant* la nature exceptionnelle des circonstances découlant de la pandémie de coronavirus (COVID-19) et exprimant la solidarité de tous les membres face à ses répercussions humaines et économiques,

 *Prenant note* que l’examen complet de certains points initialement prévus à sa huitième session a dû être reporté à sa neuvième session en raison des contraintes découlant de la pandémie, notamment la nécessité de tenir la huitième session de la Plénière en ligne,

 *Se félicitant* des contributions en espèces et en nature reçues depuis sa septième session,

 *Prenant note* de l’état des contributions en espèces et en nature reçues à ce jour et des exemples d’activités entreprises par la Plateforme en 2019 et 2020, qui figurent dans les tableaux 1, 2, 3 et 4 de l’annexe de la présente décision,

 *Prenant note également* des annonces de contributions pour la période allant au-delà de 2021,

 *Prenant note en outre* de l’état des dépenses en 2018, 2019 et 2020, qui est présenté respectivement dans les tableaux 5, 6 et 7 de l’annexe de la présente décision,

 *Rappelant* les procédures financières pour la Plateforme adoptées dans la décision IPBES-2/7 et modifiées dans la décision IPBES-3/2, en particulier les articles 4, 5 et 10,

 1. *Invite* les gouvernements, les organismes des Nations Unies, le Fonds pour l’environnement mondial, d’autres organisations intergouvernementales, les parties prenantes et autres entités en mesure de le faire, notamment les organisations d’intégration économique régionale, le secteur privé et les fondations, à annoncer et à verser des contributions au Fonds d’affectation spéciale de la Plateforme et à apporter à cette dernière des contributions en nature au profit de ses activités ;

 2. *Prie* la Secrétaire exécutive, agissant sous la direction du Bureau, de redoubler d’efforts pour encourager les membres de la Plateforme à annoncer et à verser des contributions au Fonds d’affectation spéciale de la Plateforme, ainsi que des contributions en nature, et de lui faire rapport à sa neuvième session sur les dépenses de 2021 et sur les activités de collecte des fonds qui sont menées sous la direction du Bureau ;

 3. *Adopte* le budget révisé pour 2021, d’un montant de 5 674 428 dollars, qui figure au tableau 8 de l’annexe de la présente décision ;

 4. *Adopte* également le budget pour 2022, d’un montant de 9 882 675 dollars, présenté dans le tableau 9 de l’annexe de la présente décision ;

 5. *Adopte également* le budget provisoire pour 2023, d’un montant de 9 860 670 dollars, présenté dans le tableau 10 de l’annexe de la présente décision ;

 6. *Prie* la Secrétaire exécutive, agissant sous la direction du Bureau, d’examiner les enseignements tirés des réunions en ligne et d’autres pratiques de travail en ligne, de fournir des propositions visant à améliorer l’efficacité des modalités de travail de la Plateforme, y compris les implications pour le budget, tout en répondant à la nécessité de permettre la participation pleine et effective des membres, des experts et des parties prenantes, et de faire rapport à ce sujet à la Plénière lors de sa neuvième session ;

 7. *Décide que :*

 a) Ni les logos ni les noms des donateurs du secteur privé ou des parties prenantes non gouvernementales ne pourront apparaître dans les rapports et autres produits de connaissances de la Plateforme ;

 b) Tous les donateurs fournissant des contributions financières au fonds d’affectation spéciale, y compris ceux émanant du secteur privé et les parties prenantes non gouvernementales, seront énumérés dans le rapport budgétaire ;

 c) Tous les donateurs fournissant des contributions financières au fonds d’affectation spéciale, y compris ceux émanant du secteur privé et les parties prenantes non gouvernementales, pourront être mentionnés sur le site web de la Plateforme, sous réserve de l’approbation du Bureau ;

8. *Prie* le Bureau, assisté de la Secrétaire exécutive, de faire rapport à la Plénière lors de sa neuvième session sur les implications des alinéas a), b) et c) du paragraphes 7 de la présente décision concernant la reconnaissance des donateurs de la Plateforme ;

 9. *Souligne*, à la lumière de l’article 5 des procédures financières de la Plateforme et de la nécessité de respecter la nature indépendante et objective des activités de la Plateforme, qu’aucune contribution au fonds d’affectation spéciale, y compris celles des acteurs du secteur privé et des parties prenantes non gouvernementales, ne doit orienter les travaux de la Plateforme.

 Annexe de la décision IPBES-8/4

 I. État des contributions en espèces et en nature à la Plateforme

Tableau 1
État des contributions en espèces reçues ou annoncées pour la période allant de janvier 2018 au 22 juin 2021

(en dollars des États-Unis)

|  | *Contributions reçues* | *Contributions annoncées* | *Total* |
| --- | --- | --- | --- |
| *2018* | *2019* | *2020* | *2021* | *Contributions totales 2018‒2021* | *2020* | *2021* | *2022* | *Total des contributions annoncées* |  |
| **1. Gouvernements** |
| Allemagnea | 1 457 267 | 1 242 916 | 1 109 361 | 609 756 | 4 419 299 | 51 500 | 659 773 | 1 216 545 | 1 927 818 | 6 347 117 |
| Australie | − | − | − | − | − | − | 30 000 | − | 30 000 | 30 000 |
| Autriche | 17 123 | − | 22 222 | − |  39 345 | − | − | − | − | 39 345 |
| Belgique | 77 193 | 73 661 | 73 853 | − | 224 707 | − | 80 488 | − | 80 488 | 305 194 |
| Bulgarie | 2 323 | 2 273 | 2 198 | 2 427 | 9 221 | − | − | − | − | 9 221 |
| Canadaa  | 25 583 | 30 312 | 31 260 | − | 87 155 | − | 31 397 | 31 397 | 62 794 | 149 949 |
| Chili | 13 000 | 12 751 | 11 000 | − | 36 751 | − | 13 076 | − | 13 076 | 49 827 |
| Chine | 200 000 | 200 000 | 180 000 | − | 580 000 | − | − | − | − | 580 000 |
| Danemark | − | 29 908 | − | − | 29 908 | − | − | − | − | 29 908 |
| Espagne | − | − | − | − | − | − | 48 662 | − | 48 662 | 48 662 |
| Estonie | − | 5 044 | 2 389 | − | 7 434 | − | − | − | − | 7 434 |
| États-Unis d’Amérique | 495 000 | 497 759 | 497 000 | − | 1 489 759 | − | 750 000 | − | 750 000 | 2 239 759 |
| Finlande  | 11 696 | 22 727 | 23 697 | − | 58 120 | − | 24 390 | − | 24 390 | 82 510 |
| Francea | 844 838 | 416 343 | 503 897 | − | 1 765 078 | − | 200 730 |  | 200 730 | 1 965 808 |
| Japon  | 190 454 | 166 428 | 193 181 | 193 181 | 743 244 | − | − | 189 814 | 189 814 | 933 058 |
| Lettonie | 4 227 | 11 377 | 11 947 | 12 165 | 39 716 | − | − | − | − | 39 716 |
| Luxembourg | 17 045 | 11 123 | − | 9 558  | 37 727 | − | − | − | − | 37 727 |
| Norvège | 665 417 | 324 585 | 290 757 | − | 1 280 759 | − | 359 195 | − | 359 195 | 1 639 955 |
| Nouvelle-Zélande | 17 047 | 16 557 | − | − | 33 604 | − | 36 179 | − | 36 179 | 69 784 |
| Pays-Bas |  | 715 072 | − | − | 715 072 | − | − | − | − | 715 072 |
| République de Coréea | − | 123 378 | − | − | 123 378 | − | − | − | − | 123 378 |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord | 650 214 | 502 060 | 269 830 | − | 1 422 104 | − | 254 958  | 424 929 | 679 887 | 2 101 991 |
| Slovaquie | − | − | 23 895 | − | 23 895 | − | − | − | − | 23 895 |
| Suèdea | 253 128 | 161 339 | 159 502 | − | 573 969 | − | 176 762 | − | 176 762 | 750 731 |
| Suisse  | 84 000 | 72 651 | 84 344 | − | 240 995 | − | − | − | − | 240 995 |
| Union européenne | − | 2 155 333 | − | − | 2 155 333 | − | 1 257 097 | 1 257 097 | 2 514 193 | 4 669 526 |
| **Total partiel 1** | **5 025 556** | **6 793 596** | **3 490 333** | **827 088** | **16 136 573** |  **51 500** | **3 922 706** | **3 119 782** | **7 093 988** | **23 230 561** |
| **2. Autres donateurs** |
| Laboratoires de Biologie Végétale Yves Rocher SA | 11 481 | 11 161 | − | − | 22 642 | − | − | − | − | 22 642 |
| Kering SA | − | 131 291 | 143 369 | 140 680 | 415 340 | − | − | − | − | 415 340 |
| Win Win Gothenburg Sustainability Award | − | − | 113 663 | − | 113 663 | − | − | − | − | 113 663 |
| H & M Hennes and Mauritz Gbc AB | − | − | 44 014 | − | 44 014 | − | 45 620 | 45 620 | 91 241 | 135 255 |
| **Total partiel 2** | **11 481** | **142 452** | **301 047** | **140 680** | **595 659** |  | **45 620** |  **45 620** | **91 241** | **686 900** |
| **Total partiel (1+2)** | **5 037 037** | **6 936 048** | **3 791 379** | **967 768** | **16 732 232** | **51 500** | **3 968 327** | **3 165 403** | **7 185 229** | **23 917 461** |
| **3. Rendement des investissements et recettes accessoiresb** | **158 546** | **217 091** | **179 314** | − | **554 951** | − | − | − | − | **554 951** |
| **Total partiel (1+2+3)** | **5 195 583** | **7 153 139** | **3 970 693** | **967 768** | **17 287 183** | **51 500** | **3 968 327** | **3 165 403** | **7 185 229** | **24 472 412** |

a La contribution du donateur comprend un élément préaffecté. Pour plus de détails, se reporter au tableau 2, section 1.

b Rendement des investissements sur le fond de liquidités du PNUE.

1. La section 1 du tableau 2 indique les contributions préaffectées reçues en espèces par le fonds d’affectation spéciale, ainsi que celles annoncées, pour des activités prévues dans le programme de travail et le budget approuvés, et celles versées ou annoncées pour la période 2018–2022. Ces contributions sont incluses dans les montants indiqués au tableau 1, qui renvoient à la note de bas de page a. Elles ont été faites conformément aux procédures et règles financières de la Plateforme énoncées dans les décisions IPBES-2/7 et IPBES-3/2.
2. La section 2 du tableau 2 présente les contributions préaffectées supplémentaires reçues en espèces, ainsi que celles annoncées, à l’appui d’activités relevant du programme de travail mais non prévues dans le budget approuvé.

Tableau 2
Contributions préaffectées reçues en espèces ou annoncées pour la période 2018–2022

(en dollars des États-Unis)

| *Gouvernement/institution* | *Activité* | *Type d’appui* | *Contributions reçues* | *Contributions annoncées* | *Total* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *2018* | *2019* | *2020* | *Total* | *2020* | *2021* | *2022* | *Total*  |  |
| **1. Contributions préaffectées reçues en espèces à l’appui du programme de travail approuvé**  |
| Allemagne  | Appui pour couvrir le coût d’un consultant (P-3) affecté au groupe d’appui technique pour l’évaluation mondiale | Appui technique | 102 108 | 73 594 | − | 175 702 | − | − | − | − | 175 702 |
| Allemagne  | Appui pour couvrir le coût du poste d’assistant aux systèmes d’information | Appui aux dépenses de personnel | − | 51 500 | − | 51 500 | 51 500 | 51 500 | − | 103 000 | 154 500 |
| Allemagne  | Aide aux participants à la sixième session de la Plénière | Aide aux participants | 149 068 | − | − | 149 068 | − | − | − | − | 149 068 |
| Allemagne  | Troisième réunion des auteurs de l’évaluation mondiale | Locaux et logistique | 6 269 | − | − | 6 269 | − | − | − | − | 6 269 |
| Canada | Appui au programme de travail | Aide à l’établissement des produits livrables | 25 583 | 30 312 | 31 260 | 87 155 | − | 31 397 | 31 397 | 62 794 | 149 949 |
| France (Office français de la biodiversité) | Appui à l’évaluation mondiale  | Aide à l’établissement des produits livrables | 102 740 | 71 903 |  | 174 643 | − | − | − | − | 174 643 |
| France (Office français de la biodiversité) | Appui à l’évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes | Aide à l’établissement des produits livrables | − | 79 545 | 116 959 | 196 504 | − | 64 654 | − | 64 654 | 261 158 |
| France (Office français de la biodiversité) | Appui à l’évaluation thématique des valeurs  | Aide à l’établissement des produits livrables | 84 541 | 55 741 | 58 480 | 198 762 | − | 64 654 | − | 64 654 | 263 416 |
| France (Office français de la biodiversité) | Aide à l’évaluation de l’utilisation durable des espèces sauvages  | Aide à l’établissement des produits livrables | 84 541 | 55 741 | 58 480 | 198 762 | − | 64 654 | − | 64 654 | 263 416 |
| République de Corée | Réunion de l’équipe spéciale sur les connaissances et les données | Aide aux participants | 123 378 | − | − | 123 378 | − | − | − | − | 123 378 |
| Suède | Appui à la participation des membres du Groupe d’experts multidisciplinaire issus de pays en développement | Aide aux participants | 84 603 | − | − | 84 603 | − | − | − | − | 84 603 |
| **Total partiel**  |  |  | **762 831** | **418 336** | **265 179** | **1 446 346** | **51 500** | **276 859** | **31 397** | **359 756** | **1 806 102** |
| **2. Contributions préaffectées reçues en espèces à l’appui d’activités relevant du programme de travail mais non incluses dans le budget approuvé** |
| Allemagne | Appui pour couvrir le coût du poste d’assistant aux systèmes d’information | Dépenses de personnel |  30 000 | − | − | 30 000 | − | − | − | − | 30 000 |
| Allemagne | Appui à l’atelier de l’IPBES sur la biodiversité et les pandémies | Appui pour les réunions | − | − | 38 664 | 38 664 | − | − | − | − | 38 664 |
| Colombie | Appui à l’IPBES-5 à Medellín : participation au coût des services de conférence et aux frais de voyage du personnel | Appui pour les réunions | 325 065 | − | − | 325 065 | − | − | − | − | 325 065 |
| France | Appui à l’IPBES-7 à Paris : participation au coût des services de conférence et aux frais de voyage du personnel | Appui pour les réunions | − | 265 114 | − | 265 114 | − | − | − | − | 265 114 |
| Norvège | Appui à l’atelier GIEC/IPBES sur le climat et la biodiversité | Appui pour les réunions | − | − | 39 325 | 39 325 | − | − | − | − | 39 325 |
| **Total partiel**  |  |  | **355 065** | **265 114** | **77 989** | **698 168** | − | − | − | − | **698 168** |
| **Total**  |  |  | **1 117 896** | **683 450** | **343 168** | **2 144 514** | **51 500** | **276 859** | **31 397** | **359 756** | **2 504 270** |

*Abréviations :* GIEC — Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat

1. Le tableau 3 indique les contributions en nature reçues en 2019 et 2020, avec leur valeur en dollars des États-Unis donnée ou estimée, si possible, à partir des coûts correspondants précisés dans le programme de travail, lorsqu’ils sont disponibles. Ces contributions en nature prennent la forme d’un appui direct, qui n’est donc pas versé au fonds d’affectation spéciale, fourni par le donateur pour les activités approuvées et chiffrées du programme de travail (section 1) ou organisées à l’appui de celui-ci, telles que l’appui technique, la fourniture d’installations pour les réunions et l’appui local (section 2).

Tableau 3
Contributions en nature reçues pour 2019 et 2020, au 15 mars 2021

(en dollars des États-Unis)

| *Gouvernement/institution* | *Activité* | *Type d’appui* | *Valeur estimative pour 2019* | *Valeur estimative pour 2020* |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **1. Contributions en nature apportées directement à l’appui des activités approuvées et chiffrées du programme de travail**  |
| Université nationale autonome du Mexique | Groupe d’appui technique pour l’évaluation des valeurs | Personnel, bureaux et frais généraux de fonctionnement | 13 500 | 13 500 |
| Ministère japonais de l’Environnement | Groupe d’appui technique pour l’évaluation des espèces exotiques envahissantes | Personnel, bureaux et frais généraux de fonctionnement | 216 000 | 221 000 |
| Fondation pour la recherche sur la biodiversité et Office français de la biodiversité, France | Groupe d’appui technique pour l’évaluation de l’utilisation durable des espèces sauvages | Personnel, bureaux et frais généraux de fonctionnement | 39 800 | 17 600 |
| UNESCO | Groupe d’appui technique de l’équipe spéciale sur les connaissances autochtones et locales  | Personnel, bureaux et frais généraux de fonctionnement | 150 000 | 150 000 |
| Société Senckenberg de recherches sur la nature (Allemagne) | Groupe d’appui technique de l’équipe spéciale sur les connaissances et les données | Personnel, bureaux et frais généraux de fonctionnement | 35 000 | 83 000 |
| BiodivERsA et Fondation française pour la recherche sur la biodiversité (France) | Groupe d’appui technique de l’équipe spéciale sur les connaissances et les données | Personnel, bureaux et frais généraux de fonctionnement | 2 000 | 33 400 |
| Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature (WCMC) | Groupe d’appui technique de l’équipe spéciale sur les outils et méthodes d’appui aux politiques | Personnel, bureaux et frais généraux de fonctionnement | 25 000 | – |
| Gouvernement néerlandais | Groupe d’appui technique de l’équipe spéciale sur les scénarios et les modèles | Personnel, bureaux et frais généraux de fonctionnement | 292 100 | 141 800 |
| Agence néerlandaise d’évaluation environnementale (PBL) | Groupe d’appui technique de l’équipe spéciale sur les scénarios et les modèlesAtelier relatif aux travaux sur les scénarios et les modèles | Personnel, bureaux, frais généraux de fonctionnement et installations de réunions | 34 700 | 10 200 |
| Gouvernement norvégien | Groupe d’appui technique de l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités  | Personnel, bureaux et frais généraux de fonctionnement  | 300 000 | 300 000 |
| Centre basque pour la recherche sur les changements climatiques, Gouvernorat de la province d’Alava, Conseil Vitoria-Gasteiz (Espagne) | Deuxième réunion des auteurs de l’évaluation des valeurs | Installations de réunions | 61 000 | – |
| Convention sur la diversité biologique | Première réunion du dialogue sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux pour l’évaluation des espèces exotiques envahissantes Deuxième réunion du dialogue sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux pour l’évaluation de l’utilisation durable des espèces sauvages | Installations de réunions | 10 000 | – |
| Ministère français des Affaires étrangères  | Appui technique à la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de fonds de la Plateforme  | Dépenses de personnel | 279 800 | 279 800 |
| PNUE | Détachement d’un administrateur de programme (P-4) auprès du secrétariat de la Plateforme | Dépenses de personnel | 180 600  | 180 600  |
| **Total partiel (1)** |   |   | **1 639 500**  | **1 430 900** |
| **2. Contributions à l’appui d’activités supplémentaires organisées en soutien au programme de travail** |  |  |  |
| Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) | Appui à l’association des parties prenantes | Appui technique | 85 500 | 85 500 |
| Université nationale autonome du Mexique | Réunion d’experts sur les chapitres 2 à 5 de l’évaluation des valeurs | Aide aux participants | 47 500 | – |
| Agence norvégienne pour l’environnement | Réunion d’experts sur le chapitre 4 de l’évaluation des valeurs | Aide aux participants | 30 000 | – |
| Institut belge de recherches pour la nature et les forêts | Réunion d’experts sur le chapitre 3 de l’évaluation des valeurs | Installations de réunion et aide aux participants | 18 000 | – |
| Université d’Helsinki (Finlande) | Réunion d’experts sur le chapitre 2 de l’évaluation des valeurs | Installations de réunions | 5 000 | – |
| University of British Columbia (Canada) | Atelier relatif aux travaux sur les scénarios et les modèles | Installations de réunion et appui à l’établissement des produits livrables | 5 300 | – |
| Institut japonais pour les stratégies mondiales en matière d’environnement | Atelier relatif aux travaux sur les scénarios et les modèles | Installations de réunion et aide aux participants | – | 23 800 |
| Université de Tokyo et Ministère japonais de l’Environnement | Atelier relatif aux travaux sur les scénarios et les modèles | Installations de réunion, aide aux participants et coût de la logistique | – | 26 400 |
| Institut japonais de recherches pour l’humanité et la nature | Atelier relatif aux travaux sur les scénarios et les modèles | Coûts de la logistique | – | 2 500 |
| Gouvernement néerlandais | Atelier relatif aux travaux sur les scénarios et les modèles | Appui à l’établissement des produits livrables | – | 4 700 |
| **Total partiel (2)** |  |  | **191 300** | **142 900** |
| **Total (1+2)** |  |  | **1 830 800** | **1 573 800** |

*Abréviations :* PNUE — Programme des Nations Unies pour l’environnement ; UNESCO — Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture.

1. En 2019 et 2020, la Plateforme a continué à stimuler des activités à l’appui de ses buts et objectifs, en particulier concernant la production de nouveaux savoirs et le renforcement des capacités. Le tableau 4 présente des exemples d’appels à la recherche ou d’activités de renforcement des capacités connus du secrétariat.

Tableau 4
Exemples d’activités stimulées par la Plateforme en 2019 et 2020

(en millions de dollars des États-Unis)

| *Gouvernement donateur/Institution donatrice* | *Chargé de projet* | *Activité* | *Valeur estimative*  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Production de connaissances**  |
| Union européenne (Horizon 2020) | Union européenne | Appel à propositions pour combler les lacunes dans l’évaluation des pollinisateurs, de la pollinisation et de la production alimentaire réalisée par le Plateforme : faire face au déclin des pollinisateurs sauvages et de ses répercussions sur la biodiversité et les services écosystémiques (1 projet)  | 6,5 |
| Appel à propositions pour contribuer aux scénarios, évaluations et données dans le contexte d’initiatives comme celles de la Plateforme : surveiller les écosystèmes par la recherche, l’innovation et la technologie (1 projet) | 3,7 |
| Appel à propositions sur les interrelations entre le changement climatique, la biodiversité et les services écosystémiques (4 projets) | 35,5 |
| BiodivERsA et Commission européenne | BiodivERsA | Action ERA-NET COFUND sur la biodiversité et le changement climatique, y compris un appel conjoint cofinancé pour des propositions de recherche (21 projets transnationaux). | 33,0 |
| BiodivERsA et Commission européenne | BiodivERsA | Appel conjoint à propositions sur la biodiversité et son influence sur la santé animale, humaine et végétale (10 projets transnationaux, dont deux avec un financement complémentaire de la Commission européenne) | 15,5 |
| **Renforcement des capacités**  |
| Ministère fédéral de l’environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire (Allemagne)/Initiative internationale pour le climat | Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature (WCMC) | Renforcement des capacités et appui à l’Azerbaïdjan, à la Bosnie-Herzégovine, au Cambodge, au Cameroun, à la Colombie, à l’Éthiopie, à la Grenade, au Malawi, à la République dominicaine, à la Thaïlande et au Viet Nam pour la réalisation d’évaluations des écosystèmes nationaux et la mise en place de plateformes scientifiques et politiques nationales sur la biodiversité et les services écosystémiques au titre de la Plateforme. | 0,8  |
| Ministère fédéral de l’environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire (Allemagne)/Initiative internationale pour le climat | PNUD/BES-Net  | Débat science-politique-pratique (Trialogue) en vue de l’adoption de l’évaluation thématique de la Plateforme en Afrique anglophone et francophone et en Asie centrale | 0,7 |
| Ministère fédéral de l’environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire (Allemagne)/Initiative internationale pour le climat | PNUD/BES-Net | Appui à l’adoption des évaluations thématiques et des évaluations des écosystèmes nationaux au titre de la Plateforme et renforcement des plateformes et des réseaux nationaux pour la biodiversité et les services écosystèmes dans sept pays | 0,3 |
| Ministère fédéral de l’environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire (Allemagne)/Initiative internationale pour le climat | Centre de recherche pour le développement (ZEF) | Appui au renforcement des capacités en faveur de pays d’Afrique de l’Ouest (Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d’Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo) ; renforcement de la participation aux activités de la Plateforme et adoption de ses produits ; renforcement des réseaux Sud-Sud par l’organisation d’ateliers et la mise en place d’une plateforme sous-régionale sur l’interface science-politique ; éducation de jeunes professionnels en vue de l’obtention d’un master dédié d’un programme scientifique intitulé « Gestion des interfaces science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques pour le développement durable en Afrique de l’Ouest (SPIBES) » | 1,1 |
| Ministère norvégien du climat et de l’environnement | Agence norvégienne pour l’environnement | Sept projets de renforcement des capacités en vue de participer et de contribuer aux travaux de la Plateforme et d’en bénéficier, principalement en Afrique, en Amérique latine, en Asie et en Europe de l’Est | 0,4 |
| **Total** |  |  | **97,5**  |

 II. Dépenses finales de 2018

1. Le tableau 5 montre les dépenses finales de 2018 par rapport au budget de 8 554 853 dollars pour 2018 approuvé par la Plénière à sa sixième session.

Tableau 5
Dépenses finales de 2018

(en dollars des États-Unis)

| *Poste de dépenses* | *Budget approuvé pour 2018* | *Dépenses finales de 2018* | *Solde* |
| --- | --- | --- | --- |
| **1. Réunions des organes de la Plateforme** |
| **1.1. Sessions de la plénière** |
| Frais de voyage des participants à la sixième session (frais de voyage et indemnité journalière de subsistance)  | 500 000  | 346 981  | 153 019  |
| Services de conférence (traduction, édition et interprétation) | 1 065 000  | 1 115 604  | (50 604)  |
| Services d’établissement des rapports | 65 000  | 56 780  | 8 220  |
| Services de sécurité et autres dépenses | 100 000  | 24 036  | 75 964  |
| **Total partiel 1.1, sessions de la Plénière** | **1 730 000**  | **1 543 401**  | **186 599**  |
| **1.2. Sessions du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire** |
| Frais de voyage et coût des réunions pour les participants à deux sessions du Bureau | 70 900  | 46 041  | 24 859  |
| Frais de voyage et coût des réunions pour les participants à deux sessions du Groupe d’experts | 170 000  | 122 398  | 47 602  |
| **Total partiel 1.2, sessions du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire** | **240 900**  | **168 439**  | **72 461**  |
| **1.3 Frais de voyage du Président pour représenter la Plateforme** | **30 000**  | **0**  | **30 000**  |
| **Total partiel 1, réunions des organes de la Plateforme** | **2 000 900**  | **1 711 839**  | **289 061**  |
| **2. Mise en œuvre du programme de travail**  |
| **2.1 Objectif 1 : Renforcer les capacités et les connaissances concernant l’interface science-politiques pour que la Plateforme puisse s’acquitter de ses principales fonctions** | **861 250**  | **828 789**  | **32 461**  |
| Produit 1 a) Besoins en matière de renforcement des capacités | 133 750  | 123 143  | 10 607  |
| Produit 1 b) Activités de renforcement des capacités | 450 000  |  431 310  | 18 690  |
| Produit 1 c) Savoirs autochtones et locaux | 213 750  | 229 718  | (15 968) |
| Produit 1 d) Connaissances et données |  63 750  | 44 618  | 19 132  |
| **2.2 Objectif 2 : Renforcer l’interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques aux niveaux sous-régional, régional et mondial ainsi que de manière transversale** | **1 310 000**  |  **899 689**  | **410 311**  |
| Produit 2 a) Guide d’évaluation | 0  | 0  | 0  |
| Produit 2 b) Évaluations régionales/sous-régionales | 285 000  | 208 259  | 76 741  |
| Produit 2 c) Évaluation mondiale | 1 025 000  | 691 430  | 333 570  |
| **2.3 Objectif 3 : Renforcer l’interface connaissances-politique s’agissant des questions thématiques et méthodologiques** | **921 250**  | **666 408**  | **254 842**  |
| Produit 3 a) Évaluation de la pollinisation | 0  | 0  | 0  |
| Produit 3 b) i) Évaluation de la dégradation et de la restauration des terres | 71 250  | 94 529  | (23 279) |
| Produit 3 b) ii) Évaluation des espèces exotiques envahissantes | 0  | 0  | 0  |
| Produit 3 b) iii) Évaluation de l’utilisation durable des espèces sauvages | 375 000  | 178 950  | 196 050  |
| Produit 3 c) Outils d’appui aux politiques pour les scénarios et la modélisation | 100 000  | 96 009  | 3 991  |
| Produit 3 d) Outils d’appui aux politiques pour les valeurs | 375 000  | 296 921  | 78 079  |
| **2.4 Objectif 4 : Faire connaître et évaluer les activités, produits et conclusions de la Plateforme** | **559 160**  | **414 142**  | **145 018**  |
| Produit 4 a) Catalogue des évaluations | 10 000  | 10 483  | (483) |
| Produit 4 c) Catalogue des outils et des méthodes d’appui aux politiques | 100 000  | 75 881  | 24 119  |
| Produit 4 d) Communication et participation des parties prenantes | 311 000  | 205 590  | 105 410  |
| Produit 4 e) Examen de la Plateforme | 138 160  | 122 188  | 15 972  |
| **Total partiel 2, mise en œuvre du programme de travail** | **3 651 660**  | **2 809 028**  | **842 632**  |
| **3. Secrétariat** |
| 3.1 Personnel du secrétariat | 2 017 600  | 1 284 915  | 732 685  |
| 3.2 Dépenses de fonctionnement (autres que les dépenses de personnel) | 251 000  | 172 459  | 78 541  |
| **Total partiel 3, secrétariat (dépenses de personnel et de fonctionnement)** | **2 268 600**  | **1 457 374**  | **811 226**  |
| **Total partiel 1+2+3** | **7 921 160**  | **5 978 241**  | **1 942 919**  |
| Dépenses d’appui au programme  | 633 693  | 449 292  | 184 400  |
| **Coût total imputé sur le Fonds d’affectation spéciale** | **8 554 853**  | **6 427 534**  | **2 127 319**  |

 III. Dépenses finales de 2019

1. Le tableau 6 indique le montant des dépenses finales de 2019 par rapport au budget pour 2019, qui s’élevait à 8 269 605 dollars, approuvé par la Plénière à sa septième session.

Tableau 6
Dépenses finales de 2019

(en dollars des États-Unis)

| *Poste de dépenses* | *Budget approuvé pour 2019*  | *Dépenses finales de 2019* | *Solde* |
| --- | --- | --- | --- |
| **1. Réunions des organes de la Plateforme** |
| **1.1. Sessions de la plénière**  |
| Frais de voyage des participants à la septième session (frais de voyage et indemnité journalière de subsistance)  | 500 000  | 410 764  | 89 236  |
| Services de conférence (traduction, édition et interprétation) | 830 000  | 552 674  | 277 326  |
| Services d’établissement des rapports | 65 000  | 53 319  | 11 681  |
| Services de sécurité et autres dépenses  | 100 000  | 21 643  | 78 357  |
| **Total partiel 1.1, sessions de la Plénière** | **1 495 000**  | **1 038 400**  | **456 600**  |
| **1.2. Sessions du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire** |
| Frais de voyage et coût des réunions pour les participants aux sessions du Bureau | 35 450  | 31 779  | 3 671  |
| Frais de voyage et coût des réunions pour les participants aux sessions du groupe d’experts | 85 000  | 75 944  | 9 056  |
| **Total partiel 1.2, sessions du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire** | **120 450**  | **107 723**  | **12 727**  |
| **1.3 Frais de voyage du Président pour représenter la Plateforme** | **25 000**  | **18 733**  | **6 267**  |
| **Total partiel 1, réunions des organes de la Plateforme** | **1 640 450**  | **1 164 855**  | **475 595**  |
| **2. Mise en œuvre du programme de travail**  |
| **Partie A : Premier programme de travail (pt1)** |  |  |  |
| **pt1-objectif 1 : Renforcer les capacités et les connaissances concernant l’interface science-politiques pour que la Plateforme puisse s’acquitter de ses principales fonctions** | **145 417**  |  **100 350**  |  **45 067**  |
| pt1-Produits 1 a) et 1 b) Renforcement des capacités  | 29 167  | 0  |  29 167  |
| pt1-Produit 1 c) Savoirs autochtones et locaux  | 62 500  |  88 613  | (26 113) |
| pt1-Produit 1 d) Connaissances et données | 53 750  | 11 737  | 42 013  |
| **pt1-Objectif 2 : Renforcer l’interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques aux niveaux sous-régional, régional et mondial ainsi que de manière transversale** | **153 750**  | **164 874**  | **(11 124)** |
| pt1-Produit 2 c) Évaluation mondiale | 153 750  | 164 874  | (11 124) |
| **pt1-Objectif 3 : Renforcer l’interface science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques s’agissant des questions thématiques et méthodologiques** | **1 415 000**  | **1 118 084**  | **296 916**  |
| pt1-Produit 3 b) ii) Évaluation des espèces exotiques envahissantes (première année) | 425 000  | 260 865  | 164 135  |
| pt1-Produit 3 b) iii) Évaluation de l’utilisation durable des espèces sauvages (deuxième année)  | 445 000  | 321 552  | 123 448  |
| pt1-Produit 3 c) Scénarios et modélisation  | 100 000  |  92 368  | 7 632  |
| pt1-Produit 3 d) Évaluation des valeurs (deuxième année) | 445 000  | 443 299  | 1 701  |
| **pt1-Objectif 4 : Faire connaître et évaluer les activités, produits et conclusions de la Plateforme** | **130 000**  | **145 268**  | **(15 268)** |
| pt1-Produit 4 a) Catalogue des évaluations | 10 000  | 13 776  | (3 776) |
| pt1-Produit 4 d) Communication et participation des parties prenantes | 112 500  | 113 975  | (1 475) |
| Produit 4 e) Examen de la Plateforme | 7 500  | 17 516  | (10 016) |
| **Total partiel, Partie A** | **1 844 167**  | **1 528 576**  | **315 591**  |
| **Partie B : Programme de travail glissant pour la période allant jusqu’en 2030** |
| **Objectif 1 : Évaluation des connaissances** | **411 000**  | **448**  | **410 552**  |
| Produit 1 a) Évaluation thématique des liens d’interdépendance entre la biodiversité, l’eau, l’alimentation et la santé (évaluation par lien)  | 215 000  | 224  | 214 776  |
| Produit 1 b) Document technique sur les liens d’interdépendance entre la biodiversité et les changements climatiques | 59 000  | 0  | 59 000  |
| Produit 1 c) Évaluation thématique des causes profondes de l’érosion de la biodiversité et des déterminants des changements transformateurs et les solutions pour réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité (évaluation des changements transformateurs) | 137 000  | 224  | 136 776  |
| **Objectif 2 : Renforcement des capacités** | **700 000**  | **142 646**  | **557 354**  |
| Objectif 2 a) Apprentissage et participation améliorés, objectif 2 b) Accès facilité aux compétences d’experts et à l’information et objectif 2 c) Capacités nationales et régionales renforcées | 700 000  | 142 646  | 557 354  |
| **Objectif 3 : Consolidation de la base de connaissances** | **395 000**  | **79 315**  | **315 685**  |
| Objectif 3 a) Travaux avancés sur les connaissances et les données | 210 000  | 20 829  | 189 171  |
| Objectif 3 b) Reconnaissance accrue des systèmes de savoirs autochtones et locaux et meilleure collaboration avec ceux-ci | 185 000  | 58 486  | 126 514  |
| **Objectif 4 : Appui à l’élaboration des politiques** | **504 000**  | **96 566**  | **407 434**  |
| Objectif 4 a) Travaux avancés sur les moyens d’action, les outils d’appui à l’élaboration des politiques et les méthodes | 244 000  | 34 461  | 209 539  |
| Objectif 4 b) Travaux avancés sur les scénarios et la modélisation de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques | 260 000  | 62 106  | 197 894  |
| **Objectif 5 : Communication et participation** | **280 000**  | **72 118**  | **207 882**  |
| Objectif 5 a) Communication renforcée | 250 000  | 72 118  | 177 882  |
| Objectif 5 c) Participation renforcée des parties prenantes | 30 000  | 0  | 30 000  |
| **Total partiel, Partie B** | **2 290 000**  | **391 094**  | **1 898 906**  |
| **Total partiel 2, mise en œuvre du programme de travail** | **4 134 167**  | **1 919 670**  | **2 214 497**  |
| **3. Secrétariat** |
| 3.1 Personnel du secrétariat | 1 631 425  | 1 266 425  | 365 000  |
| 3.2 Dépenses de fonctionnement (autres que les dépenses de personnel) | 251 000  | 248 556  | 2 444  |
| **Total partiel 3, secrétariat (dépenses de personnel et de fonctionnement)** | **1 882 425**  | **1 514 981**  | **367 444**  |
| Total partiel 1+2+3 | 7 657 042  | 4 599 506  | 3 057 535  |
| Dépenses d’appui au programme  | 612 563  | 350 694  | 261 870  |
| **Coût total à la charge du Fonds d’affectation spéciale** | **8 269 605**  | **4 950 200**  | **3 319 405**  |

 IV. Dépenses finales de 2020

1. Le tableau 7 indique les dépenses finales de 2020 par rapport au budget pour 2020, qui s’élevait à 7 146 360 dollars, adopté par la Plénière à sa septième session.

Tableau 7
Dépenses finales de 2020

(en dollars des États-Unis)

| *Poste de dépenses* | *Budget approuvé pour 2020*  | *Dépenses finales de 2020* | *Solde* |
| --- | --- | --- | --- |
| **1. Réunions des organes de la Plateforme** | **0** | **0** | **0** |
| **1.1. Sessions de la plénière** |  |  |  |
| Frais de voyage des participants à la huitième session (frais de voyage et indemnité journalière de subsistance) |  |  |  |
| Services de conférence (traduction, édition et interprétation) |  |  |  |
| **Total partiel 1.1, sessions de la Plénière** |  |  |  |
| **1.2. Sessions du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire** |  |  |  |
| Frais de voyage et coût des réunions pour les participants à deux sessions du Bureau | 70 900  | 19 078  | 51 822  |
| Frais de voyage et coût des réunions pour les participants à deux sessions du Groupe d’experts | 170 000  | 56 650  | 113 350  |
| **Total partiel 1.2, sessions du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire** | **240 900**  | **75 728**  | **165 172**  |
| **1.3 Frais de voyage du Président pour représenter la Plateforme** | **25 000**  | **3 622**  | **21 378**  |
| **Total partiel 1, réunions des organes de la Plateforme** | **265 900**  | **79 349**  | **186 551**  |
| **2. Mise en œuvre du programme de travail**  |
| **Partie A : Premier programme de travail (pt1)** |
| **pt1-Objectif 3 : Renforcer l’interface science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques s’agissant des questions thématiques et méthodologiques** | **1 995 000**  | **409 519**  | **1 585 481**  |
| pt1-Produit 3 b) ii) Évaluation des espèces exotiques envahissantes  | 445 000  | 101 333  | 343 667  |
| pt1-Produit 3 b) iii) Évaluation de l’utilisation durable des espèces sauvages  | 775 000  | 157 785  | 617 215  |
| pt1-Produit 3 d) Évaluation des valeurs  | 775 000  | 150 401  | 624 599  |
| **Total partiel, Partie A** | **1 995 000**  | **409 519**  | **1 585 481**  |
| **Partie B : Programme de travail glissant pour la période allant jusqu’en 2030** |  |  |  |
| **Objectif 1 : Évaluation des connaissances** | **170 000**  | **11 537**  | **158 463**  |
| Produit 1 a) Évaluation thématique des liens d’interdépendance entre la biodiversité, l’eau, l’alimentation et la santé  | 0  | 5 243  | (5 243) |
| Produit 1 b) Document technique sur les liens d’interdépendance entre la biodiversité et les changements climatiques | 170 000  | 0  | 170 000  |
| Produit 1 c) Évaluation thématique des causes profondes de l’érosion de la biodiversité et des déterminants des changements transformateurs et les solutions pour réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité  | 0  | 6 294  | (6 294) |
| Produit 1 d) Évaluation méthodologique de l’impact et de la dépendance des entreprises à l’égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations | 0  | 0  | 0  |
| **Objectif 2 : Renforcement des capacités** | **700 000**  | **109 246**  | **590 754**  |
| Objectif 2 a) Apprentissage et participation améliorés, objectif 2 b) Accès facilité aux compétences d’experts et à l’information et objectif 2 c) Capacités nationales et régionales renforcées | 700 000  | 109 246  | 590 754  |
| **Objectif 3 : Consolidation de la base de connaissances** | **395 000**  | **311 849**  | **83 151**  |
| Objectif 3 a) Travaux avancés sur les connaissances et les données | 210 000  | 161 591  | 48 409  |
| Objectif 3 b) Reconnaissance accrue des systèmes de savoirs autochtones et locaux et meilleure collaboration avec ceux-ci | 185 000  | 150 257  | 34 743  |
| **Objectif 4 : Appui à l’élaboration des politiques** | **504 000**  | **281 213**  | **222 787**  |
| Objectif 4 a) Travaux avancés sur les moyens d’action, les outils d’appui à l’élaboration des politiques et les méthodes | 244 000  | 146 131  | 97 869  |
| Objectif 4 b) Travaux avancés sur les scénarios et la modélisation de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques  | 260 000  | 135 082  | 124 918  |
| **Objectif 5 : Communication et participation** | **280 000**  | **227 459**  | **52 541**  |
| Objectif 5 a) Communication renforcée | 250 000  | 227 459  | 22 541  |
| Objectif 5 c) Participation renforcée des parties prenantes | 30 000  | 0  | 30 000  |
| **Total partiel, Partie B** | **2 049 000**  | **941 304**  | **1 107 696**  |
| **Total partiel 2, mise en œuvre du programme de travail** | **4 044 000**  | **1 350 823**  | **2 693 177**  |
| **3. Secrétariat** |  |  |  |
| 3.1 Personnel du secrétariat | 2 056 100  | 1 479 929  | 576 171  |
| 3.2 Dépenses de fonctionnement (autres que les dépenses de personnel) | 251 000  | 136 246  | 114 754  |
| **Total partiel 3, Secrétariat (dépenses de personnel et de fonctionnement)** | **2 307 100**  | **1 616 176**  | **690 924**  |
| Total partiel 1+2+3 | **6 617 000**  | **3 046 349**  | **3 570 651**  |
| Dépenses d’appui au programme  | 529 360  |  223 286  |  306 074  |
| **Total** | **7 146 360**  | **3 269 635**  | **3 876 725**  |

 V. Projets de budget pour la période allant de 2021 à 2023

1. Le tableau 8 montre le budget révisé pour 2021, le tableau 9 montre le projet de budget pour 2022 et le tableau 10 montre le budget provisoire pour 2023.

Table 8
Budget révisé pour 2021

(en dollars des États-Unis)

| *Poste de dépenses* | *Budget provisoire pour 2021*  | *Budget révisé pour 2021*  | *Modification* |
| --- | --- | --- | --- |
| **1. Réunions des organes de la Plateforme**  |
| **1.1. Sessions de la plénière** |
| Frais de voyage des participants à la huitième session (frais de voyage et indemnité journalière de subsistance)  | 500 000  |  7 500 | (492 500) |
| Services de conférence (traduction, édition et interprétation) | 830 000  | 830 000  | 0  |
| Services d’établissement des rapports | 65 000  | 65 000  | 0  |
| Services de sécurité et autres dépenses  | 100 000  | 0 | (100 000)  |
| **Total partiel 1.1, sessions de la Plénière** | **1 495 000**  |  **902 500**  | **(592 500)** |
| **1.2. Sessions du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire** |  |  |  |
| Frais de voyage et coût des réunions pour les participants à deux sessions du Bureau | 70 900  | 0  | (70 900) |
| Frais de voyage et coût des réunions pour les participants à deux sessions du Groupe d’experts | 170 000  | 0  | (170 000) |
| **Total partiel 1.2, sessions du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire** | **240 900**  | **0**  | **(240 900)** |
| **1.3 Frais de voyage du Président pour représenter la Plateforme** | **25 000**  | **12 500**  | **(12 500)** |
| **Total partiel 1, réunions des organes de la Plateforme** | **1 760 900**  |  **915 000**  | **(845 900)** |
| **2. Mise en œuvre du programme de travail**  |
| **Partie A : Premier programme de travail (pt1)** |
| **pt1-Objectif 3 : Renforcer l’interface science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques s’agissant des questions thématiques et méthodologiques** | **775 000**  |  **499 000**  | **(276 000)** |
| pt1-Produit 3 b) ii) Évaluation des espèces exotiques envahissantes  | 775 000  | 120 000  | (655 000) |
| pt1-Produit 3 b) iii) Évaluation de l’utilisation durable des espèces sauvages  |  |  200 000  |  200 000  |
| pt1-Produit 3 d) Évaluation des valeurs  |  | 179 000  | 179 000  |
| **Total partiel, Partie A** | **775 000**  |  **499 000** | **(276 000)** |
| **Partie B : Programme de travail glissant pour la période allant jusqu’en 2030** |  |  |  |
| **Objectif 1 : Évaluation des connaissances** | **1 118 750**  |  **150 000** | **(968 750)** |
| Produit 1 a) Évaluation thématique des liens d’interdépendance entre la biodiversité, l’eau, l’alimentation et la santé (évaluation par lien) | 588 250  |  75 000  | (513 250) |
| Produit 1 c) Évaluation thématique des causes profondes de l’érosion de la biodiversité et des déterminants des changements transformateurs et les solutions pour réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité (évaluation des changements transformateurs) | 414 500  |  75 000  | (339 500) |
| Produit 1 d) Évaluation méthodologique des conséquences de l’activité des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions apportées par la nature aux populations, et des dépendances des entreprises à leur égard (évaluation des entreprises et de la biodiversité) | 116 000  | 0  | (116 000) |
| **Objectif 2 : Renforcement des capacités** | **700 000**  | **180 000**  | **(520 000)** |
| Objectif 2 a) Apprentissage et participation améliorés, objectif 2 b) Accès facilité aux compétences d’experts et à l’information et objectif 2 c) Capacités nationales et régionales renforcées | 700 000  |  180 000 | (520 000) |
| **Objectif 3 : Consolidation de la base de connaissances** | **395 000**  | **418 000** | **23 000** |
| Objectif 3 a) Travaux avancés sur les connaissances et les données | 210 000  | 268 000  | 58 000  |
| Objectif 3 b) Reconnaissance accrue des systèmes de savoirs autochtones et locaux et meilleure collaboration avec ceux-ci | 185 000  | 150 000 | (35 000) |
| **Objectif 4 : Appui à l’élaboration des politiques** | **739 000**  | **469 000** | **(270 000)** |
| Objectif 4 a) Travaux avancés sur les moyens d’action, les outils d’appui à l’élaboration des politiques et les méthodes | 244 000  | 209 000 | (35 000) |
| Objectif 4 b) Travaux avancés sur les scénarios et la modélisation de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques  | 260 000  | 260 000  | 0  |
| Objectif 4 c) Travaux avancés sur les valeurs multiples | 235 000  |  | (235 000) |
| **Objectif 5 : Communication et participation** | **280 000**  | **380 000**  |  **100 000**  |
| Objectif 5 a) Communication renforcée | 250 000  | 350 000  | 100 000  |
| Objectif 5 c) Participation renforcée des parties prenantes | 30 000  | 30 000  | 0  |
| **Total partiel, Partie B** | **3 232 750**  |  **1 597 000** | **(1 635 750)** |
| **Total partiel 2, Mise en œuvre du programme de travail** | **4 007 750**  |  **2 096 000** | **(1 911 750)** |
| **3. Secrétariat** |  |  |  |
| 3.1 Personnel du secrétariat | **2 056 100**  | **1 972 100**  | **(84 000)** |
| 3.2 Dépenses de fonctionnement (autres que les dépenses de personnel) | **251 000**  | **271 000**  |  **20 000**  |
| **Total partiel 3, Secrétariat (dépenses de personnel et de fonctionnement)** | **2 307 100**  | **2 243 100**  | **(64 000)** |
| **Total partiel 1+2+3** | **8 075 750**  | **5 254 100**  | **(2 821 650)** |
| Dépenses d’appui au programme  | 646 060  | 420 328  | (225 732) |
| **Total** | **8 721 810**  | **5 674 428**  | **(3 047 382)** |

Tableau 9
Projet de budget pour 2022

(en dollars des États-Unis)

| *Poste de dépenses* | *Budget proposé pour 2022*  |
| --- | --- |
| **1. Réunions des organes de la Plateforme**  |
| **1.1. Sessions de la plénière** |
| Frais de voyage des participants à la neuvième session (frais de voyage et indemnité journalière de subsistance)  | 500 000  |
| Services de conférence (traduction, édition et interprétation) | 830 000  |
| Services d’établissement des rapports | 65 000  |
| Services de sécurité et autres dépenses  | 100 000  |
| **Total partiel 1.1, sessions de la Plénière** | **1 495 000**  |
| **1.2. Sessions du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire** |  |
| Frais de voyage et coût des réunions pour les participants à deux sessions du Bureau | 70 900  |
| Frais de voyage et coût des réunions pour les participants à deux sessions du Groupe d’experts | 170 000  |
| **Total partiel 1.2, sessions du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire** | **240 900**  |
| **1.3 Frais de voyage du Président pour représenter la Plateforme** | **25 000**  |
| **Total partiel 1, réunions des organes de la Plateforme** | **1 760 900**  |
| **2. Mise en œuvre du programme de travail** |  |
| **Partie A : Premier programme de travail (pt1)** |  |
| **pt1-Objectif 3 : Renforcer l’interface science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques s’agissant des questions thématiques et méthodologiques** | **1 103 750** |
| pt1-Produit 3 b) ii) Évaluation des espèces exotiques envahissantes  | 366 250  |
| pt1-Produit 3 b) iii) Évaluation de l’utilisation durable des espèces sauvages  | 405 000 |
| pt1-Produit 3 d) Évaluation des valeurs  | 332 500  |
| **Total partiel, Partie A** | **1 103 750** |
| **Partie B : Programme de travail glissant pour la période allant jusqu’en 2030** |
| **Objectif 1 : Évaluation des connaissances** | **1 501 250**  |
| Produit 1 a) Évaluation thématique des liens d’interdépendance entre la biodiversité, l’eau, l’alimentation et la santé (évaluation par lien)  | 1 031 250  |
| Produit 1 c) Évaluation thématique des causes profondes de l’érosion de la biodiversité et des déterminants des changements transformateurs et les solutions pour réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité (évaluation des changements transformateurs) | 470 000  |
| Produit 1 d) Évaluation méthodologique des conséquences de l’activité des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions apportées par la nature aux populations, et des dépendances des entreprises à leur égard (évaluation des entreprises et de la biodiversité) |  |
| **Objectif 2 : Renforcement des capacités** | **621 000**  |
| Objectif 2 a) Apprentissage et participation améliorés, objectif 2 b) Accès facilité aux compétences d’experts et à l’information et objectif 2 c) Capacités nationales et régionales renforcées |  621 000  |
| **Objectif 3 : Consolidation de la base de connaissances** | **653 000**  |
| Objectif 3 a) Travaux avancés sur les connaissances et les données | 268 000  |
| Objectif 3 b) Reconnaissance accrue des systèmes de savoirs autochtones et locaux et meilleure collaboration avec ceux-ci | 385 000  |
| **Objectif 4 : Appui à l’élaboration des politiques** | **514 000**  |
| Objectif 4 a) Travaux avancés sur les moyens d’action, les outils d’appui à l’élaboration des politiques et les méthodes | 244 000  |
| Objectif 4 b) Travaux avancés sur les scénarios et la modélisation de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques  | 270 000  |
| Objectif 4 c) Travaux avancés sur les valeurs multiples | 0  |
| **Objectif 5 : Communication et participation** | **280 000**  |
| Objectif 5 a) Communication renforcée | 250 000  |
| Objectif 5 c) Participation renforcée des parties prenantes | 30 000  |
| **Total partiel, Partie B** | **3 569 250**  |
| **Total partiel 2, mise en œuvre du programme de travail** | **4 673 000** |
| **3. Secrétariat** |
| 3.1 Personnel du secrétariat | **2 395 725**  |
| 3.2 Dépenses de fonctionnement (autres que les dépenses de personnel) |  **321 000**  |
| **Total partiel 3, secrétariat (dépenses de personnel et de fonctionnement)** | **2 716 725**  |
| **Total partiel 1+2+3** | **9 150 625** |
| Dépenses d’appui au programme  | 732 050  |
| **Total** | **9 882 675** |

Tableau 10
Budget provisoire pour 2023

(en dollars des États-Unis)

| *Poste de dépenses* | *Budget provisoire pour 2023*  |
| --- | --- |
| **1. Réunions des organes de la Plateforme** |
| **1.1. Sessions de la plénière** |
| Frais de voyage des participants à la dixième session (frais de voyage et indemnité journalière de subsistance)  | 500 000  |
| Services de conférence (traduction, édition et interprétation) | 830 000  |
| Services d’établissement des rapports | 65 000  |
| Services de sécurité et autres dépenses  | 100 000  |
| **Total partiel 1.1, sessions de la Plénière** | **1 495 000**  |
| **1.2. Sessions du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire** |
| Frais de voyage et coût des réunions pour les participants à deux sessions du Bureau | 70 900  |
| Frais de voyage et coût des réunions pour les participants à deux sessions du Groupe d’experts | 170 000  |
| **Total partiel 1.2, sessions du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire** | **240 900**  |
| **1.3 Frais de voyage du Président pour représenter la Plateforme** | **25 000**  |
| **Total partiel 1, réunions des organes de la Plateforme** | **1 760 900**  |
| **2. Mise en œuvre du programme de travail** |
| **Partie A : Premier programme de travail (pt1)** |
| **pt1-Objectif 3 : Renforcer l’interface science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques s’agissant des questions thématiques et méthodologiques** | **352 500**  |
| pt1-Produit 3 b) ii) Évaluation des espèces exotiques envahissantes  | 352 500  |
| **Total partiel, Partie A** | **352 500**  |
| **Partie B : Programme de travail glissant pour la période allant jusqu’en 2030** |
| **Objectif 1 : Évaluation des connaissances** | **1 860 750**  |
| Produit 1 a) Évaluation thématique des liens d’interdépendance entre la biodiversité, l’eau, l’alimentation et la santé  | 682 500  |
| Produit 1 c) Évaluation thématique des causes profondes de l’érosion de la biodiversité et des déterminants des changements transformateurs et les solutions pour réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité  | 872 500  |
| Produit 1 d) Évaluation méthodologique de l’impact et de la dépendance des entreprises à l’égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations | 305 750  |
| Produit 1 e) Cadrage 4 |  |
| Produit 1 f) Cadrage 5 |  |
| **Objectif 2 : Renforcement des capacités** | **759 000**  |
| Objectif 2 a) Apprentissage et participation améliorés, objectif 2 b) Accès facilité aux compétences d’experts et à l’information et objectif 2 c) Capacités nationales et régionales renforcées | 759 000  |
| **Objectif 3 : Consolidation de la base de connaissances** | **553 000**  |
| Objectif 3 a) Travaux avancés sur les connaissances et les données | 268 000  |
| Objectif 3 b) Reconnaissance accrue des systèmes de savoirs autochtones et locaux et meilleure collaboration avec ceux-ci | 285 000  |
| **Objectif 4 : Appui à l’élaboration des politiques** | **739 000**  |
| Objectif 4 a) Travaux avancés sur les moyens d’action, les outils d’appui à l’élaboration des politiques et les méthodes | 244 000  |
| Objectif 4 b) Travaux avancés sur les scénarios et la modélisation de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques  | 260 000  |
| Objectif 4 c) Travaux avancés sur les valeurs multiples | 235 000  |
| **Objectif 5 : Communication et participation** | **280 000**  |
| Objectif 5 a) Communication renforcée | 250 000  |
| Objectif 5 c) Participation renforcée des parties prenantes | 30 000  |
| **Total partiel, Partie B** | **4 191 750**  |
| **Total partiel 2, mise en œuvre du programme de travail** | **4 544 250**  |
| **3. Secrétariat** |  |
| 3.1 Personnel du secrétariat | **2 504 100**  |
| 3.2 Dépenses de fonctionnement (autres que les dépenses de personnel) | **321 000**  |
| **Total partiel 3, secrétariat (dépenses de personnel et de fonctionnement)** | **2 825 100**  |
| Total partiel 1+2+3 | **9 130 250**  |
| Dépenses d’appui au programme  | 730 420  |
| **Total** | **9 860 670**  |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |

1. IPBES/8/2. [↑](#footnote-ref-2)
2. Voir la décision IPBES-3/3, annexe I. [↑](#footnote-ref-3)
3. Voir la décision IPBES-3/3, annexe I. [↑](#footnote-ref-4)
4. IPBES/8/INF/5. [↑](#footnote-ref-5)
5. Voir la décision IPBES-3/3, annexe I. [↑](#footnote-ref-6)
6. IPBES/8/INF/20. [↑](#footnote-ref-7)
7. Voir la décision IPBES-3/3, annexe I. [↑](#footnote-ref-8)
8. IPBES/8/6. [↑](#footnote-ref-9)
9. Voir la décision IPBES-3/3, annexe I. [↑](#footnote-ref-10)
10. Figurant dans la section II.A du document IPBES/8/7. [↑](#footnote-ref-11)
11. IPBES/8/INF/12. [↑](#footnote-ref-12)
12. Figurant dans les sections III.A.1, III.B.1 et IV.B du document IPBES/8/7. [↑](#footnote-ref-13)
13. Figurant dans les sections V.A et VI.A du document IPBES/8/7. [↑](#footnote-ref-14)
14. IPBES/8/8. [↑](#footnote-ref-15)
15. IPBES/8/INF/22. [↑](#footnote-ref-16)
16. Tels que mis en évidence dans : le *Résumé à l’intention des décideurs du Rapport de l’évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques* de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES),(Bonn, Allemagne, 2019). [↑](#footnote-ref-17)
17. UNEP/IPBES.MI/2/9, annexe I, appendice I, section I. [↑](#footnote-ref-18)
18. Décision 14/34 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB). Pour plus d’informations, voir www.cbd.int/conferences/post2020. [↑](#footnote-ref-19)
19. IPBES, « Biodiversité », Glossaire. Disponible sur https://ipbes.net/glossary/biodiversity (14/07/2021). [↑](#footnote-ref-20)
20. IPBES/8/INF/5. [↑](#footnote-ref-21)
21. IPBES/8/INF/20. [↑](#footnote-ref-22)
22. IPBES, *The Methodological Assessment Report on Scenarios and Models of Biodiversity and Ecosystem Services* (Bonn, Allemagne, 2016). [↑](#footnote-ref-23)
23. L’évaluation reconnaîtra qu’il existe plusieurs formes d’avenir durable en fonction de la vision du monde de chacun et d’un certain nombre d’autres facteurs. [↑](#footnote-ref-24)
24. « Actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés, pour relever directement les enjeux de société de manière efficace et adaptative tout en assurant le bien être humain et des avantages pour la biodiversité ». Union internationale pour la conservation de la nature, *Global Standard for Nature-based Solutions* (Gland, Suisse, 2020). [↑](#footnote-ref-25)
25. Pour de possibles solutions spécifiques, consulter IPBES, *Workshop Report on Biodiversity and Pandemics of the Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services* (Bonn, Allemagne, 2020). [↑](#footnote-ref-26)
26. Ibid. [↑](#footnote-ref-27)
27. Tout au long du rapport de cadrage, les changements transformateurs font référence à de nombreux types de changements. [↑](#footnote-ref-28)
28. Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), *Résumé à l’intention des décideurs du Rapport d’évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques* (Bonn, Allemagne, 2019). [↑](#footnote-ref-29)
29. Cadre conceptuel pour la Plateforme, annexe de la décision IPBES-2/4. [↑](#footnote-ref-30)
30. Comme indiqué dans le Résumé à l’intention des décideurs du rapport sur l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques (IPBES, 2019). [↑](#footnote-ref-31)
31. Tel que présenté dans la section I de l’appendice II du document IPBES/7/6. [↑](#footnote-ref-32)
32. UNEP/IPBES.MI/2/9, annexe I, appendice I, section I. [↑](#footnote-ref-33)
33. IPBES, *The Methodological Assessment Report on Scenarios and Models of Biodiversity and Ecosystem Services* (Bonn, Allemagne, 2016). [↑](#footnote-ref-34)
34. Figurant dans l’annexe II de la décision IPBES-5/1. [↑](#footnote-ref-35)
35. Les candidats seront sélectionnés sur la base de leur mérite et de leurs qualifications universitaires, ainsi que de leur capacité individuelle en tant qu’experts, dans un souci d’équilibre disciplinaire, de genre et géographique. Les critères de sélection seront communiqués dans le cadre de l’appel ouvert et sont disponibles à l’adresse suivante : www.ipbes.net/sites/default/files/ipbes\_fellowship\_programme\_selection\_process\_and\_criteria.pdf. [↑](#footnote-ref-36)
36. Des efforts seront faits pour que ce matériel soit disponible avec des sous-titres dans les six langues officielles de l’Organisation des Nations Unies, dans la limite des ressources disponibles. [↑](#footnote-ref-37)
37. L’atelier s’adressera aux personnes représentant des organisations de jeunes (travaillant sur les questions de biodiversité et de services écosystémiques) qui ont une voix active dans leur communauté. un appel ouvert, comprenant des critères de sélection, sera publié. [↑](#footnote-ref-38)
38. Dans ce contexte, les communautés de praticiens sont des groupes d’experts, de décideurs politiques et de praticiens qui s’emploient à améliorer l’accès à l’expertise et aux informations sur un sujet ou un domaine prioritaire spécifique, tant pour appuyer la mise en œuvre du programme de travail de la Plateforme que pour accroître la portée et l’incidence des produits du programme de travail. Ces communautés de praticiens sont des groupes auto-organisés et peuvent avoir des modalités et des dispositions de travail différentes. [↑](#footnote-ref-39)
39. À la demande des experts de l’évaluation. [↑](#footnote-ref-40)
40. Le large éventail d’ensembles de données externes comprend, sans s’y limiter, des ensembles de données géospatiales, des ensembles de données socioéconomiques provenant de partenaires pertinents, ainsi que des variables et des indicateurs basés sur la télédétection. [↑](#footnote-ref-41)